

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**

Jeudi 16 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle du Lac de la Commune de Saint-Viaud sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le dix novembre deux mille vingt-trois, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame KERGREIS Emilie, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur OUISSE Thierry, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame BELLANGER Josiane, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Monsieur GUERIN Benoît, Madame BUSOM Mercedes, Monsieur BERNARDEAU Marc, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur RICOUL Gildas, Madame VALLEE Ginette, Madame GAYAUD Séverine, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame BOUREL Mélissandre qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur PURKART Geoffroy qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric qui a donné pouvoir à Monsieur CHEREAU Pierre, Madame REY-THIBAUT Véronique qui a donné pouvoir à Monsieur BERNARDEAU Bernard, Madame LE BERRE Nathalie, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur DUBOIS Pascal.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 28 – Pouvoirs : 7 – Votants : 35



**DEL2023-213 RAPPORT 2022 DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, indique que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

La Commission « Aménagement du Territoire et Economie circulaire » a pris connaissance de ce rapport regroupant l'ensemble des rapports des prestataires, lors de sa séance du 26 septembre 2023.

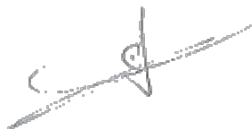
Je vous remercie de bien vouloir en prendre acte.

Pièce(s) Jointe(s) : 5 Rapports

Dont acte

Le Secrétaire de séance,

Hervé GENTES



La Présidente,

Dorothée PACAUD



Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 29 novembre 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20231116-DEL2023213-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023



RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE

ANNEE 2022

- Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés
- Plan Climat Air Energie territorial (PCAET)
- Economie Circulaire
- Mobilité



Table des matières

Partie 1 > Gestion des déchets – Prévention, collecte, traitement	3
Chapitre 1 / Le territoire desservi.....	3
1.1 Territoire desservi	3
1.2 Compétences	6
Chapitre 2 / La prévention des déchets et des émissions polluantes	8
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	8
2.2 Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés	8
Chapitre 3 / La collecte des déchets : organisation	9
3.1 Précollecte	9
3.2 Population desservie et taux de variation annuel.....	11
3.3 Focus sur les déchèteries	11
3.4 Évolution de l'organisation de la collecte	12
Chapitre 4 / La collecte des déchets : bilan	13
4.1 Déchets collectés en collecte résiduelle et séparée	13
4.2 Evolution des tonnages	15
Chapitre 5 / Le traitement des déchets	17
5.1 Localisation des unités de traitement existantes.....	17
5.2 Capacité et tonnages traités	18
Partie 2 > Les indicateurs économiques et financiers	19
Chapitre 1 / Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	19
1.1 Les Dépenses	19
1.2 Les Recettes	20
1.3 Bilan Dépenses-Recettes.....	22
Partie 3 > LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL.....	23
Chapitre 1 / Actions menées du PCAET	23
1.1 Contexte et objectifs.....	23
1.2 Programme / actions développées en 2022	24
Partie 4 > Labellisation ECONOMIE CIRCULAIRE.....	26
Partie 5 > La mobilité.....	27
Chapitre 1 / Les modes actifs	27
1.1 MOBY à l'Ecole	27
1.2 L'aide à l'achat d'un vélo.....	28
1.3 Le service de location longue durée de VAE - Vélib'	28
1.4 Permis Vélo	29
1.5 Le Forfait Mobilité Durable	29
1.6 Aire de service vélo – Km 0 de la Loire à Vélo.....	30
1.7 Itinéraire cyclable – voie verte reliant le bourg de Frossay au Migron	30
Chapitre 2 / Les modes partagés	30
2.1 Le Brevibus	30
2.2 Le Transport à la Demande	30
Partie 6 > Perspectives pour 2023	31
Chapitre 1 / GESTION DES DECHETS	31
Chapitre 2 / PCAET	31
Chapitre 3 / Mobilité.....	31

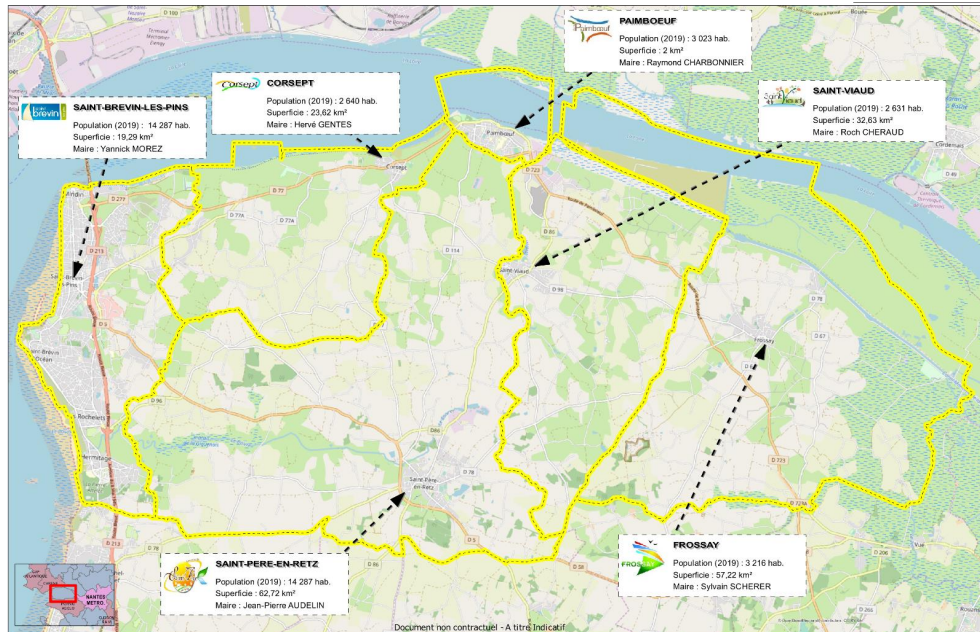
Partie 1 > Gestion des déchets – Prévention, collecte, traitement

Chapitre 1 / Le territoire desservi

1.1 Territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre

La Communauté de Communes Sud Estuaire est située en Loire Atlantique (44). Créé en 1997, cet établissement public de coopération intercommunale est situé à une quarantaine de kilomètres de la ville de Nantes et est bordé au nord par l'estuaire de la Loire et à l'ouest par l'océan Atlantique. Sa situation géographique en fait un territoire à forte affluence touristique. Il regroupe 6 communes : Corsept, Frossay, Paimboeuf, Saint-Brevin-les-Pins, Saint-Père-en-Retz et Saint-Viaud.

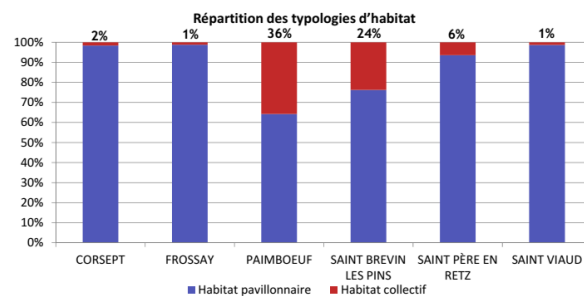


Le territoire s'étend sur une superficie de 197,5 km², et comprend 30 691 habitants permanents (Insee 2023). La croissance démographique du territoire est attractive : +12% entre 2012 et 2022.

Avec 23% de résidences secondaires (dont 40% sur St-Brevin-les-Pins) le territoire dispose d'une forte affluence touristique, la population pouvant atteindre 60 000 habitants en période estivale.

La densité de population est très hétérogène sur le territoire, et est principalement concentrée sur le littoral puisque 45% de la population est localisée à Saint-Brevin-les-Pins.

La typologie d'habitat y est principalement pavillonnaire (82%) et l'habitat collectif est principalement présent sur les communes de Paimboeuf et de St-Brevin-les-Pins.



1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

	Ordures ménagères résiduelles		Emballages		Verre	Papier
Pré-collecte						
	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire		
Collecte <i>(prestation de service réalisée par Veolia)</i>	C1	Selon remplissage	C0,5	Selon remplissage		
	GP : C1 à C7 selon la saison	C2 en hiver C3 en été	GP : C1	C2 toute l'année	C1 en hiver C2 en été	
Transfert			Quai de transfert Saint Père en Retz			
Traitement	Valorisation organique		Valorisation matière			
	Eco-centre (Chaumes en Retz)		Centre de Tri « Vendée tri » ↓ Livraison aux filières désignées		Chambre syndicale des verreries mécaniques de France	Norske Skog Golbey

Résumé du schéma de collecte des déchets sur la CCSE.

1.1.2.1 Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées une fois par semaine, majoritairement en porte à porte, et dans une moindre mesure en points de regroupement ou en bacs collectifs. Pour s'adapter à la saisonnalité du territoire, des collectes complémentaires sont proposées pour les établissements dits « gros producteurs » de déchets (résidences collectives, professionnels, campings...).

Chaque commune dispose au moins d'un point d'apport volontaire pour la collecte des ordures ménagères résiduelles. Ils sont dédiés en particulier aux habitants en résidences secondaires qui quittent le territoire avant le jour de collecte.

Depuis janvier 2012, les ordures ménagères du territoire de la CCSE et celles de Pornic Agglo Pays de Retz sont traitées à l'Eco-Centre, sur la commune de Chaumes-en-Retz. Cet outil de valorisation organique des déchets ménagers permet de valoriser la partie organique en compost normé. La partie non-valorisable est enfouie dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux, située sur le site de l'Eco Centre.

1.1.2.2 Les emballages

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'extension des consignes de tri a été mise en place sur la CCSE. L'ensemble des foyers est doté de conteneurs à couvercles jaunes pour la collecte des emballages. Les foyers ne pouvant disposer de bacs individuels ont accès à des points de regroupements, ou à des bacs collectifs. Leur collecte est réalisée une fois toutes les deux semaines, majoritairement en porte à porte, et dans une moindre mesure en points de regroupement ou en bacs collectifs.

Comme pour les ordures ménagères, chaque commune dispose au moins d'un point d'apport volontaire pour la collecte des emballages recyclables, dédié en particulier aux habitants en résidences secondaires qui quittent le territoire avant le jour de collecte.

Gisements triés	Repreneurs	Gisements triés	Repreneurs
Acier	ARCELOR	PS (Polystyrène)	Valorplast
Cartonnettes	COVED	PET clair (Polyéthylène Téréphtalate)	Valorplast
Films plastiques	Valorplast	PET foncé	Valorplast
PEHD (Polyéthylène Haute Densité)	Valorplast	Aluminiums	AFFIMET/RVM
PP (Polypropylène)	Valorplast	Petits Aluminiums	RVM

Les emballages passent par un quai de transfert situé à Saint Père en Retz, avant d'être acheminés en camion FMA vers le centre de tri VENDEE TRI, situé à la Ferrière. Ce centre est géré par le syndicat mixte départemental de Vendée, Trivalis. Le gisement d'emballages est séparé en 10 flux de matières, recyclés chacun par des prestataires différents.

1.1.2.3 Le verre et le papier

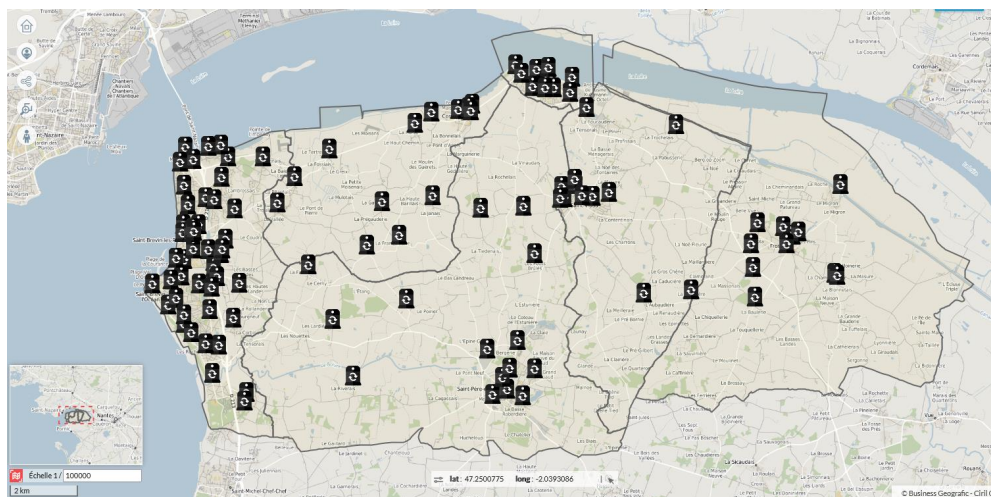
Le verre et le papier sont exclusivement collectés en points d'apport volontaire.

Ils passent eux aussi par le **quai de transfert** de Saint Père en Retz, avant d'être acheminés vers leurs usines de recyclage :

- Pour le verre : valorisé par VERALIA, disposant de plusieurs plateformes de traitement (Châteaubernard, Rozet-St-Albin, Néré, Legé).
- Pour le papier : valorisé par NORSKE SKOG (Golbey).

Nombres de points d'apport volontaire sur le territoire :

	Verre	Papier	Emballages	Ordures Ménagères
Accès public	74	66	16	15
Accès privé	16	5	6	4



1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Les compétences collecte et traitement des déchets de la Communauté de Communes Sud Estuaire s'étendent sur l'ensemble de son territoire.

1.1.4 Déchets pris en charge par le service

	Ordures ménagères	Emballages	Verre	Papier	Encombrants	Déchets Verts	Textiles – Linges – Chaussures
Porte à porte	✓	✓					
Point d'apport volontaire	✓	✓	✓	✓			✓
Déchèterie			✓	✓	✓	✓	

En parallèle, la Communauté de Communes Sud Estuaire propose également des **composteurs individuels** à tarifs préférentiels pour la gestion des **biodéchets** de ses administrés.

1.2 Compétences

1.2.1 Répartition des compétences

La Communauté de Communes Sud Estuaire travaille avec différents prestataires ou partenaires en matière de collecte et traitement des déchets :

	Ordures ménagères	Emballages	Verre	Papier	Déchets de déchèteries
Collecte	VEOLIA (prestation)	VEOLIA (prestation)	VEOLIA (prestation)	VEOLIA (prestation)	COVED (prestation)
Transport	-	VEOLIA** (prestation)	-	-	COVED (prestation)
Traitement	GEVAL** (prestation)	TRIVALIS* (convention)	VERALIA (contrat)	NORSKE SKOG** (contrat)	COVED (prestation)

* Convention avec TRIVALIS, syndicat de traitement vendéen, pour l'accueil de nos emballages sur leur centre de tri VENDEE TRI.

**Groupement de commande avec Pornic Agglo Pays de Retz

1.2.2 Administratif et financement du service

Le mode de financement du service environnement est la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères. Celle-ci est basée sur le nombre d'habitants dans le foyer pour les particuliers et le volume des bacs pour les professionnels.

Type ou composition du logement	Tarif 2022
Foyer 1 personne	200 €
Foyer 2 personnes	232 €
Foyer 3 personnes	236 €
Foyer 4 personnes	258 €
Foyer 5 personnes ou plus	262 €
Résidence secondaires, gîtes ruraux	228 €
Chambres d'hôtes	34 €

La gestion de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères représente 15 966 dossiers d'utilisateurs traités

Fiche de renseignements	3282
Courrier	2692
Mise à jour dossier	6524
Contenant	743
Prélèvement	1386
Demande de renseignements	1339
Total 2022	15966

Les professionnels sont facturés pour leurs passages en déchèterie. Le nombre de factures émises s'élève à 836 en 2022.

La Partie 2 de ce rapport développe le côté financier.

1.2.3 Personnels du service environnement de la CCSE

Le service environnement est composé de 7 emplois temps pleins :

- **Justine Guihard** : responsable de service,
- **Sylvie Dupont, Tatiana Bertrand, et Nadège Rottier** remplacée en mars 2022 par **Sandrine Cordier** : agents administratifs,
- **Ronan Mevellec** : technicien déchets,
- **François Normand** : chargé de mission prévention déchets, en poste jusqu'à fin juillet 2022 (poste vacant ensuite jusqu'à la fin de l'année).
- **Marion Leblanc**, remplacée en septembre 2022 par **Emmanuelle Dervaux** : chargée de mission PCAET.
- **Aurélien Dubois** : chargé de mission mobilité

Chapitre 2 / La prévention des déchets et des émissions polluantes

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

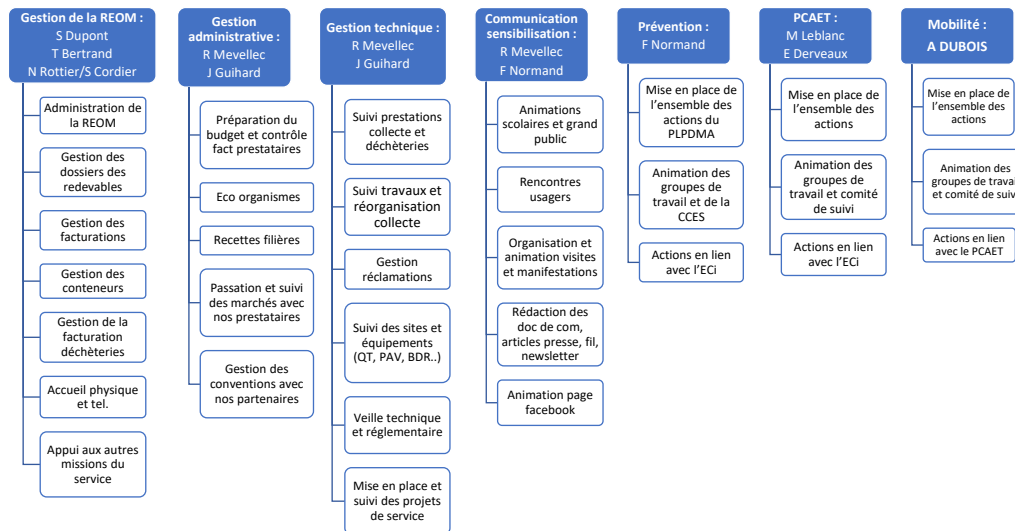
Le cadre réglementaire relatif à la prévention des déchets a rendu obligatoire pour les collectivités à compétence collective l'adoption d'un Plan local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Notre objectif dans le cadre de ce plan est de réduire les quantités de DMA de 10% entre 2010 et 2025.

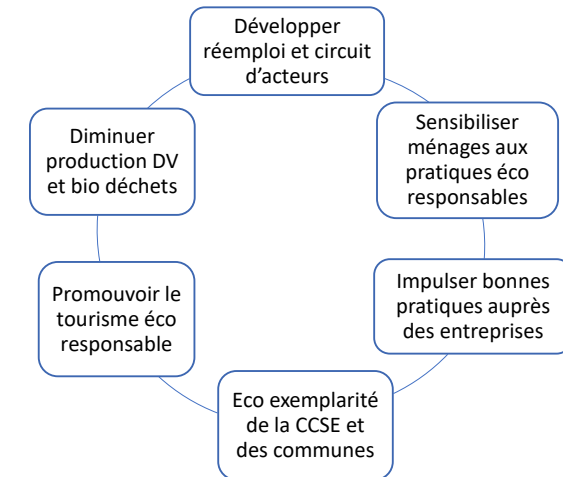
	Sur population municipale INSEE
Ratio 2010	864 kg/hab
Objectif à atteindre en 2025	777 kg/hab
Derniers ratios connus 2018	971 kg/hab
A réduire entre 2018 et 2025	-194 kg/hab soit -19.97 %
Réduction annuelle sur 6 ans de PLP	-39 kg/hab/an

Rapport annuel 2022 service environnement Communauté de Communes Sud Estuaire

Répartition des compétences du service environnement



2.2 Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés



2.2.1 LE PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Un programme d'actions organisé autour de 6 axes. Un suivi du programme réalisé par la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES).

2.2.2 Actions du PLPDMA menées en 2022

Axe 1 : Eco-exemplarité de la CCSE et des communes

- Mise en place du compostage dans le cimetière de la commune de Corsept sur demande de la mairie (2 composteurs bois de 600L).
- Accompagnement de la Mairie de St Brevin les Pins dans le tri de leurs déchets
- Mise en place du compostage collectif dans 2 établissements scolaires.

Axe 2 : Encourager la réduction des déchets verts et la gestion de proximité

- 92 composteurs distribués aux particuliers en 2022 (1014 depuis 2020) :
 - 76 composteurs 400L

- 14 composteur 600L
- 2 lombricomposteurs
- Opérations de broyage en déchèterie
 - Opération de broyage des sapins de Noël collectés dans les 4 déchèteries du territoire du 3 au 15 janvier 2022. Le broyat produit a été mis à disposition des habitants.
 - Opération de broyat de branchages à la déchèterie de Saint Viaud le 9 avril 2022. Les particuliers avaient la possibilité de récupérer le broyat.

Axe 3 : Sensibiliser les ménages aux pratiques éco-responsables

- Distribution de 950 Stop pubs, mise à disposition gratuite dans les mairies et bâtiments de l'intercommunalité (service environnement et siège).
- Diagnostic gaspillage alimentaire au restaurant scolaire de ST Père en Retz du 30/05 au 3/06/2022 (2 écoles – 1250 repas sur la période). La mise en œuvre d'actions a permis de réduire de 30g/convive le gaspillage alimentaire entre 2021 (107g/assiette) et 2022 (77g).
- Lancement d'un Défi famille 0 déchets a été réalisé de février à mai 2022 : 12 familles y ont participé. Leur objectif était de réduire leur production de déchets sur la période. Pour cela, un accompagnement leur a été proposé via des visites et des ateliers 0 déchets, ...) :
La durée du défi semblait trop courte pour permettre d'avoir des résultats probants.
- 2 autres ateliers 0 déchets ont été organisés en marge du défi famille à l'épicerie Rez'aunée de St Brevin-les-Pins :
 - « lessive liquide et produit nettoyant » le 7/05/2022
 - « confection de kékir » le 18/05/2022.

Axe 4 : Mobiliser les acteurs du tourisme autour de la prévention des déchets

- Gobelets réutilisables : 1000 gobelets sont mis à disposition gratuitement aux associations, communes.... En 2022, 2300 gobelets ont été prêtés (1070 en 2021).

Axe 5 : Impulser et essayer les bonnes pratiques auprès des entreprises

- Distribution d'un questionnaire en partenariat avec le service Développement Economique, auprès des entreprises de la Zone de la Guerche.

Axe 6 : Développer le circuit de réemploi et structurer un réseau d'acteurs

- Le service environnement soutient la ressourcerie « Le Réservoir » de Saint Brevin les Pins. En 2022, environ 6,5 tonnes par mois ont été détournées de la déchèterie par cette association.

Chapitre 3 / La collecte des déchets : organisation

3.1 Précollecte

La Communauté de Communes Sud Estuaire fournit à chaque foyer déclaré auprès du service environnement :

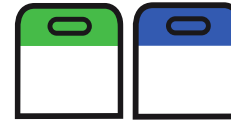
- un bac au couvercle gris foncé pour les ordures ménagères résiduelles,
- un bac au couvercle jaune pour les emballages. Dans le cas où l'obtention d'un bac jaune n'est pas possible par manque de place (hypercentre), des sacs jaunes transparents sont remis aux foyers concernés.



La taille des bacs fournis dépend de la composition du foyer ainsi que de la consommation des usagers. La distribution a habituellement lieu selon les règles qui suivent :

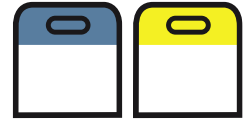
Nombre de pers. par foyer	1 à 3	4	5 à 7	8	9	Habitat collectif
Volume du bac à couvercle noir	120L	240L	240L	240L	360L	30L/pers./semaine
Volume du bac à couvercle jaune	240L	240L	360L	360L ou 2 bacs	360L ou 2 bacs	60L/pers./semaine

Certains lieux du territoire ne permettent pas d'avoir une collecte en porte-à-porte devant les domiciles des usagers (impasses, rues trop étroites...). Des bacs collectifs, ou bien des points de regroupement des bacs individuels sont alors mis en place en entrée de rue pour assurer la collecte.



Le Verre et le Papier sont collectés par apport volontaire dans des colonnes aériennes en bois.

La précollecte des déchets des estivants (résidences secondaires, campeurs...) est assurée par des colonnes aériennes / semi-enterrées pour les ordures ménagères et les emballages.



Les consignes de tri pour les emballages sont les suivantes :

BIEN TRIER

LES EMBALLAGES

C'est simple, désormais TOUS LES EMBALLAGES se trient dans les conteneurs jaunes !

Les emballages PLASTIQUES

Les bouteilles et flacons avec leurs bouchons, les bidons de produits d'entretien, les sachets et sacs en plastique, les pots et barquettes en plastique et polystyrène ...

Les emballages MÉTALLIQUES

Canettes de soda, boîtes de conserve, aérosols vides, barquettes en aluminium, bouteilles de sirop métalliques...
Les petits emballages métalliques : boules de papier aluminium, capsules de café, couvercles/capsules, plaquettes de médicaments...

Les emballages CARTON et PAPIER

Boîtes en carton, cartonnets, briques alimentaires, emballages kraft, emballages traiteur...

LES BONNES GESTES

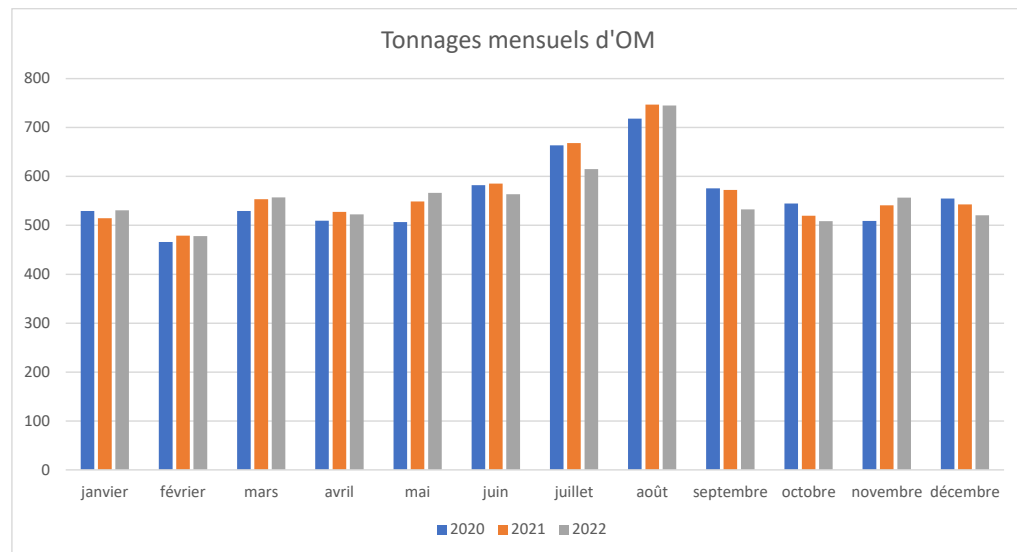
- ➡ Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider !
- ➡ N'imbriguez pas les emballages entre eux.
- ➡ Déposez vos emballages **en vrac** dans votre bac jaune.
- ➡ **ATTENTION, LES PAPIERS NE DOIVENT PAS ÊTRE MÉLANGÉS** aux emballages ! Voir consigne papier en page suivante.

Ce visuel est extrait du « Guide pratique pour bien trier ses déchets », disponible à la demande pour tous les habitants du territoire ainsi que sur le site internet de la CCSE.

3.2 Population desservie et taux de variation annuel

La population desservie par les services de collecte et traitement des déchets est la globalité des habitants du territoire, soit 30 177 hab. d'après les chiffres de l'INSEE.

Comme précisé précédemment, le tourisme est l'un des piliers de l'économie locale, par conséquent la variation de population en période estivale est importante. En moyenne la population de la CCSE double lors de juillet-août passant de 30 à 60 000 hab. pour quelques mois, également 20% des logements sont des résidences secondaires.



Les résultats mensuels montrent un impact de la saison estivale/touristique sur la collecte des Ordures ménagères.

La quantité d'OM produite par résident peut être déterminée avec un Coefficient de Variation Saisonnière (CVS) :

Ratio OMR collecté	Ratio OMR résidents (avec CVS)
220.5 kg/hab. INSEE/an	212 kg/hab. INSEE/an

3.3 Focus sur les déchèteries

3.3.1 Jours et heures d'ouverture

Au minimum 2 déchèteries sont ouvertes chaque jour de la semaine. A l'exception du dimanche, chaque résident a accès à une déchèterie situé à moins de 20min de route de son habitat.

Déchèteries	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Déchèterie de Frossay	9h-12h	FERMÉ	14h-18h	FERMÉ	FERMÉ	9h-12h 14h-18h	FERMÉ
Déchèterie de Saint Viaud	FERMÉ	9h-12h	9h-12h	9h-12h	14h-18h	9h-12h 14h-18h	FERMÉ
Déchèterie de Saint-Père-en-Retz	14h-18h	FERMÉ	9h-12h	FERMÉ	14h-18h	9h-12h 14h-18h	FERMÉ
Déchèterie de Saint-Brevin-les-Pins	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-18h	FERMÉ

3.3.2 Fréquentation des déchèteries

Déchèteries	Fréquentation annuelle
Déchèterie de Frossay	20 000
Déchèterie de Saint Viaud	26 000
Déchèterie de Saint-Père-en-Retz	27 000
Déchèterie de Saint-Brevin-les-Pins (11 mois)	132 000

Le décompte de ces fréquentations se fait par une boucle de comptage sur chaque déchèterie sauf pour Frossay, où la fréquentation a été estimée.

La déchèterie de St Brevin a fermée en décembre pour réaliser des travaux d'agrandissement. Les données sont donc sur 11 mois.

3.4 Évolution de l'organisation de la collecte

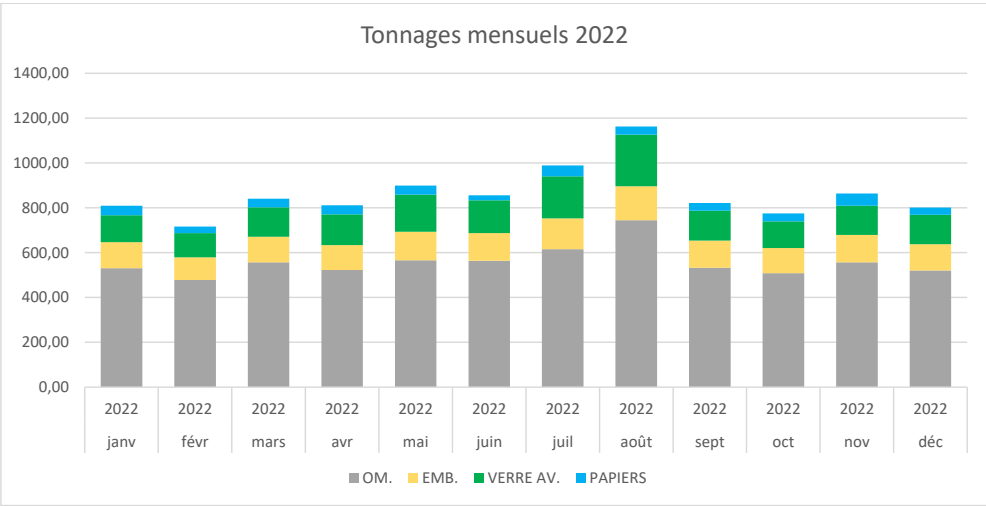
Flux	Frossay	Saint-Viaud	Saint-Père-en-Retz	Saint-Brevin-les-Pins	Prestataire de recyclage	Traitement/Valorisation
Bois	✓	✓	✓	✓	PAPREC	Broyage pour recyclage matière
Déchets Verts	✓	✓	✓	✓	Plateforme de compostage de Corsept	Compostage
Cartons	✓	✓	✓	✓	ROMI	Recyclage matière
Papier	✓	✓	✓	✓	ROMI	Recyclage matière
Métaux ferreux	✓	✓	✓	✓	ROMI	Broyage pour recyclage matière
Gravats	✓	✓	✓	✓	GSM	Concassage pour recyclage matière
Tout-venants	✓	✓	✓	✓	Véolia- Générale de Valorisation	ISDND avec valorisation énergétique
Mobilier	✓	✓	✓	✓	Véolia Couëron	Recyclage matière
Batterie	✓	✓	✓	✓	ROMI	Recyclage matière
DEEE		✓	✓	✓	ECOTRI Véolia Triade ARTEMISE LUMIVER GUY DAUPHIN	Recyclage matière
Déchets Diffus Spécifiques	✓	✓	✓	✓	Triadis (SECHE)	Recyclage matière
Amiante				✓	SECHE Environnement (Theix-Noyalo 56)	Enfouissement technique

Chapitre 4 / La collecte des déchets : bilan

4.1 Déchets collectés en collecte résiduelle et séparée

	2022		Evolution 21/22
	Tonnage	Kg/hab	
Ordures Ménagères	6 696	220	-2.1%
Emballages	1 454	48	-1.2%
Papier	454	15	-12.4%
Verre	1 741	57	-2.3%
TLC	140	4.62	+1%

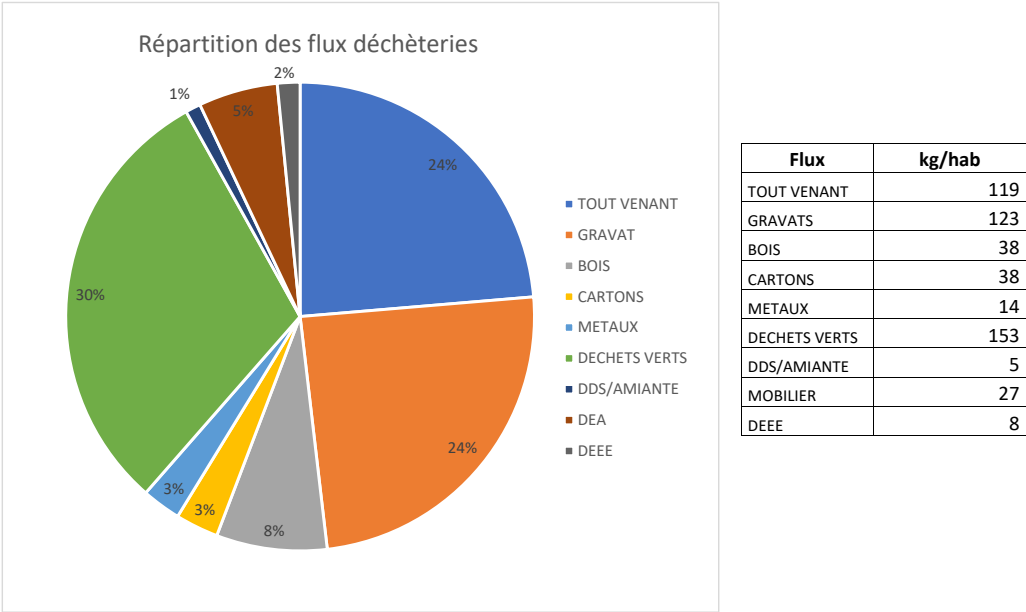
* La collecte des TLC organisée par le Relais a été très perturbée en 2020 par les aléas de la crise COVID.



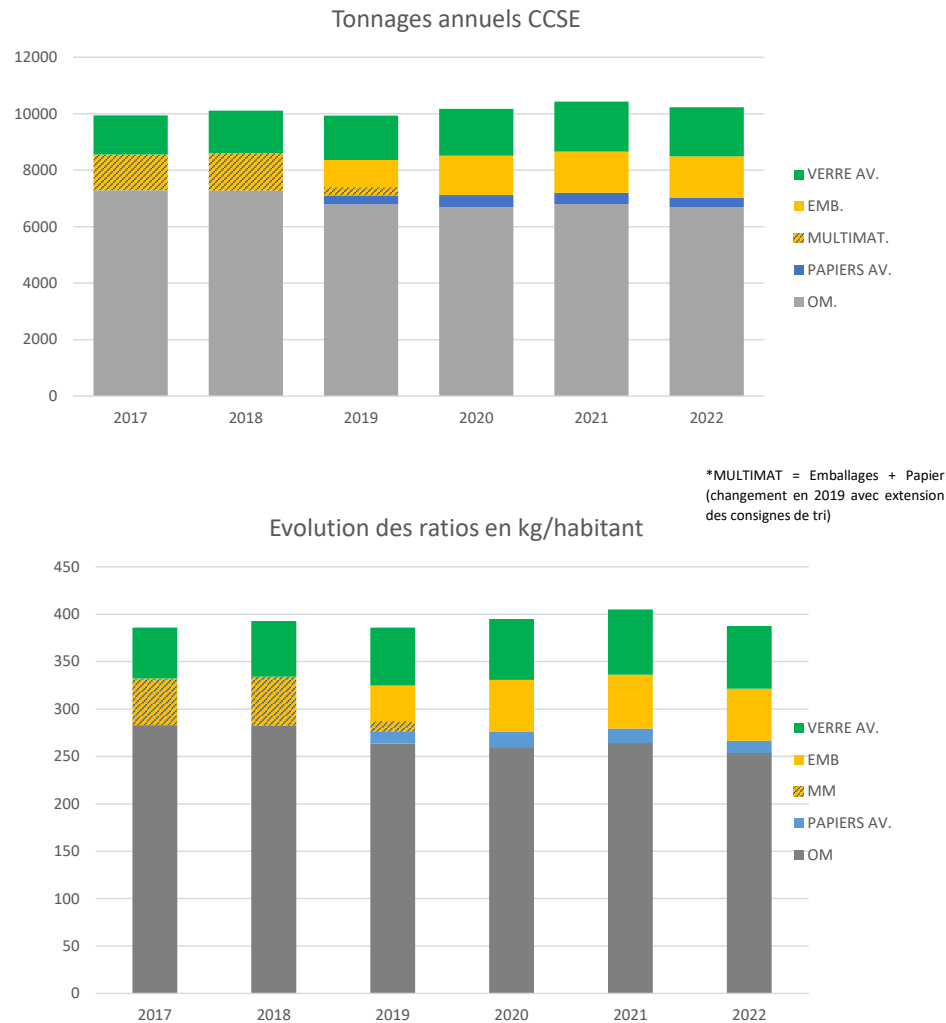
L'effet de l'affluence touristique estivale est marquant sur ce graphique. Il est important de noter que c'est principalement la quantité d'ordures ménagères qui augmente lors des mois d'été, alors que le gisement d'emballage ne varie que très peu.

Quantité de déchets collectée en déchèteries (en tonnes)

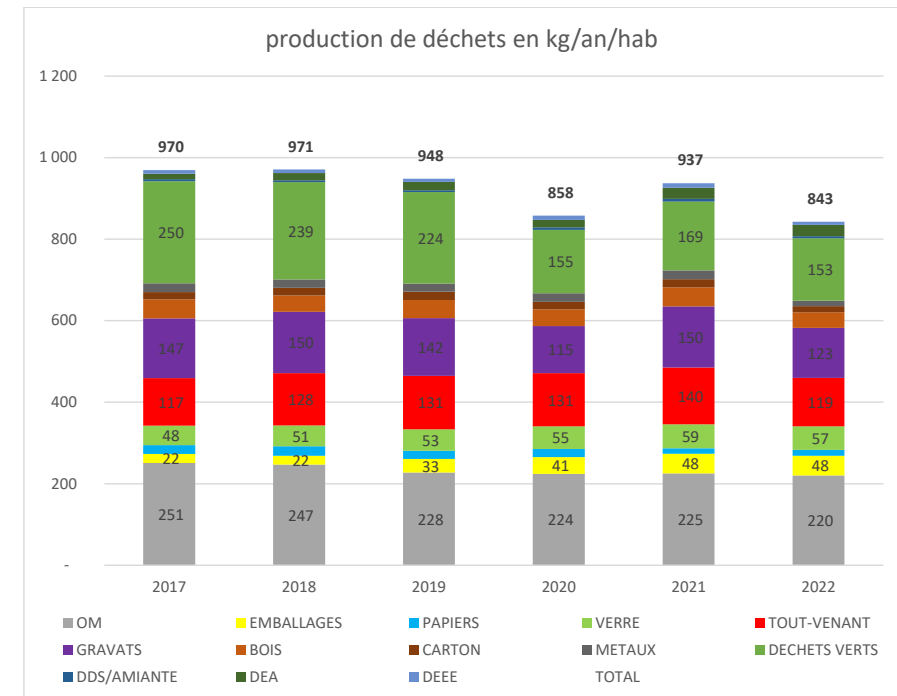
Type de flux	Déchèterie de Frossay	Déchèterie de Saint-Viaud	Déchèterie de Saint-Père-en-Retz	Déchèterie de Saint-Brevin-les-Pins
Métaux ferreux	24.59	84.88	64.56	236.64
Papiers cartons	41.98	98.74	70.40	357.34
Déchets de bois	107	182.21	231.72	643.92
DEEE	-	61.09	41.75	135.50
Encombrants ménagers ou divers NON incinérables (tout-venant)	320.98	528.28	690.00	2 068.63
Batteries	3.50			
Mobilier	75.04	162.16	137.96	459.05
DDS	14.49	23.55	22.93	69.90
Déchets verts	344.16	612.56	555.34	3 134.50
Gravats	285.50	484.08	494.70	2 469.86
Déchets amiantés	-	-	-	29.12



4.2 Evolution des tonnages



La mise en place de l'extension des consignes de tri en 2019 a bien été prise en compte par les habitants, ce qui permet de stabiliser les tonnages d'emballages en 2022. On note une baisse des flux verre et OMr en 2022.

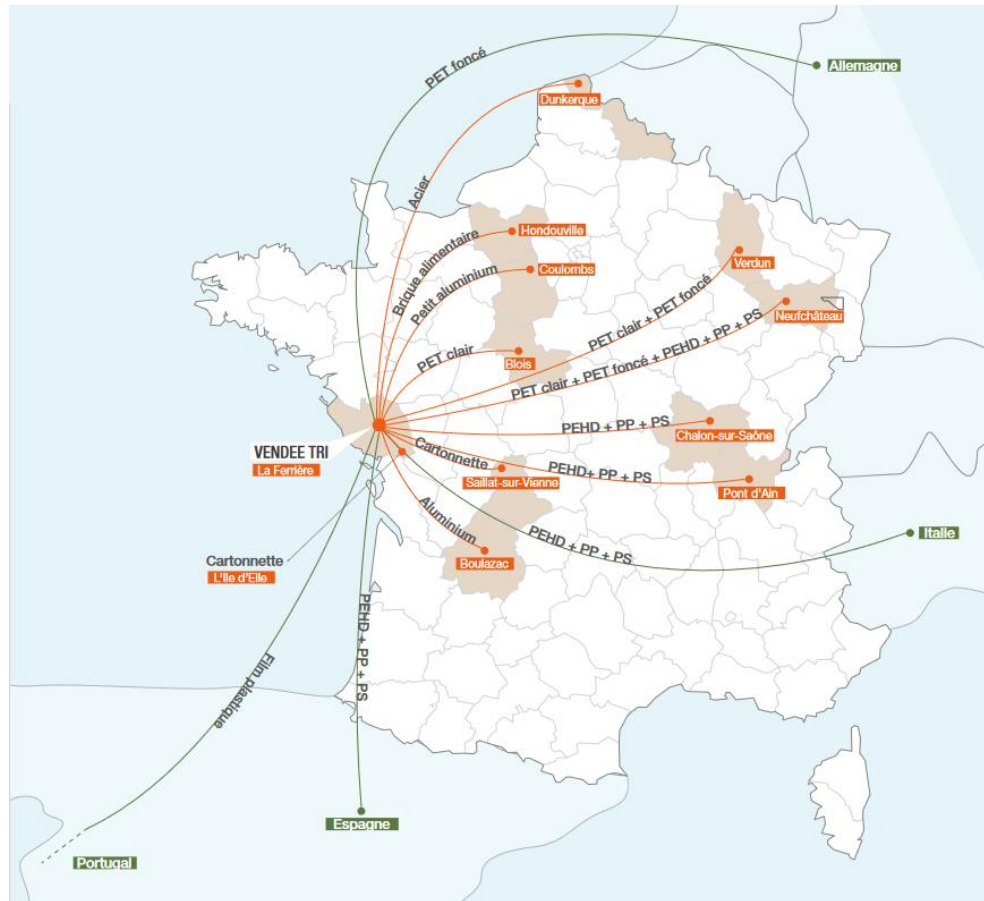


Les tonnages 2020 ne sont pas représentatifs puisque les déchèteries ont été fermées plusieurs mois.

En 2022, on note une baisse globale et une diminution significative des tonnages de certains flux.

Chapitre 5 / Le traitement des déchets

5.1 Localisation des unités de traitement existantes



Carte théorique des localisations des unités de valorisation par flux en 2019 (Trivalis)

Gisements triés	Prestataires	Localisation
Acier	ARCELOR	Pyrénées-Atlantiques (64) ou Espagne
Cartonnettes	COVED	...
Films plastiques	Valorplast	Portugal ou Marne (51)
PEHD (Polyéthylène Haute Densité)	Valorplast	Espagne
PP (Polypropylène)	Valorplast	Espagne
PS (Polystyrène)	Valorplast	Espagne
PET clair (Polyéthylène Téréphtalate)	Valorplast	Espagne ou Côte-d'Or (21) ou Pyrénées-Atlantiques (64)
PET foncé	Valorplast	Haut-Rhin (68)
Aluminiums	AFFIMET/RVM	...
Petits Aluminiums	RVM	...

5.2 Capacité et tonnages traités

5.2.1 Taux global de valorisation

L'Ecocentre et Vendée Tri sont des centres de traitement, qui accueillent les déchets de plusieurs collectivités. Les quantités traitées des autres collectivités ne seront pas développées ici.

Les Ordures Ménagères sont valorisées ou enfouies à l'Ecocentre, Unité de Valorisation Organique qui permet la séparation de la matière fermentescible dans le but de la composter, il y a également un déférrailage qui permet de capter un gisement de métaux ferreux, envoyés en recyclage.

OM - CCSE		
Total	Valorisés	Refus
6 696 t	2 969 t	3 727 t
100%	44.34%	55.66%

L'Ecocentre a une capacité de traitement maximum de 30 000 tonnes d'OM par an. Il est à 28 386 tonnes en 2022, soit 95% de sa capacité.

Les Emballages sont triés à Vendée Tri, qui a également une capacité de 30 000 tonnes d'emballages par an. Le site est à 100% de sa capacité.

Emballages - CCSE		
Total	Valorisés	Refus
1 283.20 t	825.75 t	457.48 t
100%	64.6%	35.4%

5.2.2 Evolution des tonnages traités sur l'Ecocentre

Année	2020	2021	2022
OM collecté	6 692	6 799	6 696
Valorisé	3 018	3 210	2969
Refus	3 674	3 588	3727
% de Refus	54,9%	52,8%	55,6%

5.2.3 Evolution des tonnages traités de Vendée Tri

Année	2020	2021	2022
Emballages entrants	1 391,46	1 439,19	1283,20
Valorisé	950,78	905,14	825,75
Refus	440,69	534,05	457,48
% de Refus	31,7%	37,1%	35,4%

*année non complète

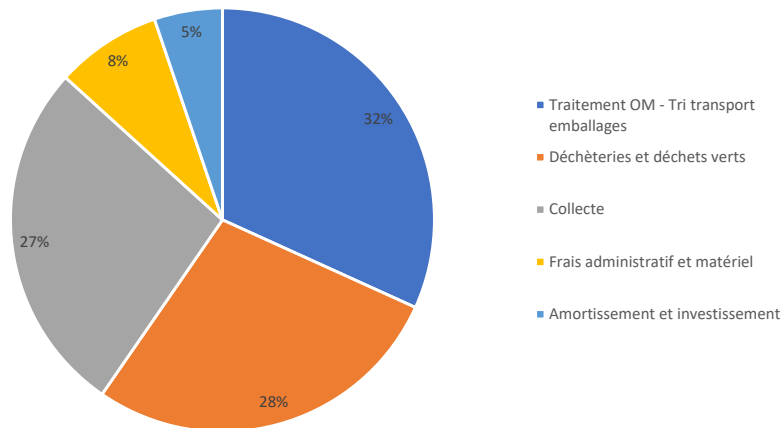
Le tonnage entrant est en diminution en 2022 uniquement à cause de l'effet de stock. Le taux de refus diminue légèrement par rapport à l'année précédente.

Partie 2 > Les indicateurs économiques et financiers

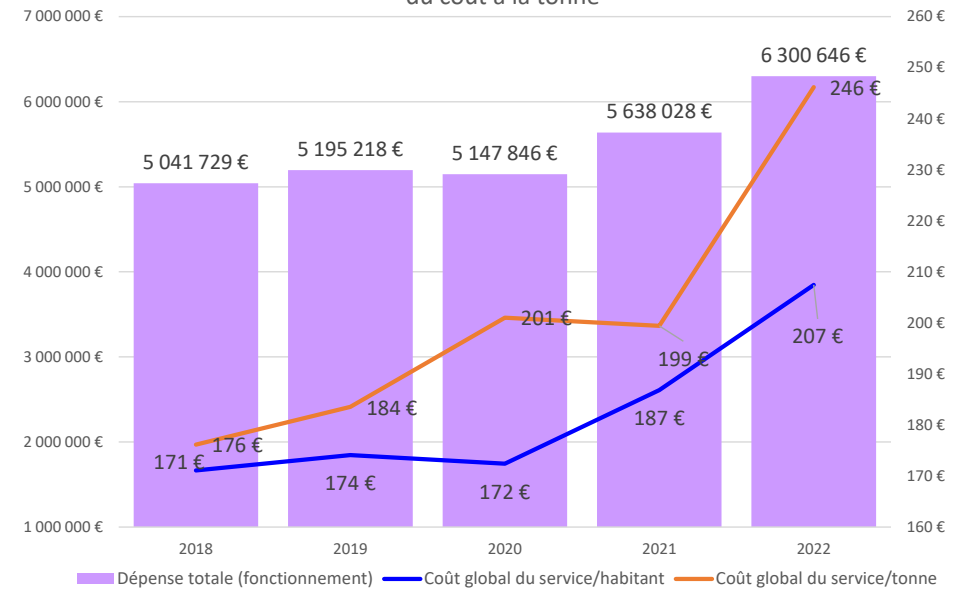
Chapitre 1 / Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

1.1 Les Dépenses

Dépenses de fonctionnement 2022 - 6 300 000€	
Traitement OM - Tri transport emballages	2 002 382,08 €
Déchèteries et déchets verts	1 753 891,70 €
Collecte	1 708 062,76 €
Frais administratif et matériel	508 583,41 €
Amortissement et investissement	327 726,17 €
TOTAL	6 300 646,12 €



Evolution des dépenses de fonctionnement, du coût à l'habitant et du coût à la tonne

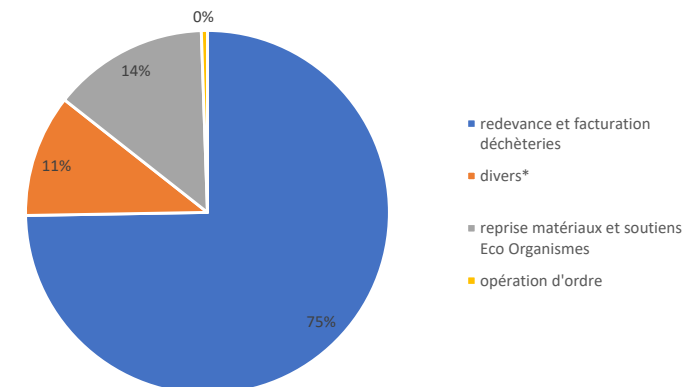


Le coût global du service par habitant est en augmentation constante. 2022 est marqué par le coût de l'inflation et l'augmentation importante de la TGAP.

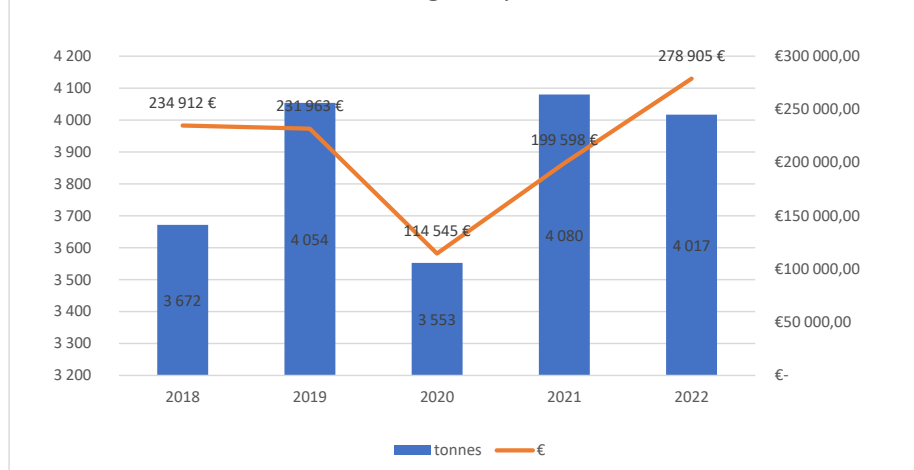
1.2 Les Recettes

Recettes de fonctionnement 2022 - 6 235 000€	
redevance et facturation déchèteries	4 659 618,57 €
divers*	678 836,02 €
reprise matériaux et soutiens Eco Organismes	863 161,67 €
opération d'ordre	33 717,00 €
TOTAL	6 235 333,26 €

*dont recette exceptionnelle refacturation SYSEM
excédent antérieur reporté de 1 157 000€ non comptabilisé



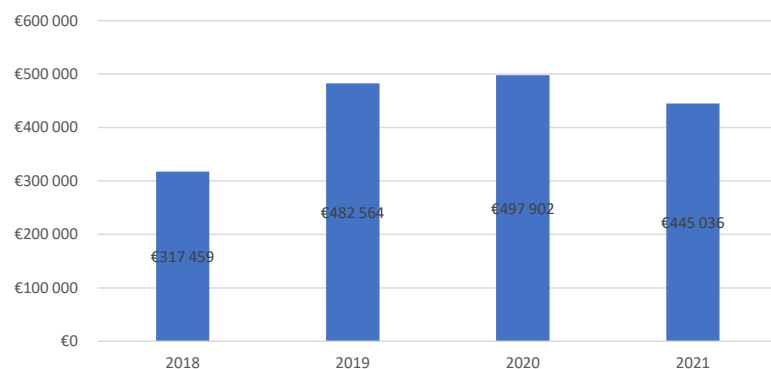
Evolution des tonnages recyclés et des recettes



Facturation des professionnels en déchèterie

	ST BREVIN LES PINS		SAINT VIAUD		SAINT PÈRE EN RETZ		FROSSAY		TOTAL/ANNEE	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
2019	778	16 591 €	34	946 €	100	4 037 €	6	154 €	918	21 728 €
2020	1127	24 201 €	124	4 168 €	133	5 071 €	10	214 €	1394	33 654 €
2021	775	21 028 €	120	3 391 €	99	4 651 €	12	401 €	1006	29 470 €
2022	563	13 724 €	192	6 067 €	81	3 340 €	0	- €	836	23 131 €

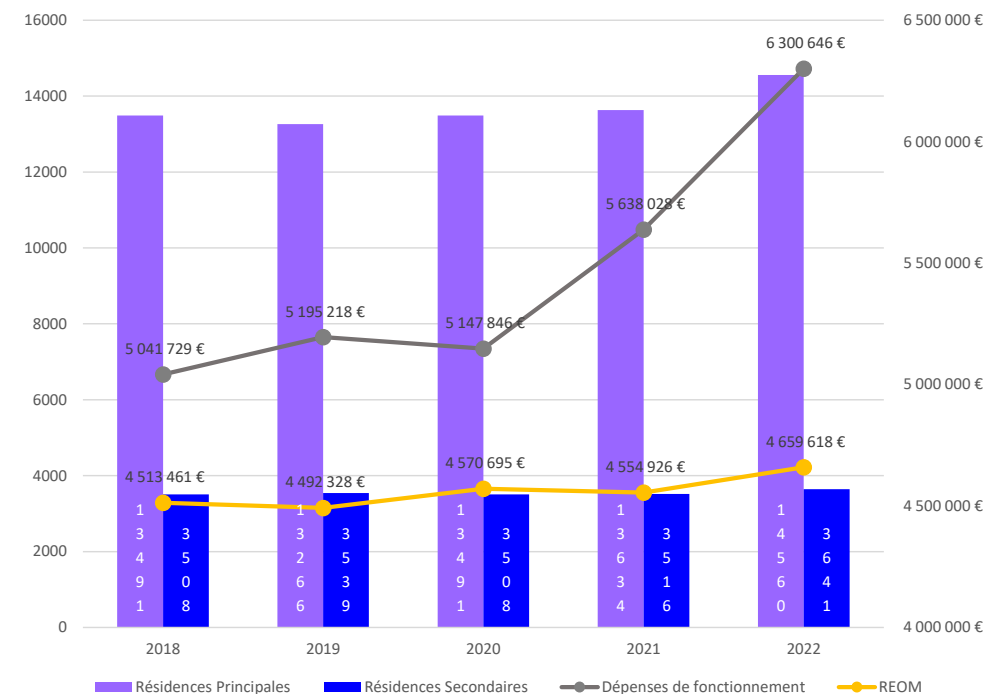
SOUTIENS DES PRINCIPAUX ECO ORGANISMES



Les éco-organismes sont Citéo pour les emballages et Eco mobilier pour les déchets d'ameublement. Les données définitives 2022 ne sont pas encore disponibles.

1.3 Bilan Dépenses-Recettes

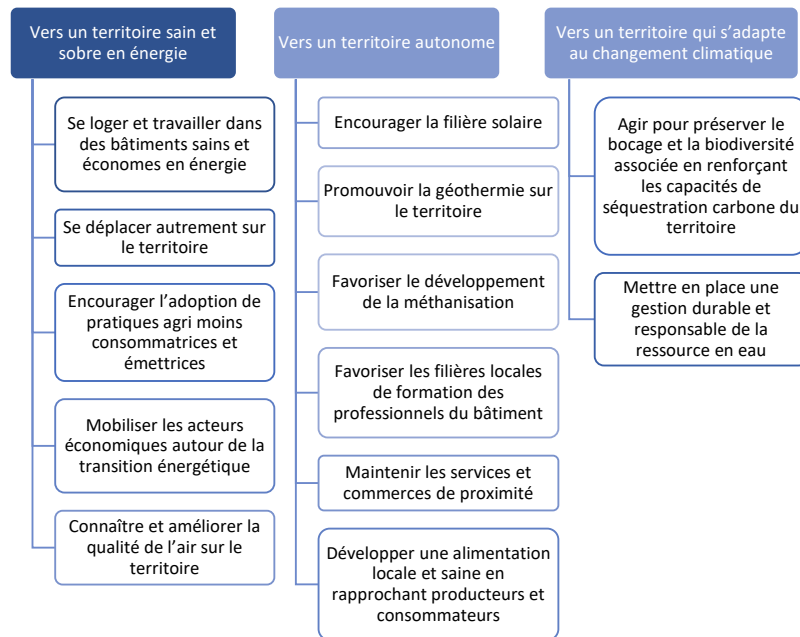
Evolution de la population, de la redevance et des dépenses



Partie 3 > LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le PCAET est une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle. L'objectif est de permettre de coordonner la transition énergétique et climatique sur notre territoire via :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre pour contribuer à réduire le changement climatique,
- La préservation de la qualité de l'air pour limiter les impacts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique croissante,
- L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique face à sa vulnérabilité initiale, constatée en début de diagnostic.



Chapitre 1 / Actions menées du PCAET

1.1 Contexte et objectifs

La Loi de Transition Ecologique pour une Croissance Verte du 17/08/15 fait évoluer le périmètre et l'ambition des plans climat, en y intégrant dorénavant les enjeux concernant la qualité de l'air. Ce Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Le PCAET est un projet de développement durable avec une stratégie et un plan d'actions établi pour 6 ans. Ce programme a pour but d'atténuer et de s'adapter aux effets du réchauffement climatique sur le territoire. C'est un projet participatif (élus, professionnels, associations, habitants...) qui veut « penser global et agir local ». Le PCAET de Sud Estuaire délibéré le 20/02/2020 est développé autour de 3 axes, 13 objectifs, 44 actions.

Voici les objectifs stratégiques quantitatifs à attendre :

Récap des Objectifs 2030 du PCAET	2016	2018	Objectifs 2030
Consommation d'énergie GWh/an	533	545	500
Production d'ENR (énergie primaire) GWh/an	43	46	147
Balance énergétique (en %)	8%	9%	30%
Emissions de GES (teqCO2/habitant)	5,2	4,7	3,93

1.2 Programme / actions développées en 2022

Le programme d'actions déployé en 2022 a mobilisé l'ensemble des services de la CCSE.

Quelques exemples d'actions initiées par la chargée de mission PCAET sont présentés ci-dessous.

Ceux-ci sont organisés en lien avec les axes du PCAET.

Axe 1 : Vers un territoire sain et sobre en énergie

1.1.1 Mettre en place et animer une plateforme territoriale de la rénovation énergétique

Depuis 2021, tout propriétaire sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Estuaire peut bénéficier gratuitement de sensibilisation, d'informations et de conseils personnalisés indépendants de toutes démarches commerciales, pour élaborer son projet de rénovation, en sollicitant un conseiller expert de la rénovation énergétique (association Alisée). Ce sont ainsi 195 ménages qui ont fait l'objet d'une information de 1er niveau en 2021 et 273 en 2022 et 40 ménages qui ont bénéficié d'un conseil personnalisé en 2021 et 54 ménages en 2022.

1.1.2 Sensibiliser la population à la rénovation énergétique

Des ateliers en lien avec la thématique de précarité énergétique et animés par l'association Alisée ont été proposés par la CCSE et la fondation Valorem en 2021 et 2022. 6 ateliers collectifs portant sur les écogestes ont pu être proposés. 50 personnes ont été sensibilisées.

1.1.3 Rénover le parc immobilier public pour atteindre la performance énergétique et engager des actions de sobriété énergétique (bâtiment et éclairage)

Plusieurs actions ont été menées sur le territoire :

1. En 2022, la CCSE s'est engagée dans le Programme CEE ACTEE 2. Ce programme, porté par la FNCCR et coordonné localement par Territoire d'Énergie 44 (TE44) (anciennement Sydela), syndicat d'énergie de Loire-Atlantique, vise à accompagner les collectivités dans la réduction de leurs factures d'énergie et la planification des travaux de rénovation énergétique.

Le patrimoine étudié sur le territoire dans ce cadre concerne :

- 5 collectivités
- 108 bâtiments - facture totale d'énergies (2019) : 630 k€
- 10 audits énergétiques réalisés représentant 12 435 m²

Territoire d'Énergie 44 a ainsi accompagné la CCSE dans l'audit des performances énergétiques de plusieurs bâtiments : la maison des jeunes Bobby Lapointe, le multi-accueil Pomme d'Api à Saint-Brevin-les-Pins ainsi que l'Accueil périscolaire et de Loisirs à Frossay. Plusieurs scénari ont été proposés avec pour chacun des gains énergétiques différents en fonction des investissements à effectuer sur les structures. Pour la maison des jeunes Bobby Lapointe par exemple, les actions du scénario 1 ont été retenues incluant une sensibilisation auprès des usagers, l'installation d'une horloge pour gérer la ventilation et la programmation de la chaudière pour un gain de 15% d'énergie et de 17 kg éq CO2/m2.an.

La participation financière de la CCSE s'élève à 8500 € pour la mise en œuvre du programme et 2184 € pour la réalisation des audits sur ces 3 bâtiments.

2. Le nouveau siège de la CCSE vise la sobriété énergétique. Actuellement en travaux, les locaux de la CCSE, à Paimboeuf, bénéficient d'une rénovation globale conséquente. L'occasion d'optimiser les performances énergétiques du bâtiment avec un objectif de gain de 40 %. La CCSE bénéficie ainsi de 125 600 € de support financier accordé dans le cadre du contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CR RTE) signé en 2021. Plus de 2 millions d'euros de subventions ont été attribuées par l'Etat en 2020-2021 à des projets portés par les acteurs privés et publics du territoire dans le cadre du CR RTE.
3. En 2022 : l'extinction de l'éclairage public dans les zones d'activité s'est déployée sur les 4 zones d'activités de la CCSE. Ainsi, les éclairages s'éteignent entre 22 heures et 6 heures.

En parallèle des actions de rénovation, et dans le cadre du plan gouvernemental sur la sobriété énergétique la CCSE et les communes mettent en place différentes actions et notamment, une diminution et une meilleure régulation de la température dans les locaux publics, la modification des plages de fonctionnement de l'éclairage public.

1.1.4 Sensibiliser la population aux économies d'énergies et d'eau

Le Défi Déclics Eau Energie : entre le 29 novembre 2022 et le 30 avril 2023, une équipe constituée d'habitants du territoire et une autre composée d'agents de la CCSE jouent le jeu de la sobriété énergétique. Le Défi Énergie Sud Estuaire est un concours d'économies de chauffage, d'électricité et d'eau dont l'objectif est de démontrer que tous ensemble, il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en réduisant, en 5 mois, ses consommations de minimum 8 %. Coût : 3000€.

Axe 2 : Vers un territoire autonome

2.1.1 Etudier le potentiel de développement solaire du territoire grâce au cadastre solaire

Un cadastre solaire est une cartographie du potentiel énergétique d'une zone géographique. Il permet d'obtenir des informations précises sur l'ensoleillement et la température moyenne de la zone définie ainsi que sur l'orientation, l'inclinaison et l'ombrage (végétation, voisinage, etc.) des toitures.

2 agents de la CCSE ont été formés en 2022 à l'usage de l'outil « cadastre solaire » développé par TE44 afin de proposer, dès 2023, les entreprises à évoluer le potentiel photovoltaïque de leur toiture ainsi que la rentabilité énergétique du projet solaire (en lien avec le 2.1.5).

2.1.4 Etudier la valorisation énergétique de zones non exploitables (ex: photovoltaïque sur centre d'enfouissement technique, ombrières de parking, etc.)

En 2022, une cartographie, non contraignante et non opposable, mise en place par la DDTM et ayant pour but de constituer un outil d'aide à la décision des différentes parties prenantes d'un projet de panneaux solaires photovoltaïques au sol, a été soumise aux élus des communes et de la CCSE pour avis. La mise en place d'un outil dédié par le service SIG de la CCSE a permis d'en assurer le suivi.

Plusieurs études menées sur la mise en place d'ombrières de parking et de panneaux solaire photovoltaïques flottants sont en cours.

En parallèle des actions réalisées en lien avec chaque axe du PCAET, plusieurs missions transversales permettant d'œuvrer sur les différents champs du développement durable ont pu être menées : un exemple : le « parcours écocitoyen » :

Dans le cadre de ce parcours, déployé en 2022, 79 animations, en lien avec les thématiques eau, déchets,... ont été proposées aux écoles primaires du territoire. Parmi les 14 écoles du territoire, 12 écoles ont participé. L'ensemble des niveaux du CP au CM2 sont représentés. 1058 élèves répartis en 54 classes ont reçu au moins une animation de ce programme. Le tableau ci-dessous reprend la répartition par thèmes des animations réalisées.

Étiquettes de lignes	Nombre de Animations	Somme de Nombre d'élèves
BIODIVERSITÉ	5	104
DÉVELOPPEMENT DURABLE	2	25
EAU	5	112
ÉCO-CONSUMMATEUR	31	669
GESTION DES DÉCHETS	36	532
Total général	79	1442

L'année 2023 constitue également une étape clé du PCAET puisqu'il s'agit de l'année de « mi-parcours ». A ce titre, des temps de rencontres inter-services et avec les communes ont pu être initiés dès 2022 afin de collecter des éléments qualitatifs et quantitatifs permettant de préparer un bilan mi-parcours qui sera formalisé en 2023 via :

- Un document de synthèse mis à disposition des élus et du grand public
- Une plateforme dédiée permettant le pilotage interne et le partage auprès du grand public

La labellisation Economie Circulaire présentée ci-dessous vient compléter le PCAET en activant notamment les leviers de prévention des déchets et de travail inter-acteurs sur des enjeux de mutualisation.

Partie 4 > Labellisation ECONOMIE CIRCULAIRE

La CCSE s'est engagée dans une démarche d'économie circulaire en vue d'une labellisation. Les objectifs de cette labellisation sont les suivants :

Objectif 1 Définir la stratégie et la gouvernance transversale pour cohérence des différents programmes, mobiliser les acteurs.



Objectif 2 Déployer les différents programmes (PLP, PCAET, PAT, dev eco...).



Objectif 3 Accompagner le changement de comportement et le modèle économique du territoire.



Développer et innover, notamment avec la mise en place de boucles d'Economie Circulaire :

- Objectif 4**
- Organique : Traitement biodéchets dans les campings et lieux touristiques
 - Economie : Mettre en place des Ecologies Industrielles et Territoriales sur les Zones d'activités du territoire
 - Alimentaire : Lutter contre le Gaspillage Alimentaire dans les restaurants collectifs
 - Réemploi : Accompagner la mise en place d'une matériauthèque



L'une des priorités des premières années de lancement de la démarche d'économie circulaire est l'identification d'une stratégie et d'une gouvernance transversale. Effectivement pour une meilleure cohérence des différents programmes, pour mobiliser un maximum d'acteurs et pour mutualiser les moyens financiers et humains de la collectivité, la co-construction, le partage d'information et la transversalité des services semble être les éléments essentiels pour une démarche d'économie circulaire réussie.

Cette transversalité, engagée dès 2021, s'est poursuivie en 2022 par la mise en place de différentes strates de pilotage et de mise en œuvre de l'action sur le volet économie circulaire.

Le Conseil communautaire valide les programmes d'actions de la « Stratégie de Développement Economique du Sud Estuaire », du PLPDMA et du PCAET. Chaque année, un état d'avancement de la mise en œuvre des programmes est proposé sur la base des indicateurs de programme. Les Commissions sont sollicitées au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme. Plus particulièrement, la Commission aménagement, ECI peut être sollicitée au fur et à mesure de la mise en œuvre de celui-ci : elle est constituée de 24 élus dont la liste est proposée ci-dessous.

La mise en œuvre du programme d'actions est partagée entre les deux services porteurs de la démarche : les services Environnement et Développement Economique.

La coordination du programme a intégré, en 2022, les actions suivantes :

- Accompagner la mise en œuvre de l'ensemble des actions.
- S'assurer de la bonne circulation des informations entre les porteurs des actions, à travers des temps d'échanges présentiels et de moyens dématérialisés.
- Assurer également la coordination du programme avec le PCAET, le PAT et le PLPDMA.
- Effectuer le suivi de l'avancement des actions, à l'aide des indicateurs.
- Remplir le référentiel économie circulaire chaque année

D'autres services sont mobilisés dans le cadre des actions prévues, selon leur domaine de compétence et leur champ d'activité, notamment le service marchés publics et le service agriculture.

Les actions menées en 2022 en lien avec les 4 boucles d'économie circulaire sont synthétisées dans le rapport d'activités ECI 2022.

Ci-dessous quelques exemples d'actions initiées par la chargée de mission PCAET :

- Favoriser le catering événementiel responsable : produits locaux et de saison – conditionnement limité, mise en place d'un kit « Petit déjeuner »
- Développement de l'approvisionnement local et de qualité via la commande publique : 2021 – 2024 – Prestation de service pour la fourniture de repas et de goûters pour les services jeunesse, enfance et petite enfance : lot 1: multi-accueils (3 communes): Ansamble
- Mise à disposition d'une mallette pédagogique (proposée par la Chambre Agriculture) valorisant la consommation locale
-

Partie 5 > La mobilité

Dans le cadre de Loi d'Orientations des Mobilités de 2019, la Communauté de Communes du Sud Estuaire a décidé par délibération de prendre la compétence « mobilité » le 1^{er} juillet 2021 et par conséquent devenir une autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Dorénavant, la collectivité est chargée d'assurer le fonctionnement de services tels que le transport en commun, le vélo, la marche ou encore le covoiturage.

Chapitre 1 / Les modes actifs

Concernant le développement du vélo sur le territoire, la CCSE a répondu en 2021 à un appel à projet « AVELO 2 », programme porté par l'ADEME. Ce programme de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) qui s'étend jusqu'en 2024 soutient les territoires peu denses dans la planification, l'expérimentation l'évaluation et l'animation de politique cyclable.

En parallèle, la Communauté de Communes s'est engagée sur divers projets axés sur le développement du vélo et de la marche notamment.

1.1 MOBY à l'Ecole

MOBY, programme (CEE) porté par la société ECO CO₂, accompagne les collectivités territoriales et les établissements scolaires à sensibiliser les élèves à l'écomobilité et à mettre en place un Plan de Déplacement d'Établissement Scolaire.

La CCSE, séduite par ce projet qui s'inscrit dans la volonté du territoire à rationaliser ses émissions de gaz à effet de serre (PCAET), a convenu avec les communes de Saint-Brevin-Les-Pins, Paimboeuf et Saint-Père-en-Retz de porter cette initiative sur 7 écoles :

- 3 écoles à Saint-Brevin-Les-Pins : La Pierre Attelée, Paul Fort et François Dallet,
- 2 écoles à Paimboeuf : Sacré Cœur et les 4 Amarres,
- 2 écoles à Saint-Père-en-Retz : Sainte-Opportune et Jacques Brel.

Débutées en septembre 2021, les premières étapes de ce projet furent principalement de cadrer le cahier des charges pour les mois à venir, d'informer les parents d'élèves et les enseignants du dispositif et de commencer la collecte de données en vue du diagnostic « mobilité » qui doit être réalisé pour chacune des écoles.

En 2022, chacune des écoles du programme s'est vue être dotée d'un Plan de Déplacement, document synthétisant le diagnostic de l'accessibilité aux abords de l'école et des pratiques de déplacement des élèves/enseignants et orientant sur les actions à préconiser. Sur cette base, un plan d'actions a pu être co-construit avec l'appui de membres du groupe de travail (agents, élus, parents d'élèves, associations locales, enseignants et directeurs).

Quelques exemples d'actions préconisées en lien avec les modes actifs

- **Aménagement :**
 - Piétonnisation des abords de l'école Paul Fort – Saint-Brevin-les-Pins
 - Apaisement de l'avenue environnante de l'école François Dallet – Saint-Brevin-les-Pins (bac fleuries / arbustes pour rétrécir la chaussée, implantation de figurines)
 - Coloriage des bandes cyclables au niveau du parking de l'école Sainte Opportune – Saint-Père-en-Retz
- **Report Modal :**
 - Expérimentation d'un pédibus / vélobus sur toutes écoles - Saint-Brevin-les-Pins - Saint-Père-en-Retz – Paimboeuf
 - Achat d'un vélo cargo par la ville de Saint-Père-en-Retz
 - Support de communication sur « Comment se déplacer à vélo ou à pied à Paimboeuf »
- **Acculturation :**
 - Défi Mobilité 2023 dans les trois écoles de Saint-Brevin-les-Pins
 - Rentrée des classes sous le thème du vélo dans les écoles de Saint-Père-en-Retz
 - Défi Chrono pour comparer les temps de parcours dans les écoles de Paimboeuf

1.2 L'aide à l'achat d'un vélo

Par délibération en date du 21 avril 2022, la CCSE a renouvelé le dispositif d'aide à l'achat de vélo pour les habitants du territoire. Ce dispositif a pour premier objectif de développer l'usage du vélo et de permettre à chacun d'avoir accès à un vélo. Pour ce faire, une enveloppe de 30 000 € a été allouée par la CCSE.

Nouveauté de l'année 2022 : les vélos reconditionnés sont dorénavant éligibles à la prime

Bilan du dispositif en 2022

Nombre de dossiers			
REFUSÉ	EN ATTENTE	VALIDÉ	TOTAL
49	0	154	203

Montant moyen alloué par foyer : 194.41 €

Afin d'évaluer l'impact de la prime sur la pratique de déplacement des bénéficiaires, un questionnaire a été transmis au mois de février à toutes les personnes ayant vu leur dossier être validé (238).

Chiffres clés de l'enquête :

- 133 répondants soit un taux de réponse de 56 %
- 70 % de femmes bénéficiaires pour 30 % d'hommes
- Bonne répartition territoriale entre les six communes du territoire
- 38 % et 25 % des répondants ont respectivement acheté leur vélo pour faire une activité physique et pour remplacer leur vieux vélo
- Part modale du vélo a progressé de 39 % (14 % à 20 %)
- 63 % des répondants ont modifié leurs habitudes de déplacement
- 53 % des répondants estiment avoir diminué l'usage de leur voiture
- 58 % des répondants estiment la prime décisive dans leur achat

1.3 Le service de location longue durée de VAE - Vélila

Dans le cadre de son projet « La Loire-Atlantique à Vélo », le Département s'engage à développer l'offre de services favorisant l'usage du vélo et ce dans un objectif plus global d'augmenter la part modale du vélo sur les territoires. Ainsi, depuis 2020, le Département propose aux EPCI désignés comme AOM de mettre à disposition une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) pour une durée conventionnée de 3 ans.

La Communauté de Communes du Sud Estuaire s'est ainsi positionnée pour bénéficier d'une flotte de 50 VAE la gestion, l'entretien et la maintenance sont délégués à un professionnel, E-Bike Solutions. Ces VAE sont disponibles à la location depuis le 26 octobre 2022 pour une durée de 1, 3, 6 et 12 mois avec la possibilité de renouveler le contrat dans la limite de douze mois maximum. Par ailleurs, le service offre la possibilité aux personnes en situation de précarité (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du revenu de solidarité active, du minimum vieillesse et les étudiants) et d'handicap de bénéficier d'un tarif social (50 % du tarif plein).

Le service a été inauguré le 26 octobre 2022.

Durée de location (mois)	1	3	6	12
Plein Tarif	35 €	84 €	150 €	250 €
Tarif Social	17.50 €	42 €	75 €	125 €

Chiffres-clé du service en 2022 :

- 44 contrats créés
- 66 % des contrats ont une durée de 12 mois
- 58 % des bénéficiaires ont plus de 50 ans
- 70 % de femmes pour 30 % d'hommes
- Centralisation des demandes sur Saint-Brevin (77%)

1.4 Permis Vélo

La police intercommunale couvrant les communes de Saint-Père-en-Retz, Frossay et Corsept et ce en lien avec la direction de chacune des écoles et des collectivités (commune et EPCI) assurent depuis trois années le permis vélo pour les élèves de CM1 des 6 écoles. La formation se décompose en trois principaux volets :

- La base théorique
- L'apprentissage des fondamentaux du vélo
- Mise en situation réelle

Chiffres-clés du permis vélo en 2022

- 142 élèves de CM1 formés du bloc 1 à 3
- 36 % des élèves de CM1 du territoire ont été formés
- 6 écoles sur 14 sont couvertes par le dispositif

1.5 Le Forfait Mobilité Durable

En 2019, la Loi d'Orientation des Mobilités acte la création d'un nouvel outil à destination des employeurs (entreprises, administrations publiques d'État et territoriales) : le Forfait Mobilité Durable (FMD).

Son application dans la fonction publique territoriale est validée par décret le 9 décembre 2020 puis mise à jour le 13 décembre 2022, permet aux collectivités locales qui le souhaitent de prendre en charge les frais de leurs salariés pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail réalisés en vélo, en covoiturage, en autopatage et avec un engin de déplacement personnel motorisé. La révision du texte originel a permis d'autoriser le cumul du FMD avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun, a réduit le nombre de jours de déplacements domicile-travail ouvrant droit à 30 jours et augmenter le montant de la prime à 300 €.

Chiffres-clés du FMD en 2022

- 33 agents ont bénéficié du FMD
- Montant total versé : 7 813.50 €
- Montant moyen touché par agent : 236.77 €

1.6 Aire de service vélo – Km 0 de la Loire à Vélo

Dans l'objectif de valoriser ses itinéraires cyclables à vocation touristique (Vélodyssée) par le développement de services bénéfiques au vélotourisme. Ainsi, la collectivité a inauguré son aire de service labellisé « Accueil Vélo » au kilomètre 0 de la Loire à Vélo comprenant un local dédié au relai d'informations, du mobilier pour se restaurer, des box à vélo sécurisés ou encore des bornes de recharge pour les VAE.

Budget du projet : 213 000 €

Chiffres-clés de l'aire de service vélo – Km 0

- 3 box sécurisés soit 6 emplacements créés pour les vélos
- 4 casiers sécurisés avec bornes de recharge
- Une station de réparation
- Une station de gonflage
- 738 actes de renseignement traités par l'Accueil Vélo sur la saison estivale

1.7 Itinéraire cyclable – voie verte reliant le bourg de Frossay au Mignon

Inscrit dans le Schéma Directeur des Modes Doux, l'itinéraire reliant le bourg de Frossay au Mignon a bénéficié d'un aménagement cyclable comprenant une voie verte longue de 1,3 kilomètre et d'1.2 kilomètre de voies partagées. Le coût de cet aménagement s'élève à 553 000 € financé à hauteur de 65 % par le Département, la Région et l'Etat.

Chapitre 2 / Les modes partagés

2.1 Le Brevibus

À la suite de la prise de compétence, la gestion du Bréviibus a été transférée par la commune de Saint-Brevin-Les-Pins à la CCSE. Dorénavant, le service est financé par la CCSE grâce au versement mobilité (VM), contribution due par les employeurs de plus de 10 salariés.

En 2022, l'offre de transport en commun n'a pas évolué et a permis de transporter sur l'ensemble de l'année 32 534 personnes soit une augmentation de 82 % par rapport à l'année 2021.

• Bilan financier 2022 :

	2022
Nombre de kilomètres parcourus	138 446
Coût unitaire du kilomètre HT	2.97 €
Montant HT	395 681.55 €
Montant TTC	435 249.71 €

2.2 Le Transport à la Demande

Le service de Transport à la Demande est proposé par la Région Pays de la Loire sur le bassin de vie regroupant les collectivités du Sud Estuaire et de Pornic agglomération de Retz. Il permet de faciliter les déplacements de proximité et de compléter l'offre de transport dans les zones non pourvues d'offres de transport public.

Le coût de fonctionnement du service est pris en charge à 50 % par la Région et 50 % par les deux collectivités (1/3 CCSE – 2/3 PAPR).

Communauté de Communes Sud Estuaire	Trajets en 2022	
	Corsept	30
	Saint-Brevin-les-Pins	165
	Saint-Père-en-Retz	103
	Paimboeuf	98
	Saint-Viaud	38
	Frossay	159

Partie 6 > Perspectives pour 2023

Chapitre 1 / GESTION DES DECHETS

- Travaux sur la déchèterie de Saint Brevin les pins et mise en place du contrôle d'accès.
- Déploiement du contrôle d'accès sur les 3 autres déchèteries du territoire.
- Etude d'optimisation des déchèteries, de la plateforme déchets verts et du quai de transfert.
- Etude biodéchets, redevance incitative et renouvellement marché de collecte et déchèteries.
- Développement de la communication pour promouvoir le compostage individuel.
- Définition d'un feuille de route pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets dont le compostage partagé.
- Lancement d'un Défi familles Zéro Déchet lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) – appel à volontaires.
- Réalisation d'un défi « Jeunes presque 0 déchet » en novembre 2023 en lien avec la Mission Locale du Pays de Retz.
- Elaboration et mise en ligne d'un support de fléchage des acteurs du réemploi et de la réparation sur le territoire.
- Création d'un guide de l'éco-événement.

Chapitre 2 / PCAET

- Poursuite et enrichissement du programme d'animations à destination des scolaires
- Poursuite du déploiement de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique – PTRE
- Engagement dans une démarche d'achats responsables
- Mise en place d'un événement « Fête de la Nature »
- Mise en place d'un partenariat avec la ressourcerie « Le Réservoir » pour le réemploi du matériel informatique de la Communauté de Communes Sud Estuaire
- Mise en place de la plateforme de pilotage du PCAET
- Identification de zones d'accélération des énergies renouvelables en lien avec la loi APER
- Lancement d'un programme d'actions en faveur des entreprises dans le champ de l'économie circulaire
- Poursuite du Défi Economies d'Eau et d'Energie
- Mise en place de maquettes pédagogiques en lien avec le Développement Durable disponibles dans les médiathèques du territoire
- Support à l'identification de points d'eau accessibles au public dans le cadre de #GourdeFriendly

Chapitre 3 / Mobilité

- Lancement de l'étude sur le potentiel de lignes de covoiturage
- Actualisation du Schéma Directeur Cyclable
- Révision de l'offre de transport – Brevibus
- Signature du Contrat Opérationnel de la Mobilité à l'échelle du bassin de mobilité Centre Loire-Atlantique
- Mise en œuvre des premières actions dans le cadre du programme « Moby à l'école » sur le territoire
- Travail autour de la cartographie SIG sur les données relative à la mobilité
- Animations autour du vélo
- Défi Mobilité sur le Sud Estuaire
- Projet d'aménagement de places de stationnement sécurisées pour les vélos
- Création d'un flyer à destination du grand public recensant les offres de transport sur le territoire



COMPTE-RENDU ANNUEL D'EXPLOITATION ANNEE 2022



Lot n°3 : Exploitation des déchèteries

27/07/2023

PREAMBULE



Contexte du marché

La Communauté de communes de SUD ESTUAIRE assure la gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire, à travers notamment un marché d'exploitation des déchèteries.

Les stipulations du Cahier des Charges, concernant l'ensemble des prestations liées à l'exploitation des 4 déchèteries et à la gestion de plusieurs flux, comprend les prestations suivantes :

- ▮ **Gardiennage, accueil et contrôle** des usagers sur les 4 déchèteries (St-Brévin, St-Père en Retz, Saint-Viaud, Frossay) ;
- ▮ **Maintien de la propreté et entretien** des sites ;
- ▮ **Gestion administrative des flux** et apports sur les sites ;
- ▮ Mise à disposition de **contenants** (bennes, caisses, divers) ;
- ▮ **Evacuation, traitement et/ou valorisation** de certains déchets réceptionnés sur les 4 sites ;

Dans le cadre de son offre, en réponse à ce Cahier des Charges et aux demandes implicites de la Collectivité, Coved s'est engagé sur les points suivants :

- ▮ A **respecter l'ensemble des prescriptions** imposées dans le CCTP ;
- ▮ A **mettre en place une organisation souple et adaptée** permettant de répondre efficacement aux spécificités du territoire de la Communauté de Communes SUD ESTUAIRE (saisonnalités, difficultés de circulation, neutralisation des débordements, etc.) ;
- ▮ A **former ses agents d'accueil** pour qu'ils soient de véritables ambassadeurs du tri et parfaitement informés de la politique de valorisation des déchets de la Collectivité ;
- ▮ A **améliorer la sécurité** des sites en mettant en place de la vidéosurveillance et des caissons fermés pour la collecte du flux ferrailles.
- ▮ A **améliorer le suivi des fréquentations** (système de comptage automatique des véhicules) ;

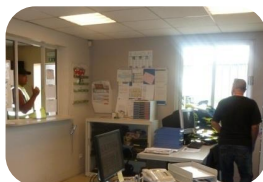


- ▮ A **améliorer** les recettes de la Collectivité via les caissons fermés engendrant une augmentation des tonnages de ferrailles collectés ;
- ▮ A travailler dans une démarche **de partenariat et de transparence** : les véhicules de transport sont équipés de GPS, disponibilité des équipes pour participer au comité d'exploitation autant que de besoin, etc. ;
- ▮ A être **force de proposition et à accompagner** la collectivité dans ses réflexions sur l'évolution du service.



Points forts de l'offre Coved

Un encadrement exemplaire de la prestation



- ▶ Expertise éprouvée en matière de management :
 - > **Encadrement fort** des agents d'accueil et chauffeurs PL par un chef d'équipe et un responsable d'exploitation.
 - > **Contrôles terrains réguliers et formalisés.**
 - > **Accompagnement des collaborateurs dans le temps** (points mensuels, ¼ d'heure sécurité, entretien annuel).
- ▶ Implantation de nos bases d'exploitation sur la commune de La Baule Escoublac (44). Cette localisation vous garantit **la réactivité de notre organisation.**
- ▶ Un **système d'astreinte, avec un numéro de téléphone unique**, permettant de joindre notre encadrement rapidement, y compris les week-ends.

Une expertise éprouvée sur l'ouest



- ▶ Expérience dans la gestion d'accueil et d'évacuation de bennes de déchèterie puisque la Région Ouest gère actuellement près de **40 déchèteries.**
- ▶ Parfaite connaissance et prise en compte des **spécificités de votre territoire** : saisonnalité des apports, gestion des grands week-ends, difficultés de circulation, impact touristique...
- ▶ **Notre connaissance notable des différents exutoires** : interlocuteurs privilégiés, connaissance des horaires d'ouverture hivernaux et estivaux...

Sécurité : la performance Coved

- ▶ Installation d'un système de **vidéosurveillance** ;
- ▶ Mise en place de **caissons fermés** pour les **cartons** ;
- ▶ Mise en place de **caissons fermés et sécurisés** pour la collecte des **ferrailles** ;

- ▶ Installation d'un **système informatique pour le comptage des entrées** en déchèteries.

Qualité de prestation



- ▶ Le chef d'équipe sera notamment chargé de veiller au **respect des plannings d'évacuation, des règles de sécurité** et à la **propreté des déchèteries** tout au long de l'année.
- ▶ Une traçabilité fiable grâce à une organisation maîtrisée et certifiée **ISO 9001:2008.**

Les moyens humains et techniques



- ▶ L'ensemble des caissons collectés sont équipés d'un **système de bâchage** afin de supprimer le risque d'envol.
- ▶ Collecte en véhicules Ampliroll d'un PTAC de 19 ou 26 tonnes. Certaines rotations seront effectuées en **remorque**, permettant ainsi d'optimiser les temps de travail et de limiter le kilométrage parcouru.
- ▶ La capacité à gérer les surcroits d'activité avec un **parc permanent de 8 véhicules Ampliroll et de 2 remorques.**
- ▶ Affectation d'un **personnel de collecte qualifié et compétent.**
- ▶ Les véhicules de collecte sont équipés d'un **système GPS** permettant un **suivi en temps réel** de la prestation par l'encadrement Coved. Des exports de suivi peuvent être fournis à la collectivité.
- ▶ Réalisation privilégiée des enlèvements pendant les heures de fermeture, de faible circulation ou de faible fréquence afin d'optimiser la sécurité, le service des usagers et les temps de parcours.
- ▶ Mise en place de **caissons relais en nombre suffisant**, pour faciliter les échanges et gérer les surcroits d'activité.
- ▶ **Notre engin de compaction Packmat intervient sur la déchèterie de St-Brévin** afin de gagner en densité et ainsi limiter les rotations.



Engagement Développement Durable



- ▶ Collecte en camion Ampliroll **EURO 5**.
- ▶ Formation de nos chauffeurs à la **conduite rationnelle**.
- ▶ Notre personnel bénéficie de la **convention CCNAD** et de nombreux avantages liés à notre entreprise : les primes casse-croûte et salissure, le paiement du quart d'heure douche, des primes d'intéressement, la formation professionnelle, les avantages de notre comité d'entreprise, des primes d'intéressement, un Plan Epargne Entreprise, un Plan Epargne Retraite, un Plan Epargne Temps.
- ▶ Le personnel est équipé d'**EPI de haute qualité, issus du commerce équitable**.
- ▶ Engagement du groupe Saur dans une **démarche RSE** (Responsabilité Sociétale des Entreprises).
- ▶ L'engagement de recourir à des **fournisseurs locaux** (garages pour poids lourds, pneumatiques, fournitures diverses...).
- ▶ Limitation de tous les véhicules Amplirolls à **80 km/h**.

Sommaire

PREAMBULE	2
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU GROUPE PAPREC ET DE COVED	9
1. PRESENTATION DU GROUPE PAPREC	10
2. COVED	13
3. NOTRE ORGANISATION TERRITORIALE	17
CHAPITRE 2 : ORGANISATION GENERALE DU SERVICE	21
1. PRESENTATION GENERALE DU MARCHE	22
2. LA BASE D'EXPLOITATION	22
3. LES INTERLOCUTEURS COVED.....	23
4. L'EXPLOITATION DU SERVICE	26
CHAPITRE 3 : TONNAGES	29
1. REPARTITION DES TONNAGES PAR FLUX :	29
2. REPARTITION DES TONNAGES PAR SITE :	31
CHAPITRE 4 : FREQUENTATIONS	42
CHAPITRE 5 : VIE DU CONTRAT	45
CHAPITRE 6 : BILAN FINANCIER	45
CHAPITRE 7 : BILAN MATERIEL	47
ANNEXES :	48
1. RECAP DES TONNAGES MENSUELS (2022).....	48
2. RECAPITULATIF DE FACTURATION DES ROTATIONS	53
3. RECAPITULATIF TAXES DE DEPOTS.....	55
ANNEXE 4 : REGISTRE ENTRETIEN	56

CHAPITRE 1 : Présentation du groupe PAPREC et de COVED



1. Présentation du Groupe Paprec

Au début du mois d'avril 2017, Coved a été officiellement racheté par le Groupe Paprec après achèvement et réception des autorisations habituelles, notamment celle de l'Autorité de la Concurrence.

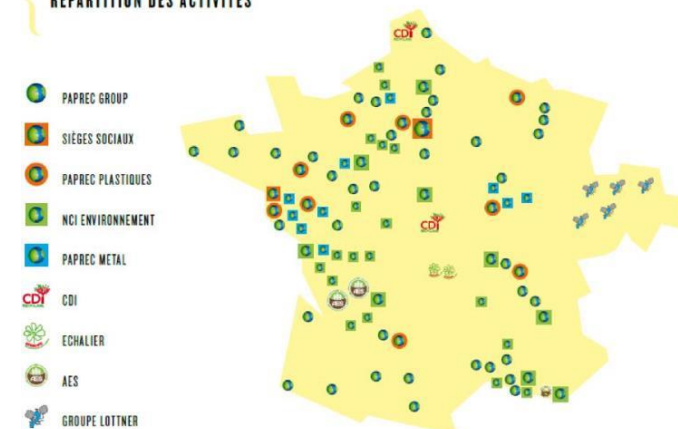
L'intégration de Coved au sein du Groupe Paprec va permettre la création d'un troisième opérateur national de poids dans la gestion des déchets en France. La consolidation des deux entités représentera un groupe fort de près de 8 000 collaborateurs et collaboratrices pour un chiffre d'affaires de 1,3 milliards d'euros.

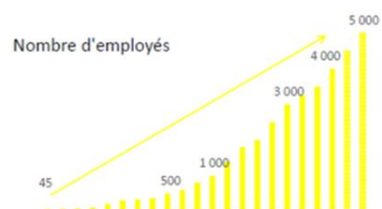
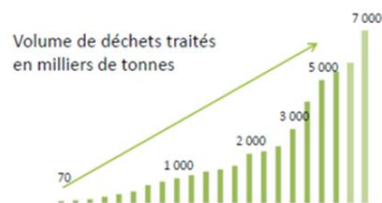
L'aventure de notre entreprise, qui se confond avec celle de son dirigeant, démontre sa capacité à aller de l'avant, à innover et à évoluer positivement. En 1994, Paprec emploie 45 personnes et génère un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros. 23 ans plus tard, l'entreprise a acquis une taille intermédiaire avec près de 8 000 personnes, plus de 1,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 6 millions de tonnes collectées et traitées.

Vous trouverez ci-dessous la carte de toutes les implantations du Groupe Paprec (les implantations Coved n'y sont pas intégrées) en France et en Suisse.



RÉPARTITION DES ACTIVITÉS





1.1. Gouvernance du Groupe

Paprec a structuré sa gouvernance autour des instances suivantes :

- ▶ le conseil de surveillance : composé des principaux actionnaires, en charge de rendre compte aux actionnaires du bon fonctionnement de l'entreprise ;
- ▶ le comité exécutif : dédié au pilotage du groupe et composé de 12 membres dont le président directeur général Jean-Luc Petithuguenin, des directeurs généraux et délégués ;
- ▶ le comité d'audit : en charge de veiller à la bonne gestion des risques auxquels le Groupe est exposé ;
- ▶ le comité stratégique ;
- ▶ le comité « Nominations & Rémunérations » ;
- ▶ le comité immobilier : mobilisé sur les opérations d'aménagements de nos sites. Parmi nos principaux investisseurs nous pouvons compter la Banque Publique d'Investissements qui nous a accordé des capitaux après avoir audité les performances du Groupe en matière de développement (pour rappel 27% de croissance annuelle en moyenne depuis la création de l'entreprise).

1.2. Les valeurs du Groupe

Le Groupe véhicule ses valeurs à travers l'ensemble de ses activités et les diffuse également sur l'ensemble de ses 106 sites de collecte et de valorisation.

La volonté forte de l'entreprise est de créer une identité basée sur la diversité et le respect des personnes au service de l'esprit d'équipe, de la volonté d'excellence et du professionnalisme dans la réalisation des missions qui nous sont confiées.

Sur la base de ces grands principes, Paprec a su fédérer ses collaborateurs à travers leurs 38 nationalités afin de développer nos compétences et notre domaine d'intervention.

Cette vision favorise l'intégration de nos salariés au service de nos clients et se traduit par une croissance forte tout en maintenant un objectif de qualité des prestations à leur meilleur niveau.



2. Coved



Coved maîtrise l'ensemble de la chaîne des métiers de la collecte, du nettoyage des espaces publics, du tri, du traitement, du stockage et de la valorisation des déchets. Avec cette gestion multi-filières, Coved assure ainsi à ses clients collectivités et industriels le respect des normes environnementales en vigueur et la traçabilité des déchets collectés.

Les certifications AFAQ de Coved

- ▮ Certification ISO 9001 sur la totalité du périmètre pour toutes nos activités ;
- ▮ 1^{ère} éco-industrie certifiée ISO 14001 pour l'ensemble de notre activité de stockage en ISDND ;
- ▮ Certification ISO 14001 pour 9 de nos centres de tri.

2.1. Se développer autour de 3 axes

2.1.1. Le service aux collectivités

S'appuyant sur une relation transparente et de confiance avec les collectivités locales, Coved assure sa mission de service public auprès de 5 millions d'habitants : solutions globales de propreté (collecte, tri, nettoyage, élimination de graffitis, hydrocurage et assainissement) ainsi que les dialogues avec les populations, concertations avec les parties prenantes et suivi du respect du cadre de vie des populations et de l'environnement.

2.1.2. Le service aux entreprises

Coved propose aux entreprises un savoir-faire de spécialiste placé au cœur des problématiques liées à son activité. Il couvre un éventail très large de traitement des déchets des entreprises : déchets industriels banals (DIB), déchets dangereux, déchets hospitaliers, biodéchets, déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE), déchets dangereux des ménages (DDM), pneus, etc.

2.1.3. Le traitement et la valorisation

- ▮ 35 centres de tri séparent les différents types de déchets (papiers, journaux-magazines, cartons, plastiques, ferrailles...) et les mettent en balles avant de les expédier vers des sites de recyclage appropriés.
- ▮ 19 plateformes de traitement biologique (déchets verts, FFOM, boues d'épuration) permettant de valoriser les déchets verts, la fraction fermentescible des ordures ménagères ou encore les boues de station d'épuration.



- Collecte, tri, traitement et valorisation des déchets des collectivités et des industriels.

- Valorisation matière et énergétique des déchets.

- Conception, gestion et exploitation de centres de tri, de compostage ou de stockage.



En maîtrisant l'ensemble des filières de gestion des déchets générés par ses clients, Coved leur propose une prestation globale.

- ▮ 32 installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) recueillent les ordures ménagères non triées, les refus des centres de tri, les refus de compostage et les déchets industriels banals ultimes.

2.1.4. La gestion Smart des déchets

Le centre d'expertise NODUS constitue à la fois un modèle organisationnel novateur et en centre de gestion de la donnée, qui s'exerce de la collecte à la valorisation des déchets. Nodus s'appuie sur des smart technologies pour collecter en temps réel les données d'exploitation. Son rôle : centraliser et analyser les informations pour apporter une assistance experte à l'exploitation, modéliser et proposer des optimisations pertinentes grâce à des véritables outils.

2.2. Une organisation au service du client

Pour la réalisation de ses missions et assurer son développement, Coved s'est doté d'une organisation en filières qui lui permet de servir au mieux ses clients, d'assumer avec professionnalisme ses activités d'exploitation, de maîtriser les enjeux techniques propres à ses activités et de garantir son ambition de développement.

L'organisation opérationnelle de l'entreprise est déclinée en deux grandes filières.

- ▮ La direction d'exploitation :

Organisée en 3 délégations opérationnelles, elle gère l'intégralité des activités : prestations de services, centres de tri, installations de stockage de déchets, usines, et cela pour le compte des collectivités et des industriels.

- ▮ La direction commerciale, elle-même composée de :

- > Une direction négoce en charge de la vente de services aux grands comptes, les ventes de matières premières secondaires. au niveau national, l'animation du réseau commercial industriel ;
- > Une direction commerciale collectivités locales et déchets industriels.

Parallèlement, des directions transversales regroupent les structures nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise :

- ▮ Direction de la performance :

- > Bureau d'Etudes et maintenance : études tous types d'offres, appui aux exploitants,
- > Management et contrôle des risques opérationnels : gestion des ICPE et management QSE,
- > Pôle travaux,

5 millions d'habitants desservis
2,4 millions de tonnes de déchets traités
1 million de tonnes de déchets collectés
338 millions d'€ de chiffre d'affaires en 2017
3 000 collaborateurs en France
86 sites de tri, valorisation, traitement
500 contrats avec des collectivités locales
2 000 véhicules et matériels roulants

- > Valorisation biogaz ;
- ▮ Direction des ressources humaines ;
- ▮ Direction administrative et financière.

2.3. Nos domaines d'expertise

2.3.1. La collecte des déchets

Au regard des 400 kg de déchets ménagers produits par an et par personne, la collecte des déchets est un enjeu majeur dans la gestion au quotidien des collectivités.



Coved met son savoir-faire et l'ensemble de ses moyens à disposition de ces collectivités :

- ▮ Grâce à d'importants moyens (1000 collaborateurs et plus de 600 véhicules), nous collectons plus d'un million de tonnes de déchets par an ;
- ▮ Nos tournées de collectes s'organisent pour fournir un service intégré aux rythmes et à la vie de la collectivité. La collecte peut ainsi se faire en porte à porte, en points d'apport volontaire ou en points de regroupement ;
- ▮ Nous privilégions les recrutements locaux et, en partenariat avec les organismes sociaux, nous travaillons à la mise en place de programmes d'insertion et de progression sociale pour les personnes non qualifiées ;
- ▮ Enfin, grâce à nos systèmes de suivi en temps réel de nos tournées, nos clients disposent de données d'exploitation précises comme par exemple les trajets empruntés, les horaires, la vitesse ou le tonnage collecté.



2.3.2. La gestion de déchèteries

Coved gère 150 déchèteries en France accueillant encombrants, déchets verts, gravats, ferrailles, bois, carton et autres produits polluants ou toxiques.

La gestion efficace d'une déchèterie passe également par l'anticipation des problématiques de collectivités clientes. Pour ce faire nous disposons d'un système d'informations permettant un suivi rigoureux des données d'exploitation.



2.3.3. L'exploitation de centres de tri

Les centres de tri reçoivent les déchets issus de la collecte sélective ou recueillis dans les points d'apport volontaire.



Coved gère aujourd'hui 35 centres de tri-valorisation en France. Nous y effectuons le traitement et la valorisation de 2,4 millions de tonnes de déchets par an. Exploités pour le compte de collectivités ou détenus en propre par Coved, ces centres de tri reçoivent des déchets issus des ménages ou des entreprises : papiers, plastiques, verres, cartons, métaux, déchets solides ou liquides, banals ou dangereux.

Les déchets sont triés selon leur nature, conditionnés et compressés, puis acheminés vers les filières de recyclage adaptées. Plus de 70 % des déchets entrant dans nos centres de tri sont valorisés. Les refus de tri sont valorisés énergétiquement en incinération ou en centre de stockage.

2.3.4. Le stockage des déchets non dangereux

Notre expertise Centre de Stockage repose sur l'ensemble du cycle des installations : conception, autorisation, construction, exploitation, ainsi que post-exploitation du site.



2.3.5. Le compostage

L'expertise de Coved couvre l'ensemble de la filière de compostage, de la conception à l'exploitation des sites. Spécialiste du bio-traitement, nous exploitons 20 unités de traitement biologique et plateformes de compostage (290 000 tonnes / an).

Le compostage constitue une solution de proximité au traitement des déchets



2.3.6. Assurer la propreté urbaine

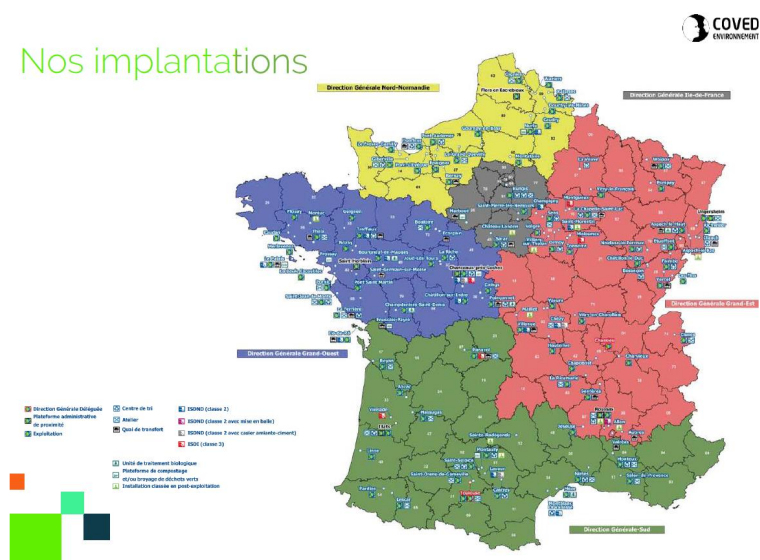
Coved intervient pour le balayage mécanisé et le nettoyage des rues, des marchés ou des espaces spécifiques. Nos prestations s'élaborent en fonction des rythmes de vie de la commune et de ses habitants, et nous adaptions chaque fois nos matériels aux espaces urbains à traiter.

3. Notre organisation territoriale

3.1. Les directions générales déléguées

Notre Groupe est organisé en quatre directions générales déléguées couvrant l'ensemble du territoire national :

Nos implantations

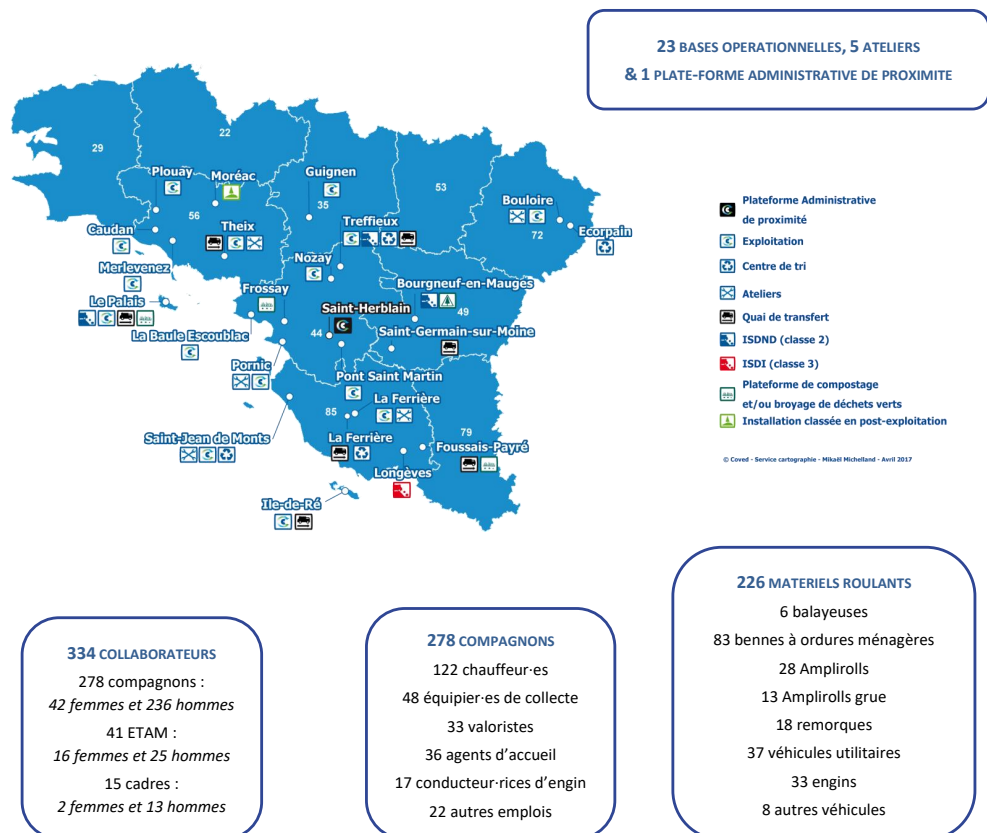


La gestion de votre contrat est prise en charge par la Direction Générale Déléguée Ouest et à la Direction de Territoire Bretagne Pays de Loire, dont le siège est basé à Saint-Herblain (44).

Direction des Exploitations OUEST dont la plateforme administrative de proximité est située à St Herblain (44).

3.2. Les moyens humains et matériels

Exploitations de la direction de territoire Bretagne Pays de Loire



Les principaux contrats d'exploitation de déchèteries gérés par Coved sur le périmètre de cette région sont les suivants :

- ▮ **Cap Atlantique (44) – 6 déchèteries**
- ▮ **CC de SUD ESTUAIRE (44) – 4 déchèteries.**
- ▮ **Nantes Métropole (44) – 2 déchèteries.**
- ▮ **CC de la Région de Plouay (56) – 2 déchèteries.**
- ▮ **Syndicat Auray Belz Quiberon Pluvigner (56) – 1 déchèterie.**
- ▮ **CA du Pays de Vannes (56) – 7 déchèteries.**
- ▮ **CC de Belle-Ile-en-Mer (56) – 1 déchèterie.**
- ▮ **CC de la Presqu'île de Rhuy (56) – 3 déchèteries.**
- ▮ **Cap l'Orient Agglomération (56) – 9 déchèteries.**



CHAPITRE 2 : Organisation générale du service



1. Présentation générale du marché

Le présent marché a été renouvelé et conclu pour une durée de **6 ans ferme**, à compter du 1^{er} Avril 2019

Conformément au CCTP, COVED a en charge les **services suivants, sur les 4 déchèteries du territoire** :

- **Gardiennage, accueil et contrôle** des usagers ;
- Maintien de la **propreté et entretien** des sites ;
- **Gestion administrative des flux et apports** sur les sites ;
- Mise à disposition de **contenants** (bennes, caisses, divers) pour certains flux ;
- **Evacuation, traitement ou valorisation** de certains déchets réceptionnés sur les 6 sites.

Ce nouveau marché verra émerger la création d'une plateforme de réception et de broyage des déchets verts sur la déchèterie de Saint Brévin.

2. La base d'exploitation

Les moyens matériels et humains sont basés sur notre base d'exploitation de **LA BAULE ESCOUBLAC (44)**.

L'ensemble des moyens suivants sont en place :

- Des **bureaux** pour le personnel administratif et d'encadrement, avec tout le matériel informatique nécessaire à l'établissement des statistiques et autres données issues de votre contrat ;
- Des **locaux sociaux** (douches, sanitaires, vestiaires...) pour le personnel d'exploitation ;
- Des **locaux fermés** permettant le stockage de matériels spécifiques ;
- D'un **parking poids lourds** pour l'ensemble des véhicules de collecte ;
- Une aire de lavage équipée d'un **débourbeur-déshuileur** et d'un **laveur haute pression** à eau chaude.



3. Les interlocuteurs Coved

- ▮ **Fabien TOUDIC**, Directeur des Exploitations se tient à votre disposition pour toutes les modalités d'exécution du contrat.
- ▮ **Clémentine RAULT**, Directrices d'agences LOIRE ATLANTIQUE se tient à votre disposition pour toutes les modalités d'exécution du contrat.
- ▮ **Jean François TUSSEAU**, Responsable d'exploitation est à votre disposition pour toutes les problématiques d'exploitation.
- ▮ **Guillaume PERREAULT**, Chef d'équipe, est votre interlocuteur pour la partie logistique et suivi des sites.
- ▮ **Emmanuelle HAUTMONT-BELLEC et Carole BERGER**, Assistantes d'exploitations sont en charge du reporting mensuel ainsi que la facturation des artisans.

Durant l'année 2020, Benjamin AULIE et Julien ANGEL ont quitté leurs fonctions. Ils sont désormais remplacés par Guillaume PERREAULT, pour le poste de chef d'équipe. Ses coordonnées sont détaillées ci-après.

FABIEN TOUDIC

Tél : 02 28 03 13 76
Port : 06 68 91 73 45
Courriel : fabien.toudic@coved.com

CLEMENTINE RAULT

Tél : 02 40 21 15 79
Port : 06 64 47 67 98
Courriel : clémentine.rault@coved.com

JEAN FRANÇOIS TUSSEAU

TEL : 02 51 10 32 70
Port : 06 52 84 99 97
Courriel : jean-francois.tusseau@coved.com

GUILLAUME PERREAULT

Port : 06 98 98 19 97
Courriel : guillaume.perreault@coved.com

EMMANUELLE HAUTMONT-BELLEC

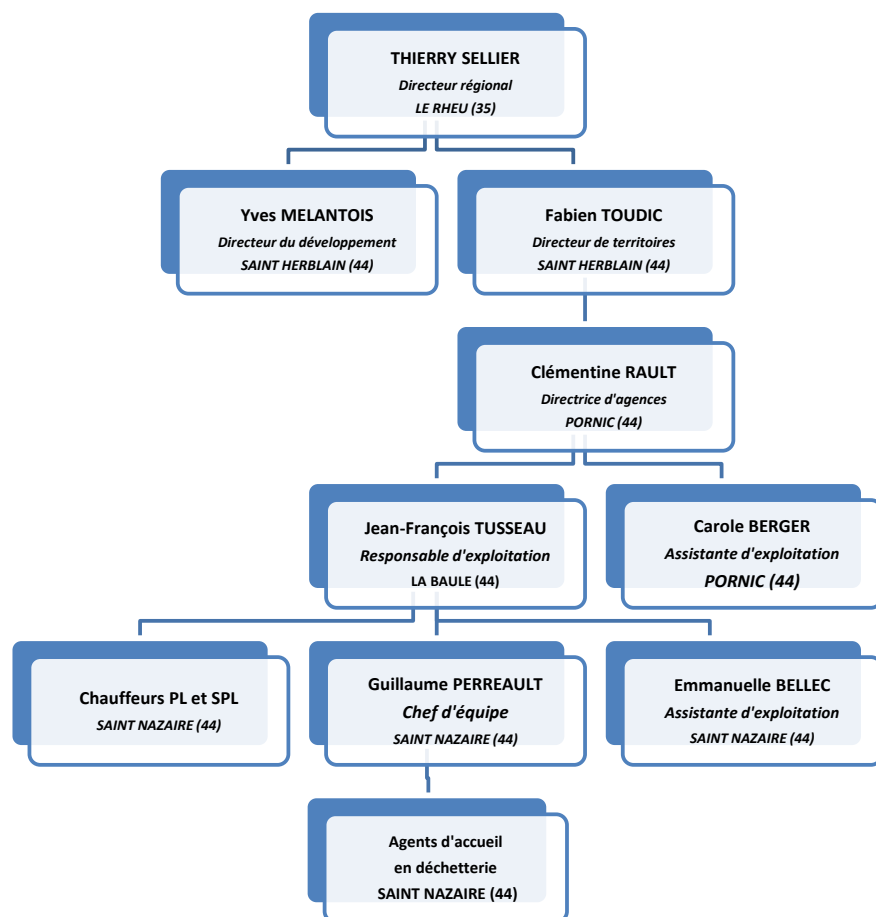
Tél : 02 51 10 32 70
Courriel : emmanuelle.bellec@coved.com

CAROLE BERGER

Tél : 02 40 21 15 79
Courriel : carole.berger@coved.com

Nom	Fonction	Adresse	Téléphone
Fabien TOUDIC	Directeur des Exploitations	5-7, Rue Piliers de la Chauvinière 44800 Saint-Herblain	02 28 03 13 75
Clémentine RAULT	Directrice d'Agences Loire Atlantique	17, rue Henri Becquerel 44 206 PORNIC	02 40 21 15 79
Jean François TUSSEAU	Responsable d'exploitation	Rue Yvette Cauchois - ZI de Brais 44600 SAINT NAZAIRE	06 52 84 99 97
Guillaume PERREAULT	Chef d'équipe	Rue Yvette Cauchois - ZI de Brais 44600 SAINT NAZAIRE	06 50 41 88 18
Emmanuelle HAUTMONT- BELLEC	Assistante d'exploitation	Rue Yvette Cauchois - ZI de Brais 44600 SAINT NAZAIRE	02 51 10 32 70
Carole BERGER	Assistante d'exploitation	17, rue Henri Becquerel 44 206 PORNIC	02 40 21 15 79
Astreinte chauffeur WE			06 61 60 00 77

Ci-dessous l'organigramme complet relatif à la prestation :



4. L'exploitation du service

A ce jour, l'équipe des agents d'accueil est composée des personnes suivantes, toutes embauchées par COVED :

St-Brévin
St-Viaud et St-Père en Retz

Vanessa SOTIN (CDI)
Soizic CREMET (CDI)/
Nathalie SERRA (CDI)
Salem BENCHICHA (CDI)

Frossay

Les gardiens habitent la région et sont des acteurs quotidiens du geste de récupération. Ils sont embauchés dans le cadre de la Convention Collective Nationale des Activités du Déchets (C.C.N.A.D.) et disposent de tous les avantages afférents (35 heures, prime d'ancienneté, etc...). Par ailleurs, ils ont accès aux avantages du Groupe (Plan d'Epargne Entreprise, mutuelle avantageuse, Comité d'Entreprise, etc...)

Nos gardiens sont formés à l'exécution de leur travail et aux règles de sécurité applicables sur leurs tâches.

Ils sont suivis annuellement par la médecine du travail de La Baule.

Par ailleurs, il est organisé un « Flash Sécurité » mensuellement pour aborder les thèmes divers liés à la sécurité de leur métier.

L'équipe des chauffeurs est composée des personnes suivantes :

- ▶ Yannick LEROUX
- ▶ Frédéric LEBATARD
- ▶ Guy HOARAU



Les horaires en vigueur définis par la CCSE sont les suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
SAINT-BREVIN Zone de la Guerche Route de la gendarmerie	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 18h
FROSSAY Le Pré Macé	9h - 12h FERMÉ	FERMÉ FERMÉ	FERMÉ 14h - 18h	FERMÉ FERMÉ	FERMÉ FERMÉ	9h - 12h 14h - 18h
SAINT-VIAUD Zone Estuaire Sud Rue du Cap. P. Leroy	FERMÉ FERMÉ	9h - 12h FERMÉ	9h - 12h FERMÉ	9h - 12h FERMÉ	FERMÉ 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
SAINT-PÈRE ZAC du Pont Neuf	FERMÉ 14h - 18h	FERMÉ FERMÉ	9h - 12h FERMÉ	FERMÉ FERMÉ	FERMÉ 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h



Les rotations des bennes sont réalisées par nos véhicules et chauffeurs, ainsi qu'un sous-traitant présent à l'année. Leur base de départ est notre exploitation de La Baule.

Chaque déchèterie est équipée du matériel suivant :

DECHETERIES	Bennes					Armoire DMS	Colonne à huile minérale	Bac à batterie	Caisson D3E	PAV	Caisses tubes néons et lampes	Fût 150l huiles végétales	Fût 150l piles
	35m3 ouverte	35m3 fermée	30m3 JRM	15m3	10m3 Amiante								
ST BREVIN	5	2	1	2	1	1	1	1	1	2	2	1	1
ST VIAUD	5	2	1	2	0	1	1	1	1	1	1	1	1
ST PÈRE	5	2	0	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1
FROSSAY	4	2	0	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1
TOTAL	19	8	2	6	1	4	4	4	2	5	5	4	4

D'une manière générale, les déchèteries sont équipées de tout le matériel nécessaire à la bonne exploitation du site (pelles, balais, fourches, souffleurs, etc...).

Par ailleurs, chaque site est équipé de 2 extincteurs (eau pulvérisée 3L + poudre 5kg), vérifiés tous les ans par une société agréée.

Les équipements électriques de chaque site font aussi l'objet d'une vérification annuelle par un organisme de contrôle. Suite à ces vérifications, les réparations préconisées sont effectuées, afin que les sites et le matériel soient aux normes.

Les séparateurs hydrocarbures présents sur les déchèteries sont vidangés annuellement comme l'exige la réglementation. Ces opérations ont été effectuées par l'entreprise H2O, filiale du groupe SAUR.

Conformément aux exigences réglementaires, les déchets issus des déchèteries sont évacués vers des sites agréés, à savoir

- ▶ **Tout venant :** VEOLIA (Grand Landes)
- ▶ **Végétaux :** LE HAUT BARILLAIS (Corsept)
- ▶ **Ferrailles :** MONIER (Montoir)
- ▶ **Cartons :** MONIER (Montoir)
- ▶ **Huiles minérales :** TRIADIS
- ▶ **Batteries :** MONIER (Montoir)
- ▶ **Bois :** PAPREC (Saint-Herblain)
- ▶ **Gravats :** GSM (Ste-Pazanne)
- ▶ **Papier :** Quai de transfert de Saint-Père-En-Retz
- ▶ **Huiles végétales :** TRIADIS
- ▶ **Amiante :** CHARIER DV (Muzillac)

CHAPITRE 3 : TONNAGES

1. Répartition des tonnages par flux :

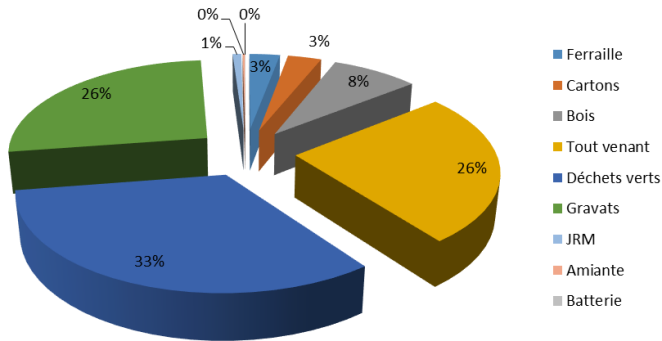
Le tableau ci-après présente l'évolution des tonnages de chaque flux tous sites confondus de 2019 à 2022 :

Déchets	2019	2020	2021	2022	Variation 2020/2019 (en %)	Variation 2021/2020 (en %)	Variation 2022/2021 (en %)
Ferraille	606	623	649	411	2.83%	4.23%	-36.73%
Cartons	479	445	486	452	-7.05%	9.16%	-6.90%
Bois	1 315	1 224	1 404	1 165	-6.93%	14.77%	-17.05%
Tout venant	3 904	3 907	4 215	3 608	0.08%	7.89%	-14.41%
Déchets verts	6 690	4 643	5 104	4 647	-30.60%	9.92%	-8.96%
Gravats	4 226	3 517	4 522	3 734	-16.77%	28.57%	-17.42%
JRM	133	118	116	116	-11.06%	-1.71%	-0.21%
Amiante	33	23	32	29	-31.66%	43.59%	-10.34%
Batterie	3	4	6	4	55.00%	49.50%	-32.09%
TOTAL	17 388	14 504	16 535	14 166	-16.59%	14.01%	-14.33%
Taux de Valorisation	38%	37%	38%	36%	-2.88%	1.69%	-4.29%

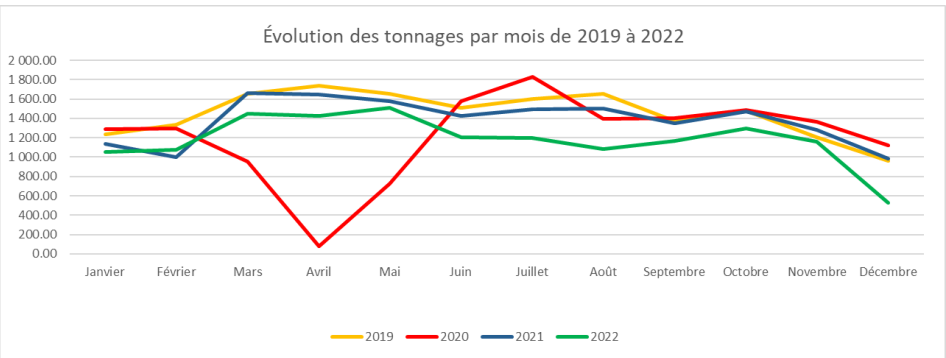
Le taux de valorisation exprime le calcul suivant : (BOIS+FER+CARTON) / (BOIS+FER+CARTON+TOUT-VENANT)

L'année 2022 a connu une baisse significative par rapport à l'année 2021 (dû en partie à la fermeture de saint Brevin sur la fin de l'année

Clef de répartition des tonnages totaux en 2022



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
2019	1 231.96	1 331.21	1 652.04	1 738.78	1 656.04	1 510.45	1 603.41	1 652.85	1 373.03	1 479.13	1 201.67	958.08	17 388.64
2020	1 285.45	1 294.35	953.38	77.10	721.82	1 576.44	1 828.26	1 398.37	1 400.43	1 483.43	1 361.12	1 123.53	14 503.68
2021	1 140.14	1 001.14	1 659.84	1 643.84	1 580.92	1 422.69	1 491.93	1 504.98	1 351.18	1 474.22	1 280.01	984.32	16 535.20
2022	1 056.14	1 077.63	1 446.14	1 427.51	1 508.49	1 208.27	1 197.51	1 084.89	1 168.86	1 299.93	1 160.24	530.28	14 165.89



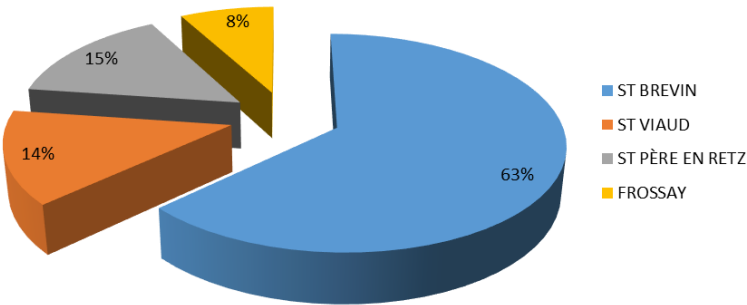
2. Répartition des tonnages par site :

Ce tableau présente les tonnages évacués par site tous flux confondus :

Déchetteries	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Variation 2020/2019 (en %)	Variation 2021/2020 (en %)	Variation 2022/2021 (en %)
ST BREVIN	11 984	9 268	10 979	8 943	-22.67%	18.47%	-18.55%
ST VIAUD	2 273	2 085	2 245	1 992	-8.27%	7.69%	-11.30%
ST PÈRE EN RETZ	1 980	1 945	2 085	2 107	-1.77%	7.21%	1.07%
FROSSAY	1 151	1 206	1 226	1 124	4.81%	1.63%	-8.30%
TOTAL	17 388	14 504	16 535	14 166	-16.59%	14.01%	-14.33%

L'ensemble des sites sont en baisse sauf Saint père en Retz qui a récupéré du volume de Saint Brevin

Répartition des tonnages 2022 par déchetterie



2.1. Déchèterie de Saint-Brévin :

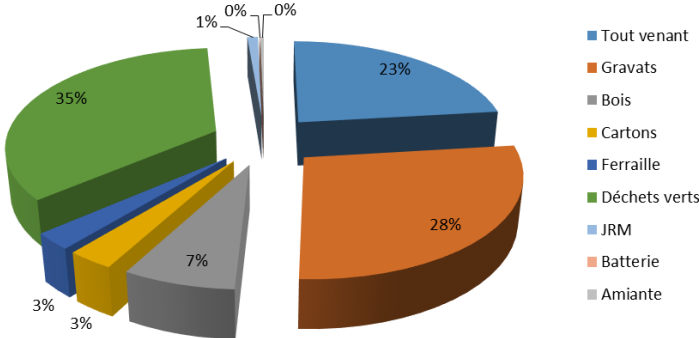
Le tableau ci-après présente l'évolution des tonnages collectés sur la déchèterie de St Brévin de 2019 à 2022 :

Déchets	2019	2020	2021	2022	Variation 2020/2019 (en %)	Variation 2021/2020 (en %)	Variation 2022/2021 (en %)
Tout venant	2 409	2 240	2 592	2 069	-7.00%	15.69%	-20.18%
Gravats	3 109	2 345	3 139	2 470	-24.58%	33.87%	-21.31%
Bois	856	670	818	644	-21.80%	22.07%	-21.23%
Cartons	296	270	305	272	-8.61%	12.81%	-10.91%
Ferraille	351	334	374	237	-4.90%	11.94%	-36.74%
Déchets verts	4 813	3 293	3 620	3 135	-31.58%	9.94%	-13.41%
JRM	114	93	97	86	-18.91%	4.38%	-11.38%
Batterie	3	1	3	3	-76.02%	341.41%	1.95%
Amiante	33	23	32	29	-31.66%	43.59%	-10.34%
TOTAL	11 984	9 268	10 979	8 943	-22.67%	18.47%	-18.55%
Taux de Valorisation	38%	36%	37%	36%	-5.66%	0.96%	-2.28%

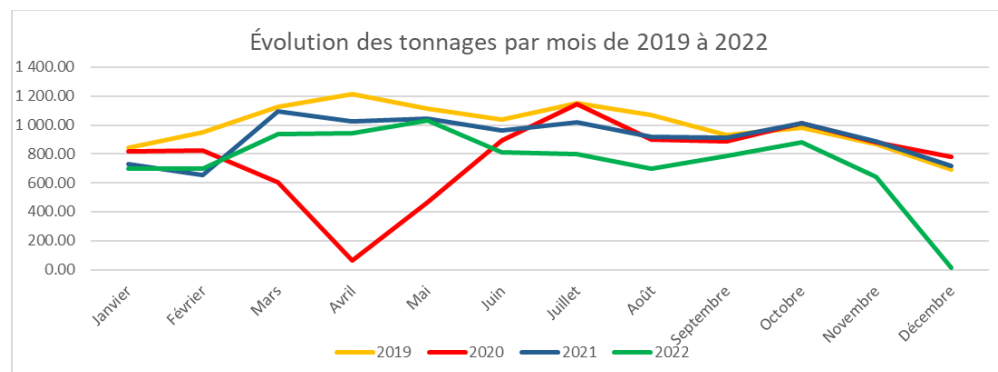
Le taux de valorisation exprime le calcul suivant : $(BOIS+FER+CARTON) / (BOIS+FER+CARTON+TOUT-VENANT)$.
Il représente la partie valorisable (bois, carton, fer) écartée de la benne Tout-venant et de l'enfouissement. Dans ce calcul n'intervient pas les déchets verts ni les gravats facilement captables et dont l'importance des tonnages apportés fausseraient la représentativité de ce taux.

Forte Baisse sur l'ensemble des flux par rapport à 2021

Saint Brévin - Répartition des tonnages 2022



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
2019	845.92	948.40	1 127.22	1 212.03	1 114.42	1 037.10	1 151.99	1 071.59	932.97	982.01	867.46	693.02	11 984.13
2020	816.52	822.51	605.40	61.34	464.12	892.11	1 146.10	897.08	888.40	1 015.04	881.44	777.64	9 267.70
2021	728.86	655.84	1 096.94	1 026.50	1 045.46	963.53	1 020.64	920.52	909.00	1 010.36	885.61	715.74	10 978.99
2022	698.30	696.12	937.68	945.42	1 032.03	811.31	797.38	698.96	785.02	883.33	641.82	15.52	8 942.89



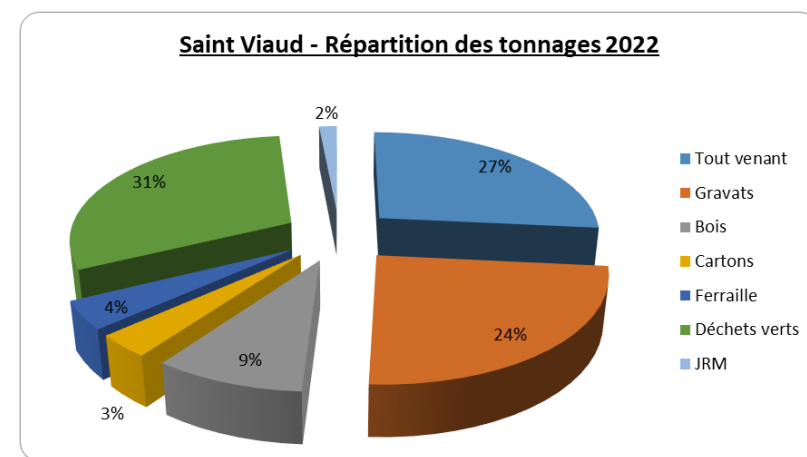
- L'ensemble de l'année 2022 est en baisse en terme de tonnage collecté, accentué en fin d'année avec la fermeture.

2.2. Déchèterie de Saint-Viaud :

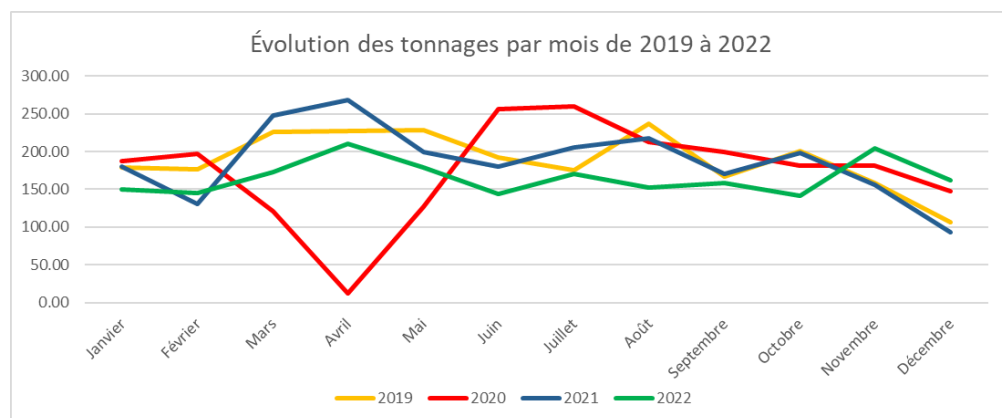
Le tableau ci-après présente l'évolution des tonnages collectés sur la déchèterie de St Viaud de 2019 à 2022 :

Déchets	2019	2020	2021	2022	Variation 2020/2019 (en %)	Variation 2021/2020 (en %)	Variation 2022/2021 (en %)
Tout venant	553	541	552	528	-2.16%	1.92%	-4.21%
Gravats	628	570	646	484	-9.18%	13.27%	-25.08%
Bois	159	189	214	182	19.01%	13.22%	-14.89%
Cartons	70	69	69	69	-2.36%	0.48%	-0.90%
Ferraille	89	103	120	85	16.07%	16.57%	-29.53%
Déchets verts	755	584	622	613	-22.58%	6.44%	-1.52%
JRM	19	26	19	30	37.20%	-23.82%	55.45%
TOTAL	2 273	2 083	2 243	1 991	-8.37%	7.69%	-11.24%
Taux de Valorisation	37%	40%	42%	39%	9.57%	5.57%	-8.08%

Le site de St Viaud a atteint son plus bas tonnage collecté depuis 2019



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
2019	179.32	175.92	226.44	226.74	228.50	192.60	175.22	236.85	166.58	200.10	158.33	106.31	2 272.91
2020	187.78	197.08	120.94	12.64	127.02	256.16	259.51	212.86	199.37	181.90	181.84	147.95	2 085.04
2021	179.60	130.16	247.88	267.90	198.97	179.96	204.91	217.96	170.94	198.22	155.96	93.00	2 245.46
2022	149.78	145.22	173.38	210.38	178.70	144.36	170.69	151.95	158.36	141.98	204.74	162.16	1 991.69

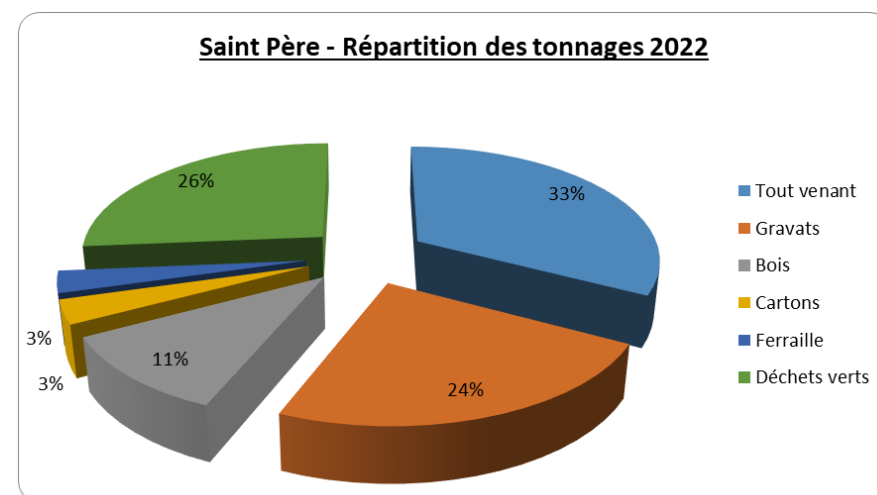


2.3. Déchèterie de Saint-Père en Retz :

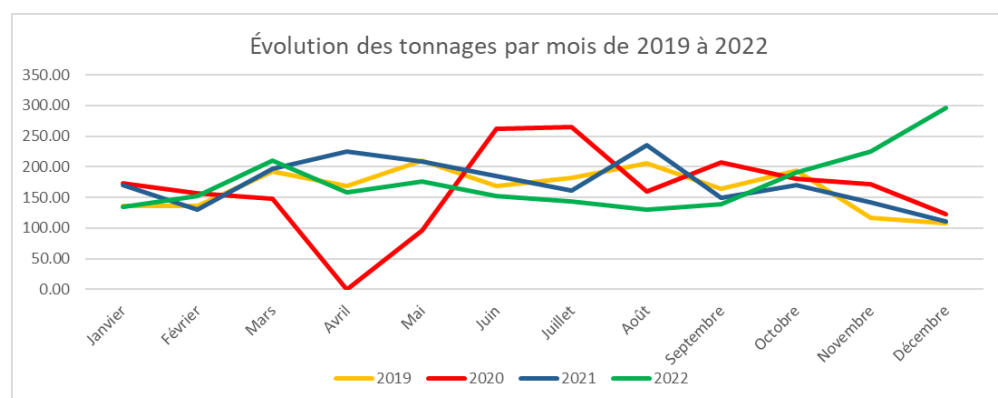
Le tableau ci-après présente l'évolution des tonnages collectés sur la déchèterie de St Père en Retz de 2019 à 2022 :

Déchets	2019	2020	2021	2022	Variation 2020/2019 (en %)	Variation 2021/2020 (en %)	Variation 2022/2021 (en %)
Tout venant	611	750	694	690	22.71%	-7.51%	-0.57%
Gravats	314	356	486	495	13.27%	36.84%	1.69%
Bois	219	220	232	232	0.44%	5.29%	-0.03%
Cartons	69	69	71	70	0.32%	2.51%	-1.10%
Ferraille	109	103	98	65	-5.52%	-4.66%	-34.07%
Déchets verts	657	446	503	555	-32.14%	12.80%	10.38%
TOTAL	1 980	1 944	2 084	2 107	-1.80%	7.22%	1.07%
Taux de Valorisation	39%	34%	37%	35%	-12.80%	6.65%	-5.23%

Le site de St Père a progressé sur l'année 2022 avec une forte hausse sur les 2 dernier mois de l'année suite à la fermeture de Saint Brevin.



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
2019	135.46	135.58	191.71	168.46	209.44	169.04	182.56	205.78	163.80	193.34	116.44	108.08	1 979.69
2020	173.63	157.28	148.28	0.00	96.80	261.40	264.85	160.04	206.92	180.96	171.28	123.21	1 944.65
2021	169.64	130.54	196.34	225.36	208.58	185.68	161.00	235.04	149.75	170.86	141.36	110.70	2 084.85
2022	134.80	152.78	209.44	158.38	176.40	151.90	142.84	130.00	139.20	190.32	224.38	296.66	2 107.10

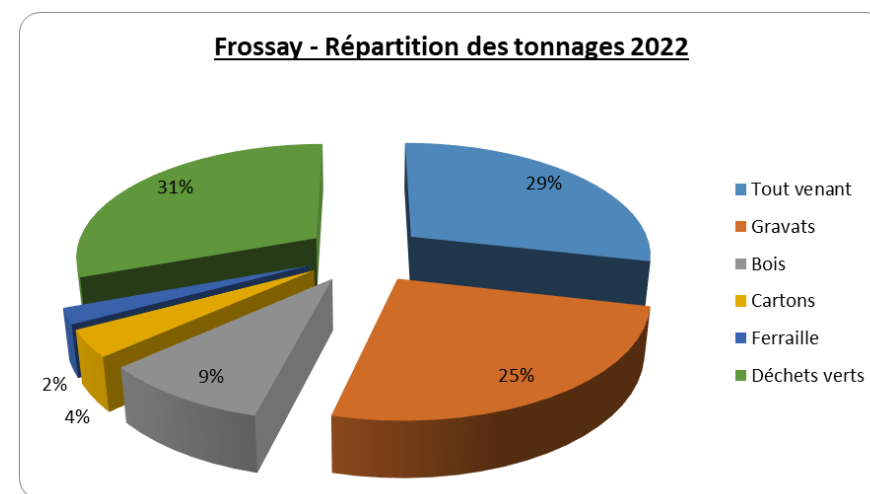


2.4. Déchèterie de Frossay :

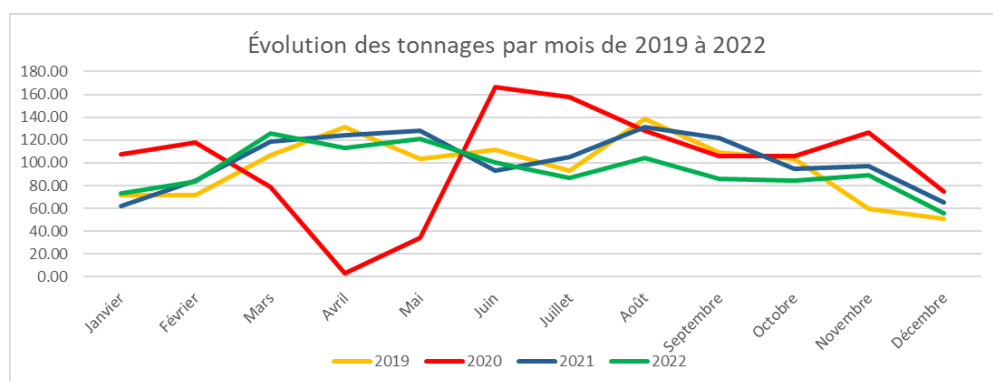
Le tableau ci-après présente l'évolution des tonnages collectés sur la déchèterie de Frossay de 2019 à 2022 :

Déchets	2019	2020	2021	2022	Variation 2020/2019 (en %)	Variation 2021/2020 (en %)	Variation 2022/2021 (en %)
Tout venant	330	375	378	321	13.61%	0.76%	-15.12%
Gravats	175	247	251	286	40.88%	1.60%	13.93%
Bois	80	145	141	107	80.24%	-2.57%	-24.09%
Cartons	44	37	41	42	-15.78%	11.07%	2.79%
Ferraille	57	83	57	25	46.02%	-31.37%	-56.62%
Déchets verts	465	320	358	344	-31.25%	12.11%	-3.97%
TOTAL	1 151	1 206	1 226	1 124	4.76%	1.65%	-8.27%
Taux de Valorisation	35%	41%	39%	35%	16.88%	-6.35%	-9.25%

La déchèterie de Frossay est revenue au pratiquement au niveau de l'année 2019 avant Covid, la ferraille connaît une forte baisse suite aux effractions quotidiennes



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
2019	71.26	71.31	106.67	131.55	103.68	111.34	93.40	138.49	109.40	103.68	59.44	50.67	1 150.89
2020	107.53	117.48	78.76	3.12	33.88	166.77	157.80	128.40	105.74	105.53	126.56	74.73	1 206.30
2021	62.04	84.60	118.68	124.08	127.91	93.52	105.38	131.46	121.49	94.78	97.08	64.88	1 225.90
2022	73.26	83.51	125.64	113.33	121.36	100.70	86.61	103.98	86.28	84.30	89.30	55.94	1 124.21



Poids moyen par site et par produit

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	Total général
DECHETTERIE DE FRAOSSAY	3.85	3.84	3.79	3.65	3.99	4.16	3.76	4.23	4.23	4.16	4.30	3.73	3.97
CS-CARTON	1.36	0.87	1.02	1.14	1.23	2.10	1.36	0.72	1.17	1.06	1.57	1.13	1.23
CS-DECHETS VERTS	3.48	3.95	4.67	5.33	4.88	5.13	3.66	3.42	3.47	4.36	5.09	4.90	4.36
DIB-BOIS	3.45	2.86	2.62	2.72	2.74	2.69	2.74	3.11	2.68	2.48	3.24	2.70	2.83
DIB-GRAVAT	8.42	7.83	8.08	6.92	8.77	8.39	8.88	10.80	11.22	9.16	9.04	6.73	8.69
DIB-TOUT VENANT	4.03	4.72	4.04	3.76	4.23	3.85	3.51	4.63	4.18	4.59	4.22	4.29	4.17
MPS201 - FERRAILLES	2.34	2.78	2.30	2.03	2.08	2.81	2.42	2.74	2.65	3.32	2.67	2.61	2.56
DECHETTERIE DE SAINT BREVIN	5.88	4.97	5.81	5.83	5.74	4.85	5.27	4.96	5.27	5.82	6.22	5.93	5.63
CS-CARTON	2.33	2.38	2.14	1.89	2.05	2.07	1.53	2.21	2.39	1.96	2.79		2.16
CS-DECHETS VERTS	6.64	6.67	6.84	7.93	7.31	6.81	5.00	5.44	5.97	6.47	7.72	8.18	6.75
DIB-BOIS	4.25	4.25	4.03	3.99	3.89	3.83	3.29	3.81	3.72	3.92	4.27		3.93
DIB-GRAVAT	8.34	8.38	8.51	9.27	9.12	8.62	9.03	8.67	8.83	9.60	9.78		8.92
DIB-TOUT VENANT	5.79	5.84	5.88	6.05	5.71	5.33	4.64	5.56	5.70	5.56	6.50	3.67	5.52
DIB-PAPIER	11.12		10.94	8.98	9.68		11.04	6.38	7.68	10.20	9.82		9.54
MPS201 - FERRAILLES	2.72	2.31	2.33	2.71	2.40	2.42	2.33	2.63	2.62	3.02	2.64		2.56
DECHETTERIE DE ST PÈRE	3.47	3.37	3.98	3.50	3.77	3.71	3.48	3.68	3.55	4.31	4.57	5.38	3.90
CS-CARTON	0.93	0.95	1.25	0.84	1.17	1.28	1.30	1.79	1.32	1.20	1.56	2.37	1.33
CS-DECHETS VERTS	2.82	3.39	4.30	4.17	5.26	4.67	3.76	3.18	3.20	4.50	5.46	7.91	4.39
DIB-BOIS	3.28	2.88	3.29	2.62	2.60	2.45	2.46	3.37	3.21	2.66	4.03	4.05	3.07
DIB-GRAVAT	6.99	6.39	8.73	7.24	7.82	8.36	8.26	7.48	7.06	10.27	8.83	9.43	8.07
DIB-TOUT VENANT	4.07	4.22	4.15	3.79	3.58	3.37	3.44	3.64	4.17	4.32	4.91	5.56	4.10
MPS201 - FERRAILLES	2.74	2.41	2.16	2.33	2.20	2.15	1.67	2.62	2.33	2.90	2.60	2.93	2.42
DECHETTERIE SAINT VIAUD	4.69	3.84	3.79	3.65	3.99	4.16	4.60	4.23	4.23	4.16	5.24	3.73	4.84
CS-CARTON	1.36	0.87	1.02	1.14	1.23	2.10	1.36	0.72	1.17	1.06	1.57	1.13	1.23
CS-DECHETS VERTS	3.48	3.95	4.67	5.33	4.88	5.13	3.66	3.42	3.47	4.36	5.09	4.90	4.36
DIB-BOIS	3.45	2.86	2.62	2.72	2.74	2.69	2.74	3.11	2.68	2.48	3.24	2.70	2.83
DIB-GRAVAT	8.42	7.83	8.08	6.92	8.77	8.39	8.88	10.80	11.22	9.16	9.04	6.73	8.69
DIB-TOUT VENANT	4.03	4.72	4.04	3.76	4.23	3.85	3.51	4.63	4.18	4.59	4.22	4.29	4.17
DIB-PAPIER	9.74						9.64				10.84		10.07
MPS201 - FERRAILLES	2.34	2.78	2.30	2.03	2.08	2.81	2.42	2.74	2.65	3.32	2.67	2.61	2.56
Total général	4.47	4.00	4.34	4.16	4.37	4.22	4.28	4.28	4.32	4.61	5.08	4.69	4.59

Nombre de rotation par site et par produit

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	Total général
DECHETTERIE DE FRAOSSAY	21	23	32	29	27	27	27	30	28	27	27	15	313
CS-CARTON	2	2	4	4	3	2	3	3	3	4	3	1	34
CS-DECHETS VERTS	5	8	9	7	9	10	8	8	10	10	9	4	97
DIB-BOIS	2	2	4	4	3	4	4	4	4	3	2	2	38
DIB-GRAVAT	2	2	4	4	4	4	3	4	2	1	2	2	34
DIB-TOUT VENANT	8	8	9	9	8	7	7	9	7	7	8	5	92
MPS201 - FERRAILLES	2	1	2	1			2	2	2	2	3	1	18
DECHETTERIE DE SAINT BREVIN	117	119	156	144	167	138	168	133	134	145	97	3	1521
CS-CARTON	9	12	12	11	15	11	19	12	9	13	7		130
CS-DECHETS VERTS	27	29	46	45	50	42	61	44	45	56	33	1	479
DIB-BOIS	13	12	16	17	20	15	18	17	14	12	11		165
DIB-GRAVAT	26	25	32	28	33	28	20	21	26	25	14		278
DIB-TOUT VENANT	33	33	38	34	38	35	41	27	32	31	23	2	367
DIB-PAPIER	1		1	1	1		1	1	1	1	1		9
MPS201 - FERRAILLES	8	8	11	8	10	7	8	11	7	7	8		93
DECHETTERIE DE ST PÈRE	40	42	49	43	44	37	42	35	40	41	43	52	508
CS-CARTON	6	4	4	4	5	4	5	3	5	3	2	7	52
CS-DECHETS VERTS	9	11	14	12	9	9	9	8	14	14	10	9	128
DIB-BOIS	5	7	7	7	7	4	8	6	5	5	7	7	75
DIB-GRAVAT	3	5	6	4	6	6	4	4	3	5	7	7	60
DIB-TOUT VENANT	15	13	15	14	15	12	13	12	11	13	14	19	166
MPS201 - FERRAILLES	2	2	3	2	2	2	3	2	2	1	3	3	27
DECHETTERIE SAINT VIAUD	35	35	47	52	42	34	44	35	36	33	42	45	480
CS-CARTON	5	3	8	5	4	5	5	2	3	2	3	10	55
CS-DECHETS VERTS	9	10	13	12	12	12	13	11	13	13	12	10	140
DIB-BOIS	3	5	7	9	6	4	6	4	4	5	6	6	65
DIB-GRAVAT	6	4	4	8	5	3	5	4	5	3	6	3	56
DIB-TOUT VENANT	9	11	11	14	11	8	11	10	9	8	11	14	127
DIB-PAPIER	1						1				1		3
MPS201 - FERRAILLES	2	2	4	4	4	2	3	4	2	2	3	2	34
Total général	213	219	284	268	280	236	281	233	238	246	209	115	2822

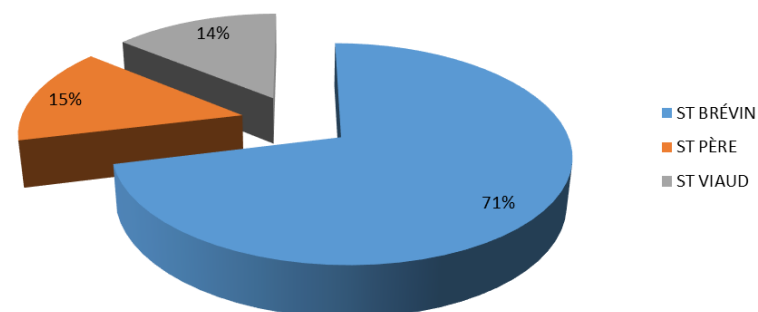
CHAPITRE 4 : FREQUENTATIONS

Le tableau ci-après présente la répartition des fréquentations sur chacune des quatre déchèteries :

Répartition des fréquentations des particuliers par site en 2022

	ST BRÉVIN	ST PÈRE	ST VIAUD	TOTAL
JANVIER	8 494	1 992	1 628	12 114
FÉVRIER	9 269	1 739	1 877	12 885
MARS	12 623	2 287	2 345	17 255
AVRIL	13 190	1 850	2 520	17 560
MAI	14 098	2 307	2 190	18 595
JUIN	12 809	2 078	2 511	17 398
JUILLET	13 718	2 498	2 294	18 510
AOÛT	13 863	2 100	2 188	18 151
SEPTEMBRE	12 438	2 270	2 129	16 837
OCTOBRE	13 346	2 144	2 129	17 619
NOVEMBRE	8 076	2 464	1 948	12 488
DÉCEMBRE		3 622	2 346	5 968
TOTAL	131 924	27 351	26 105	185 380

Répartition de la fréquentation sur les sites



Le tableau suivant reprend pour chaque mois, le nombre moyen d’usagers par heure d’ouverture. Il est à rappeler que selon l’INRS, au-delà de 40 passages par heure, il est fortement recommandé de mettre en place 2 agents sur le site. A la vue de ces quelques données que nous avons, seule la déchèterie de St Brévin est concernée par ce doublement des agents.

Nombre de particulier par heure d'ouverture en 2022

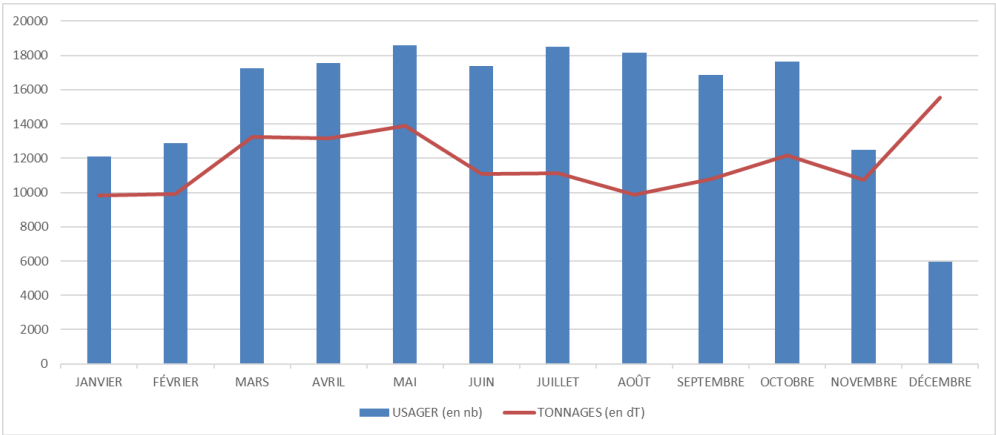
	ST BRÉVIN	ST PÈRE	ST VIAUD
JANVIER	46	26	20
FÉVRIER	53	24	23
MARS	67	30	26
AVRIL	68	22	27
MAI	73	30	26
JUIN	67	28	29
JUILLET	73	32	25
AOÛT	70	27	25
SEPTEMBRE	65	30	24
OCTOBRE	70	26	27
NOVEMBRE	58	23	17
DÉCEMBRE		18	12
MOYENNE	65	26	23

St Brévin reste de loin la déchèterie la plus fréquentée du territoire de la CCSE. En effet, 2 usagers sur 3 se rendent à St Brévin.

Le tableau ainsi que le graphique suivant permettent de calculer le dépôt moyen d’un usager des déchèteries de la CCSE. Dans ces calculs ne sont pas incorporés les tonnages de Frossay car cette déchèterie n’est pas équipée d’une boucle de comptage

La déchèterie de Frossay n'est pas comptabilisée.

	USAGER (en nb)	TONNAGES (en dT)	DEPOT MOYEN (kg)
JANVIER	12114	9828	81
FÉVRIER	12885	9936	77
MARS	17255	13227	77
AVRIL	17560	13140	75
MAI	18595	13896	75
JUIN	17398	11075	64
JUILLET	18510	11107	60
AOÛT	18151	9870	54
SEPTEMBRE	16837	10790	64
OCTOBRE	17619	12155	69
NOVEMBRE	12488	10735	86
DÉCEMBRE	5968	15538	260



CHAPITRE 5 : VIE DU CONTRAT

1.1. Evènements et perspectives 2023

Nous avons connu de multiples effractions sur les sites occasionnant de nombreux vols et dégradations. Des plaintes ont été réalisées auprès de la gendarmerie. Aucune d'entre elles n'ont été suivies d'effets. Ces effractions et dégradations constituent des charges importantes de réparation et des risques pour nos agents mais aussi pour ces malfaiteurs. (cas d'un capot de benne hydraulique forcé et laissé en équilibre lors d'une effraction)

Des incendies ont éclaté à la mi-Mai sur le site de compostage de Corsept. L'intervention des pompiers a été nécessaire à plusieurs reprises.

Nous avons également subi un été 2022 chaud et caniculaire, nous contraignant à fermer les sites lorsque les températures devenaient trop importantes.

Au printemps 2023 la déchèterie de St Brévin va ré-ouvrir après d'importants travaux. Les agents vont prendre possession de ce site réhabilité avec plaisir, en espérant que les intrusions et dégradations soient moins nombreuses.

CHAPITRE 6 : BILAN FINANCIER

			ANNEE 2022
	CHIFFRE D'AFFAIRES		1 706 256
C	S/T PERSONNEL		219 379
D	S/T VEHICULES / ENGINS		1 949
E	S/T EXPLOITATION		1 242 849
J	S/T FR DIVERS DE GESTION		167 175
	STRUCTURE		119 438
IS	IMPOTS ET TAXES		9 500
	FRAIS FINANCIERS		30 713
	TOTAL DEPENSES		1 791 003
	RESULTATS AVANT IMPOTS		-84 747
	IMPOTS SOCIETES 33.33%		
	RESULTAT NET APRES IMPOTS		-84 747

CHAPITRE 7 : BILAN MATERIEL

Véhicules	Charges Fixes	Charges variables	Total charges 2019
DI 26T DA156BA	944	9 824	10768
DI 26T CS930TY	1 420	22 796	24216
DI 19T CQ452BP	26 490	9 917	36406
DI 26T DD760RH	15 543	3 137	18681
DI 26T DE773LZ	28 637	5 156	33793
DI 26T EG641ML	30 855	5 768	36623
DI 26T EG920KR	30 855	9 507	40363
DI 26T DG843CN	994	22 404	23398
DI 26T AR821MG	770	12 314	13084
DI 26T EV981AT	23 886	25 266	49152
REM DI 19T 3173VY56	603	6 179	6782
REM DI 19T CE525VH	264	2 664	2928
REM DI 19T DR518ED	4 033	7 725	11758
REM DI 19T DR708CG	3 809	5 111	8921

Total charges matériel roulant 2019 316 874 €

ANNEXES :

ANNEXES :

1. RECAP DES TONNAGES MENSUELS (2022)

TONNAGES ANNUELS (Tous sites confondus)													
DECHETS	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total Général
Tout venant	320.120	329.220	358.840	342.620	344.250	278.180	297.940	271.810	290.280	290.950	291.980	191.700	3607.890
Gravats	299.480	293.300	394.320	374.840	437.080	347.860	284.400	288.180	320.240	324.540	269.460	100.440	3734.140
Bois	90.040	91.240	118.020	120.780	119.910	87.900	106.140	108.940	90.160	80.440	100.820	50.460	1164.850
Cartons	35.880	36.560	41.680	35.440	43.780	43.060	45.620	37.200	34.840	37.320	32.480	28.540	452.400
Ferrailles	35.720	30.090	44.720	35.825	36.750	26.850	32.371	47.980	30.640	33.120	40.100	16.500	410.666
Déchets-Verts	251.920	294.920	476.720	504.540	510.700	424.220	407.140	323.640	390.240	518.700	401.580	142.240	4646.560
IRM	20.860	0.000	10.940	8.980	9.680	0.000	20.680	6.380	7.680	10.200	20.660	0.000	116.060
Batterie	0.000	0.240	0.900	0.340	0.280	0.200	0.340	0.760	0.440	0.000	0.300	0.400	4.200
Amiante	2.120	2.060	0.000	4.140	6.060	0.000	2.880	0.000	4.340	4.660	2.860	0.000	29.120
Total	1056.140	1077.630	1446.140	1427.505	1508.490	1208.270	1197.511	1084.890	1168.860	1299.930	1160.240	530.280	14165.886

ANNEXES :



TONNAGES ANNUELS SAINT BREVIN													
DECHETS	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total Général
Tout venant	191.000	192.800	223.460	205.620	217.120	186.540	190.320	150.240	182.260	172.370	149.560	7.340	2068.630
Gravats	216.860	209.460	272.380	259.480	301.120	241.220	180.660	182.140	229.600	240.060	136.880	0.000	2469.860
Bois	55.300	50.960	64.500	67.840	77.820	57.500	59.240	64.740	52.120	46.980	46.920	0.000	643.920
Cartons	20.960	28.580	25.640	20.840	30.760	22.780	29.020	26.460	21.480	25.440	19.540	0.000	271.500
Ferrailles	21.760	18.500	25.600	21.660	24.030	16.930	18.600	28.960	18.340	21.120	21.140	0.000	236.640
Déchets-Verts	179.180	193.520	314.700	356.680	365.260	286.140	305.280	239.500	268.760	362.500	254.800	8.180	3134.500
JRM	11.120	0.000	10.940	8.980	9.680	0.000	11.040	6.380	7.680	10.200	9.820	0.000	85.840
Batterie	0.000	0.240	0.460	0.180	0.180	0.200	0.340	0.540	0.440	0.000	0.300	0.000	2.880
Amiante	2.120	2.060	0.000	4.140	6.060	0.000	2.880	0.000	4.340	4.660	2.860	0.000	29.120
Total	698.300	696.120	937.680	945.420	1032.030	811.310	797.380	698.960	785.020	883.330	641.820	15.520	8942.890

ANNEXES :



TONNAGES ANNUELS SAINT VIAUD													
DECHETS	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total Général
Tout venant	36.300	51.920	44.420	52.600	46.570	30.760	38.660	46.250	37.620	36.680	46.440	60.060	528.280
Gravats	50.540	31.320	32.300	55.320	43.840	25.180	44.380	43.200	56.100	27.480	54.220	20.200	484.080
Bois	10.340	14.300	18.320	24.480	16.450	10.760	16.420	12.420	10.700	12.400	19.440	16.180	182.210
Cartons	6.820	2.620	8.160	5.680	4.900	10.520	6.800	1.440	3.500	2.120	4.700	11.260	68.520
Ferrailles	4.680	5.560	9.180	8.135	8.320	5.620	7.265	10.940	5.300	6.640	8.020	5.220	84.880
Déchets-Verts	31.360	39.500	60.700	64.000	58.520	61.520	47.520	37.600	45.140	56.660	61.080	48.960	612.560
JRM	9.740	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	9.640	0.000	0.000	0.000	10.840	0.000	30.220
Batterie	0.000	0.000	0.300	0.160	0.100	0.000	0.000	0.100	0.000	0.000	0.000	0.280	0.940
Total	149.780	145.220	173.380	210.375	178.700	144.360	170.685	151.950	158.360	141.980	204.740	162.160	1991.690

ANNEXES :



TONNAGES ANNUELS SAINT PÈRE EN RETZ													
DECHETS	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total Général
Tout venant	60.980	54.820	62.280	53.080	53.640	40.460	44.700	43.700	45.840	56.120	68.800	105.580	690.000
Gravats	20.960	31.940	52.400	28.940	46.940	50.160	33.040	29.920	21.180	51.360	61.820	66.040	494.700
Bois	16.420	20.140	23.020	18.320	18.200	9.800	19.700	20.200	16.060	13.300	28.220	28.340	231.720
Cartons	5.560	3.780	4.980	3.340	5.840	5.120	6.500	5.360	6.600	3.600	3.120	16.600	70.400
Ferrailles	5.480	4.820	6.480	4.660	4.400	4.300	5.020	5.240	4.660	2.900	7.800	8.800	64.560
Déchets-Verts	25.400	37.280	60.140	50.040	47.380	42.060	33.880	25.460	44.860	63.040	54.620	71.180	555.340
Batterie	0.000	0.000	0.140	0.000	0.000	0.000	0.000	0.120	0.000	0.000	0.000	0.120	0.380
Total	134.800	152.780	209.440	158.380	176.400	151.900	142.840	130.000	139.200	190.320	224.380	296.660	2107.100

ANNEXES :



TONNAGES ANNUELS FROSSAY													
DECHETS	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total Général
Tout venant	31.840	29.680	28.680	31.320	26.920	20.420	24.260	31.620	24.560	25.780	27.180	18.720	320.980
Gravats	11.120	20.580	37.240	31.100	45.180	31.300	26.320	32.920	13.360	5.640	16.540	14.200	285.500
Bois	7.980	5.840	12.180	10.140	7.440	9.840	10.780	11.580	11.280	7.760	6.240	5.940	107.000
Cartons	2.540	1.580	2.900	5.580	2.280	4.640	3.300	3.940	3.260	6.160	5.120	0.680	41.980
Ferrailles	3.800	1.210	3.460	1.370	0.000	0.000	1.486	2.840	2.340	2.460	3.140	2.480	24.586
Déchets-Verts	15.980	24.620	41.180	33.820	39.540	34.500	20.460	21.080	31.480	36.500	31.080	13.920	344.160
Batterie	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Total	73.260	83.510	125.640	113.330	121.360	100.700	86.606	103.980	86.280	84.300	89.300	55.940	1124.206

2. RECAPITULATIF DE FACTURATION DES ROTATIONS

FROSSAY		
EVACUATIONS	MONTANT HT	MONTANT TTC
Enlèvements et transport d'une benne tout venant - vers VEOLIA Grand'Landes	14 776.90 €	15 589.63 €
Enlèvements et transport d'une benne gravats - vers GSM Sainte Pazanne	2 399.02 €	2 530.97 €
Enlèvements et transport d'une benne bois - vers PAPREC St Herblain	6 393.23 €	6 744.86 €
Enlèvements et transport d'une benne cartons - vers ROMI Montoir	2 363.13 €	2 493.10 €
Enlèvements et transport d'une benne ferraille - vers ROMI Montoir	3 217.50 €	3 394.46 €
Enlèvements et transport d'une benne déchets verts - vers plateforme de VALBE Corsept	7 881.73 €	8 315.23 €

SAINT PÈRE		
EVACUATIONS	MONTANT HT	MONTANT TTC
Enlèvements et transport d'une benne tout venant - vers VEOLIA Grand'Landes	27 049.01 €	28 536.71 €
Enlèvements et transport d'une benne gravats - vers GSM Sainte Pazanne	4 656.49 €	4 912.60 €
Enlèvements et transport d'une benne bois - vers PAPREC St Herblain	10 254.04 €	10 818.01 €
Enlèvements et transport d'une benne cartons - vers ROMI Montoir	4 116.31 €	4 342.71 €
Enlèvements et transport d'une benne ferraille - vers ROMI Montoir	5 564.86 €	5 870.93 €
Enlèvements et transport d'une benne déchets verts - vers plateforme de VALBE Corsept	10 465.68 €	11 041.29 €

SAINT VIAUD		
EVACUATIONS	MONTANT HT	MONTANT TTC
Enlèvements et transport d'une benne tout venant - vers VEOLIA Grand'Landes	21 421.53 €	22 599.71 €
Enlèvements et transport d'une benne gravats - vers GSM Sainte Pazanne	6 168.51 €	6 507.78 €
Enlèvements et transport d'une benne bois - vers PAPREC St Herblain	9 490.10 €	10 012.06 €
Enlèvements et transport d'une benne cartons - vers ROMI Montoir	4 001.86 €	4 221.96 €
Enlèvements et transport d'une benne papier - vers Veolia St Pere En Retz	194.38 €	205.07 €
Enlèvements et transport d'une benne ferraille - vers ROMI Montoir	6 839.19 €	7 215.35 €
Enlèvements et transport d'une benne déchets verts - vers plateforme de VALBE Corsept	13 663.79 €	14 415.30 €

SAINT BREVIN		
EVACUATIONS	MONTANT HT	MONTANT TTC
Enlèvements et transport d'une benne tout venant - vers VEOLIA Grand'Landes	101 198.23 €	106 764.13 €
Enlèvements et transport d'une benne gravats - vers GSM Sainte Pazanne	30 066.07 €	31 719.70 €
Enlèvements et transport d'une benne bois - vers PAPREC St Herblain	37 418.36 €	39 476.37 €
Enlèvements et transport d'une benne cartons - vers ROMI Montoir	17 653.77 €	18 624.73 €
Enlèvements et transport d'une benne papier - vers Veolia St Pere En Retz	975.47 €	1 029.12 €
Enlèvements et transport d'une benne ferraille - vers ROMI Montoir	21 309.62 €	22 481.65 €
Enlèvements et transport d'une benne déchets verts - vers plateforme de VALBE Corsept	79 579.09 €	83 955.94 €
Enlèvements et transport amiante - vers SECHE Nivillac	5 947.60 €	6 274.72 €

TOUTES DECHETTERIES CONFONDUES		
TRAITEMENT	MONTANT HT	MONTANT TTC
Traitement du tout-venant	276 237.56 €	303 861.32 €
Traitement des gravats	26 323.33 €	27 771.11 €
Traitement du bois	11 278.68 €	11 899.01 €
Traitement des pneus hors filière	2 721.35 €	2 993.49 €
Traitement de l'amiante	2 638.00 €	2 901.80 €

3. RECAPITULATIF TAXES DE DEPOTS

Taxes 2022 via Kizeo :

	SAINT BREVIN	SAINT PÈRE	SAINT VIAUD	FROSSAY	TOTAL	TOTAL €
JANVIER	43		11		54	1 267.00 €
FEVRIER	54	7	13		74	2 036.00 €
MARS	41	2	6		49	1 421.00 €
AVRIL	35	5	6		46	1 208.50 €
MAI	30	5	4		39	1 215.00 €
JUIN	57	3	15		75	1 894.00 €
JUILLET	88		15		103	2 325.00 €
AOÛT	9	1	16		26	946.50 €
SEPTEMBRE	86	3	16		105	2 251.00 €
OCTOBRE	62	10	8		80	1 899.00 €
NOVEMBRE	49	14	13		76	1 900.00 €
DÉCEMBRE		26	42		68	1 889.00 €
TOTAL	554	76	165	0	795	20 252.00 €

ANNEXE 4 : REGISTRE ENTRETIEN

REGISTRE ENTRETIEN				
Déchèterie :	Date de la NC :	Intervenant :	Objet	Description précise
ST VIAUD	07/01/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Réparation du couvercle du bac pile
FROSSAY	10/01/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Remise en état de la serrure du local agent
ST VIAUD	10/01/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Remise en état du grillage
FROSSAY	12/01/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Réparation des WC et evier
ST PÈRE	23/01/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Remise en état du grillage
CCSE	25/01/2022	Agent d'entretien	Regroupement	Récupération des pneus et batteries
FROSSAY	02/02/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Mise en place des cadenas blindés sur les deux portails
ST BREVIN	02/02/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Nettoyage complet du site / Karsher / Envois / Locaux
ST PÈRE	09/02/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Remise en état du grillage
CCSE	09/02/2022	Agent d'entretien	Regroupement	Récupération des pneus et batteries
ST BREVIN	22/02/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Remplacement d'une bavette déchet vert
ST VIAUD	22/02/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Remise en état du grillage
CCSE	09/03/2022	Agent d'entretien	Regroupement	Récupération des pneus et batteries
ST PÈRE	14/03/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Réparation porte DMS
ST VIAUD	14/03/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Réparation panneau bois
ST PÈRE	30/03/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Réparation du grillage
CCSE	30/03/2022	Agent d'entretien	Regroupement	Récupération des pneus et batteries
CCSE	09/04/2022	Agent d'entretien	Regroupement	Récupération des pneus et batteries
ST BREVIN	04/05/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Trou en bas de quai au niveau de la benne carton partiellement rebouché
CCSE	04/05/2022	Agent d'entretien	Regroupement	Récupération des pneus et batteries
ST PÈRE	10/05/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Réparation de la serrure du local technique de st père
ST VIAUD	17/05/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Réparation du grillage
FROSSAY	20/05/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Réparation de la serrure du local agent

ANNEXE 4 : REGISTRE ENTRETIEN

CCSE	08/06/2022	Agent d'entretien	Regroupement	Récupération des pneus et batteries
ST VIAUD	08/06/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Remise en état du poteau benne bois
FROSSAY	08/06/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Remise en état marquage au sol
CCSE	17/06/2022	Agent d'entretien	Regroupement	Récupération des pneus et batteries
ST PÈRE	30/06/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Réparation du grillage
ST VIAUD	30/06/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Réparation du grillage
ST VIAUD	12/07/2022	Agent d'entretien	Regroupement	Récupération batteries
ST VIAUD	25/07/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Pose de nouveaux garde-corps au niveau des gravats
FROSSAY	28/07/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Peinture sur local agent suite à des dégradations et tags
CCSE	10/08/2022	Agent d'entretien	Regroupement	Récupération des pneus et batteries
ST PÈRE	24/08/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Réparation du grillage
ST VIAUD	29/08/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Réparation du grillage
CCSE	13/09/2022	Agent d'entretien	Regroupement	Récupération des pneus et batteries
ST PÈRE	20/09/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Réparation du grillage derrière le local agent
CCSE	06/10/2022	Agent d'entretien	Regroupement	Récupération des pneus et batteries
ST PÈRE	20/10/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Réparation du grillage derrière le local agent
CCSE	03/11/2022	Agent d'entretien	Regroupement	Récupération des pneus et batteries
ST PÈRE	17/11/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Réparation du grillage derrière le local agent
SAINT VIAUD	17/11/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Réparation du grillage à l'entrée du site
ST PÈRE	29/11/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Remise en état du panneau "sens interdit"
ST PÈRE	08/12/2022	Agent d'entretien	Réparations diverses	Changement panneau "écomobilier" et "tout venant"
CCSE	22/12/2022	Agent d'entretien	Regroupement	Récupération des pneus et batteries



TRI MÉCANO BIOLOGIQUE ECO CENTRE

Commune de Chaumes en Retz
C.A.P.A.P.R et C.C Sud Estuaire

Rapport annuel d'exploitation du TMB
Et de l'installation de Stockage de déchets Non Dangereux



Donneur d'ordre :



54 867 Habitants
65 000 Habitants pondérés
avec la saison estivale
14 Communes

En partenariat avec :



27 449 Habitants
60 000 Habitants pondérés
avec la saison estivale
6 Communes



SOMMAIRE

A. COORDONNÉES DE L'AGENCE	5
B. RÉFÉRENTIEL	7
1. Contexte réglementaire	7
2. Contexte contractuel	7
C. CHIFFRES CLÉS	8
II. BILAN FINANCIER	10
1. Contexte	10
2. Rappel des éléments techniques	10
3. Chiffre d'affaire GEVAL Eco centre 2022	12
4. Charges d'exploitation	13
5. Charges de personnel	13
6. Organigramme	13
7. Charges de consommables	14
8. Charges d'entretien et de maintenance	14
9. Bilan annuel 2022	18
III. BILAN DES FLUX ENTRANTS ET SORTANTS	18
1. Bilan des flux entrants et sortant	18
2. Synthèse du nombre de rotations régulières	18
3. Provenance des apports (OMR et déchets verts)	18
IV. BILAN DE FONCTIONNEMENT	21
A. BILAN D'EXPLOITATION	21
1. Indicateurs et ratios	21
2. Synthèse des faits marquants	23
3. Diagramme matière	25
4. Bilan compost	26
5. Bilan par lots	27
6. Suivi traçabilité du compost	28
7. Bilan des évacuations par client	30
8. Bilan des évacuations par client depuis le démarrage du site	30
9. Fiche produit 2022 en Annexe 6	30
10. Bilan des évacuations de refus de déchets verts	31
11. Analyse par lots	32
B. GESTION DES EFFLUENTS	33
1. Consommation eau potable	33
2. Diagramme des effluents liquides	34
C. TRAITEMENT DE L'AIR CUMULE (PAR AN)	

D. SUIVI D'EXPLOITATION ISDND	35
1. Bilan des activités	36
2. Évolution des tonnages	38
3. Bilan de fonctionnement	39
4. Bilan de fonctionnement des pompes	39
5. Contrôle des déchets	40
6. Suivi des horaires et du personnel du site	40
7. Pluviométrie et rejets	40
8. Synoptique des rejets	41
9. Synthèse des données STEP	41
V. DONNÉES ENVIRONNEMENTALES	42
1. Contrôle des eaux résiduaires	42
2. Contrôle des eaux pluviales du TMB et de l'ISDND	42
3. Contrôle des eaux souterraines	43
4. Analyses de routine et de suivi	51
5. Surveillance de la qualité de l'air de l'ISDND	52
6. Suivi torchère	53
VI. MAINTENANCE	53
1. La synthèse des heures par type d'actions entreprises entre 2020 et 2022	53
2. La synthèse des heures de maintenance par mois entre 2020 et 2022	55
3. La synthèse du temps passé par équipement entre 2020 et 2022	56
4. La synthèse des temps passés par opérateur entre 2020 et 2022	57
5. La synthèse des montants engagés par Groupe Fonctionnel sur les équipements entre 2020 et 2022	58
6. La synthèse des 10 plus gros postes de dépense entre 2020 et 2022	58
7. La synthèse des 10 plus grands postes de dépense entre 2020 et 2022	59
8. Evolution des coûts de maintenance sur 3 ans entre 2020 et 2022	59
VII. ANNEXES	60
A. PLANNING DES VÉRIFICATIONS	60
B. COMPTE-RENDU visite DREAL- ECO CENTRE	61
ANNEXE 1a - SUIVI GER ECOCENTRE 2022	60
ANNEXE 1b - CRF ECOCENTRE 2022	63
ANNEXE 2 - BILAN DES FLUX ENTRANTS ET SORTANTS	64
ANNEXE 3 - QUOTE PART DES REFUS DE TRAITEMENTS	65
ANNEXE 4 - DIAGRAMME MATIÈRE	66
ANNEXE 5 - BILAN ÉVACUATION PAR CLIENT	67
ANNEXE 6 - FICHE PRODUIT	69
ANNEXE 7 - VÉRIFICATION PÉRIODIQUE	73
ANNEXE 8 - RAPPORT INSPECTION DREAL	77

I. VOS INTERLOCUTEURS

A. COORDONNÉES DE L'AGENCE

✉ GEVAL - Eco Centre
Route du Bignon
44320 Chaumes en Retz

 : 02 40 21 14 54

Vos interlocuteurs contrat :

Directrice du Pôle TMB :
DAMIENS EMMANUELLE

 : 06 23 20 01 14

Responsable de site :
BASTARD Ingrid

 : 06 23 74 25 25

**RAPPEL DU
CONTRAT**

B. RÉFÉRENTIEL**1. Contexte règlementaire**

- ❖ Arrêté Préfectoral du 08 novembre 2010
- ❖ Arrêté complémentaire du 02 janvier 2011 « Photovoltaïque »
- ❖ Arrêté complémentaire du 19 juin 2014
- ❖ Arrêté complémentaire du 18 novembre 2016

Le titulaire de ces arrêtés est la Communauté de Communes de Pornic.

2. Contexte contractuel

- ❖ Marché du 24 août 2011 pour l'exploitation de l'Installation de Tri Mécano Biologique de l'Eco centre à Arthon-en-Retz
- ❖ Avenant n° 1 de septembre 2012
- ❖ Avenant n° 2 du 17 novembre 2014
- ❖ Avenant n° 3 du 27 décembre 2016
- ❖ Avenant n°4 du 10 février 2017
- ❖ Avenant n°5 du 27 novembre 2019
- ❖ Avenant n°6 du 11 janvier 2022

C. CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés de l'installation	
Bilan de fonctionnement sur l'Eco Centre pour l'année 2022.	
Personnel	
10 (ETP) Équivalent Temps Plein.	
Entrées	
28 386,07 t d'Omr ont été réceptionnées en fosse, dont 7068 t d'apports tiers (y compris tonnage du SYSEM), soit 24,9% des apports. 6 536,27 t de déchets verts sont entrées sur le site, soit 81,70% du tonnage admissible. Aucune tonne d'Omr n'a été détournée.	
Traitement	
25 866,76 t de déchets sont passées dans la chaîne de tri primaire, soit 85,70 % des tonnes chargées dans le BRS. 14 579,57 t de produits issues de la fermentation OMR, ainsi que 5 505,69 t issues de la fermentation DV sont passées dans la chaîne d'affinage. 8 512,08 t de compost ont été produites, soit 24,37 % du tonnage total entrant sur site.	
Refus	
Le tonnage total de refus généré par l'unité est de 15 798,54 t, soit un taux de refus de 55,66% (T entrant - T Omr détourné). 2,34 t d'indésirables extraits de la fosse ont été évacués.	
Valorisation matières	
Nous avons valorisé par la filière agricole 9 308,40 t en compost 2022. 616,72 t de refus de criblage issus des déchets verts supérieurs à 30 mm ont été valorisées en agriculture. 253,76 t de ferrailles ont également été extraites sur le process en 2022, soit 0,89% des apports entrants en fosse.	
Consommations du site	
Données sur 2022	Données sur 2021
Electricité TMB : 2 694 535 kWh soit 77,15 kWh/T reçue (OMR+DV)	Electricité TMB : 2 695 243 kWh soit 95,73 kWh/T reçue (OMR+DV)
Electricité STEP et équipement divers d'ISDND : 61 751 kWh	Electricité STEP et équipement divers d'ISDND : 131 606 kWh
Eau industrielle : 8 113 m3 soit 0,23 m3/t reçue (OMR+DV)	Eau industrielle : 11 462 m3 soit 0,33 m3/t reçue (OMR+DV)
Carburant : 40 450 litres soit 1,16 l/t reçue (OMR+DV)	Carburant : 36 340 litres soit 1,03 l/t reçue (OMR+DV)
0m3 ont été rejetés vers le milieu naturel en provenance du bassin 6 sur 2022.	

BILAN

II. BILAN FINANCIER

1. Contexte

La société GEVAL (Générale de Valorisation), filiale de VEOLIA Propreté, exploite le centre de tri mécano biologique et l'installation de stockage de déchets non dangereux, dit Éco Centre. Les prestations définies au marché d'exploitation sont réalisées pour le compte des Communautés de Communes de Pornic et de Sud-Estuaire.

L'année 2022 fut pour l'Éco Centre la onzième année de fonctionnement à charge puisque les premières tonnes d'ordures ménagères ont été reçues le 16 janvier 2012. Le passage à la Phase 3 du marché, appelée « Exploitation à compter de la réception des installations (Phase 3) », a été notifié par les ordres de service n°5 de la CC de Pornic et n°3 de la CC de Sud-Estuaire. Cette Phase 3 a débuté le 1er août 2012.

L'année 2022 s'est entièrement déroulée dans ce cadre contractuel.

2. Rappel des éléments techniques

L'année 2012 a été l'année de démarrage des installations avec une montée en charge au cours du premier trimestre. Cette montée en charge a abouti au 31 juillet 2012 à la fin de mise en service industrielle du marché construction.

Cette fin de mise en service industrielle s'accompagne d'une liste de réserves à lever par le constructeur. La réception est conditionnée à deux éléments :

Réalisation des travaux de levée des réserves

Evaluation des performances des installations dans le cadre d'essais programmés par le maître d'ouvrage réalisés et terminés au 30 juin 2014

Au 30 juin 2014, des travaux de levée de réserves n'étaient pas réalisés.

Conformément au marché d'exploitation, des apports de déchets tiers sont possibles depuis le 1er août 2012. A cette date, le seul marché de traitement d'ordures ménagères utilisant directement l'Eco Centre comme site de traitement est le marché de traitement des ordures de Loire Atlantique Méridionale. Depuis le 1er octobre 2013, ces apports arrivent directement sur l'Eco Centre en tant que déchets tiers apportés par GEVAL.

Dans l'attente de la finalisation d'autres discussions avec différentes collectivités du secteur, les déchets tiers provenaient du centre de transfert d'Arc en Ciel à Couëron. Dans ce contexte, un test d'un mois avec les ordures ménagères de CAP Atlantique s'est déroulé au mois de juin 2013. Il a permis de valider le bon fonctionnement de l'Eco Centre avec ce gisement.

Au 1er mars 2014, les ordures ménagères de CAP Atlantique sont réceptionnées sur l'Eco Centre au départ de la station de transfert de Guérande. Les apports sont livrés sur l'Eco Centre via des semis FMA.

Au 1er janvier 2016, les ordures ménagères de CAP Atlantique ne sont plus traitées sur l'Éco Centre suite à la perte du marché de transport et de traitement.

Au 1er avril 2016, les ordures ménagères de COBUR Pays de Retz sont traitées sur l'Eco Centre suite à la signature d'un avenant au contrat de traitement existant.

Techniquement, le fonctionnement du TMB a repris courant février 2016 suite au remplacement du motoréducteur du BRS. La conformité des produits sortants étaient 100 % conformes.

La valorisation des refus de déchets verts qui a abouti en 2015 avec une filière pérenne : PIVETEAU en Vendée a été stoppée en novembre 2016 suite à détection de présence de chlore dans le produit.

La casse du motoréducteur au mois de novembre 2015 a stoppé le traitement des OMR sur l'Eco Centre jusqu'à février 2016. Nous avons mis en place des solutions alternatives pour le traitement des OMR sur d'autres sites de traitement via un rechargement des déchets en fosse. Les OMR ont été réorientées en priorité en incinération sur Lasse (49) et la SEC le Mans (72). Le reste des tonnages a été traité en enfouissement sur Séché Changé (53).

Dans le même temps, un travail d'analyse et d'étude a été lancé avec notre direction technique pour analyser les causes du sinistre et lancer au plus vite la remise en service de l'installation.

Sur l'année 2017, nous avons lancé une expertise sur les TMB conçus par l'entreprise VINCI Environnement. Le TMB de l'ÉCO CENTRE est intégré à cette expertise pour comprendre pourquoi nous avons des fissures qui sont apparues sur le BRS et identifier les raisons de la casse du motoréducteur survenue en novembre 2015.

Sur l'année 2018, nous avons repris les fissures sur le BRS.

Sur l'année 2019, l'expertise est toujours en cours. Nous avons lancé sur cette fin d'année la reprise des fissures, ainsi que le remplacement des carrés de retenu sur le bandage amont du BRS.

Sur l'année 2020, l'expertise BRS est toujours en cours. Les principales interventions ont porté sur le changement des 2 biofiltres et sur les chargeuses. Le trommel primaire a également subi une intervention de renforcement et de changement de grilles.

Sur l'année 2021, l'expertise BRS est toujours en cours. Un avenant signé avec CCSE permet la réception et le traitement d'OMR du Syndicat de traitement des déchets ménagers du Sud-Est Morbihan dont l'Unité de Valorisation Organique est en arrêt pour travaux.

Sur l'année 2022, l'expertise BRS est toujours en cours. Une partie des tonnes du SYSEM de Vannes ont été détournées sur le site. Le motoréducteur du BRS a été changé en février.

Le détail des tonnages 2022 entrants et sortants du site est indiqué en annexe 2.

3. Chiffre d'affaire GEVAL Eco centre 2022

La structure de rémunération du marché d'exploitation est décrite à l'Annexe 1 de l'acte d'engagement. Elle est composée en phase 3, d'une rémunération proportionnelle à la tonne d'ordures ménagères résiduelles, RFOMr, et d'une rémunération proportionnelle à la tonne de déchets verts, RFDV.

Ces termes de rémunération sont révisés selon les conditions définies à l'article 4.4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

A ces rémunérations s'ajoutent :

- Les recettes liées au traitement des déchets tiers
- Les recettes de valorisation des ferrailles
- Les recettes de valorisation du compost

Le tableau ci-dessous détaille l'ensemble des factures émises par GEVAL en 2022 au titre de l'exploitation de l'Éco Centre. Le chiffre d'affaires annuel s'élève à 2 090 657 € HT.

	2020	2021	2022
RECETTES CC			
Admission OMr C.A.P.A.P.R	14 858 t 666 217 €	15 100 t 667 580 €	14 622 t 731 884 €
Admission OMr CC SUD ESTUAIRE	6 689 t 299 941 €	6 799 t 302 384 €	6 696 t 336 100 €
Admission déchets verts CC de PORNIC	7 359 t 46 730 €	6 958 t 43 559 €	6 536 t 45 754 €
Recettes divers (picking, broyage acier, etc...)	39 268 €	81 327 €	99 695 €
TOTAL RECETTES ISSUES DES CC	1 052 156 €	1 094 850 €	1 213 433 €
RECETTES EXTERNES			
Admission déchets tiers	5 886 t 636 994 €	5 365 t 731 939 €	7 068 t 817 325 €
Vente du compost	7 699 t 32 330 €	9 142 t 38 784 €	9 308 t 31 526 €
Vente des ferreux	273 t 13 166 €	215 t 28 028 €	254 t 26 924 €
Autre recette / Remboursement Assurance	31 328 €	0 €	1 450 €
TOTAL RECETTES EXTERNES	713 819 €	798 751 €	877 225 €
TOTAL RECETTES	1 765 974 €	1 893 601 €	2 090 657 €

Hors recettes liées aux apports des tonnages du SYSEM (170 922€) versées par la CCSE, les recettes liées aux tonnages de C.A.P.A.P.R sont en hausse de 9,6 % et celle de la CCSE sont en augmentation de 11,2%. Les tonnages d'OMR ont légèrement baissé pour les collectivités : -2,6 %, le tonnage de déchets verts a également baissé de 6 %.

L'évolution des prix unitaires en 2022 a été de +11,2 % avec l'application des formules de révision. En 2022, le coût de traitement ramené à la tonne est de 49,46 € HT contre 44,47 € HT en 2021.

La répartition de la rémunération en 2022 est la suivante : 42% de la rémunération de GEVAL est liée à des recettes autres que celles de la C.A.P.A.P.R et de la CCSE (les recettes liées aux tonnages du SYSEM ont été comptabilisés en recettes externes).

En 2022, la consommation électrique et d'eau de la STEP de l'ISDND exploitée par OVIVE a été re-facturée. Cette re-facturation est réalisée de manière régulière chaque semestre.

4. Charges d'exploitation

Sur une installation du type de l'Eco Centre, les frais de fonctionnement principaux sont :

- Les charges de personnel
- Les charges de consommables (électricité, eau, lubrifiants, ...)
- Les charges d'entretien et de maintenance

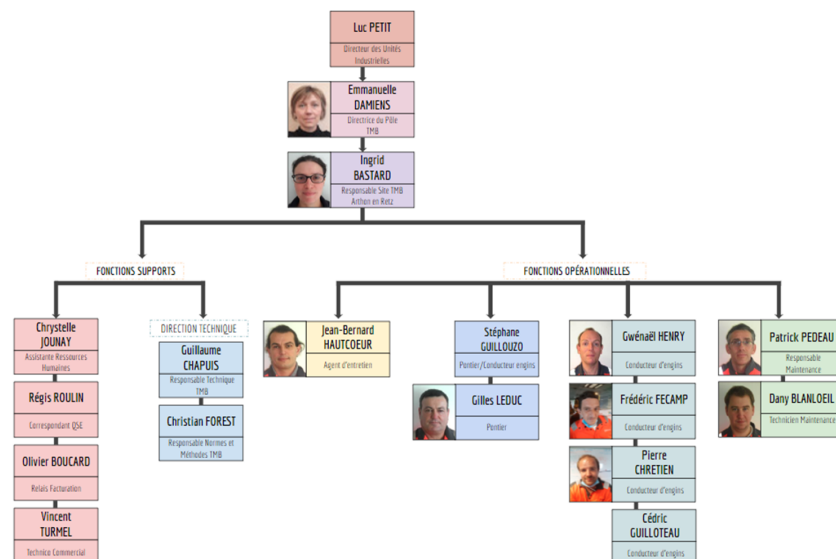
5. Charges de personnel

L'équipe d'exploitation est composée de 10 personnes en 2022 :

- Madame Emmanuelle Damiens, responsable d'activités TMB, encadre depuis le mois de janvier 2021 les différents TMB du périmètre Centre Ouest.
- Madame Ingrid Bastard est responsable du site depuis Janvier 2020.
- En complément de cette organisation, GEVAL a eu recours au cours de l'année 2022 à l'intérim pour un total de 2 542 h (1 879 h en 2021).

Pour ces 10 équivalents temps plein, la masse salariale de l'Eco Centre représente en 2022 un total de 602 000€ HT y compris équipements de travail, les frais de formation et le personnel intérim.

6. Organigramme



7. Charges de consommables

→ Electricité

Le contrat souscrit est un contrat de type Tarif Vert A5 Moyenne Utilisation. La puissance souscrite est de 720 kW.

En 2022, ce sont 2 694 535 kWh qui ont été consommés pour un montant de 211 093,58 € HT, soit un prix moyen du kWh (fixe + proportionnel) de 7,8 c€/HT/kWh.

→ Eau

Le site est très peu consommateur d'eau de ville, 397 m3 en 2022.

→ Carburants

La quantité de fuel consommée sur l'année 2022 a été de 40 450 litres de GNR.

Ce fuel est utilisé pour les engins d'exploitation (chargeuses, pelle, chariot télescopique et tracteur).

→ Lubrifiants

Ce poste comprend tous les achats de graisses et huiles nécessaires au bon fonctionnement de l'Eco Centre y compris les cartouches pour graissage permanent. Les principaux fournisseurs sont TOTAL Lubrifiant, FUCHS Lubritech pour les bandages de BRS et Codaitec pour la centrale de graissage du BRS.

→ Autres consommables

Ce poste comprend principalement l'achat de l'acide sulfurique pour le traitement des odeurs pour 8 m3 en 2022 et les achats de cerclages pour ligaturer les balles.

8. Charges d'entretien et de maintenance

→ Matériel roulant

Les charges d'entretien du matériel roulant comprennent :

- ❖ L'entretien préventif et curatif sur les chargeuses, le chariot télescopique et la pelle de l'ISDND
- ❖ Le tracteur et sa remorque pour le transfert des refus vers l'ISDND
- ❖ Les frais de pneumatiques

→ Entretien équipements

Ce poste comprend toutes les charges d'entretien courant des équipements du TMB et de l'ISDND :

- ❖ Visserie, boulonnerie, quincaillerie
- ❖ Petit matériel électrique
- ❖ Petit matériel hydraulique (flexibles, filtres, ...)
- ❖ Petits travaux de serrurerie
- ❖ Achats de matériaux pour ISDND

Ainsi que les achats de petit outillage et matériel d'exploitation :

- ❖ Outils à main
- ❖ Matériel de levage (palans, élingues, ...)
- ❖ Matériel de nettoyage (balais, brouettes, ...)
- ❖ Matériel de graissage

→ Contrôles techniques

Tous les frais de contrôles techniques, qu'ils soient réglementaires ou non, sont imputés sur cette ligne : Matériel roulant d'exploitation, tracteur et sa remorque, portes automatiques, presse à balles, matériel détection gaz, portique radioactivité, contrôles installations électriques dont contrôle thermographique infra-rouge, ...

→ Entretien espace vert

L'entretien des espaces verts est sous-traité à l'entreprise ID VERDE.

→ Entretien bâtiment d'accueil et parcours pédagogique

Les frais d'entretien du bâtiment d'accueil sont compris dans les frais d'entretien du bâtiment d'exploitation. Les contrats d'entretiens souscrits par GEVAL sont identiques pour les deux bâtiments.

→ Analyses compost

Ce poste comprend les frais d'analyses compost et les frais de contrôles environnementaux qu'ils soient réglementaires ou non :

- ❖ Mesures d'odeurs
- ❖ Suivi biologique des mares
- ❖ Analyse des eaux

→ Commercialisation du compost et valorisation des refus de criblage de déchets verts

La valorisation du compost et des refus de criblage de déchets verts se fait soit par enlèvement direct par le client sur l'Éco Centre, soit par livraison bout de champ. Les frais de commercialisation indiqués dans le

rapport annuel correspondent aux frais de transport. Les autres frais de commercialisation (personnel de commercialisation, frais de route, ...) sont intégrés dans nos frais généraux.

Cette 10^{ème} année pleine de valorisation du compost de l'Éco Centre se solde donc par un prix de vente moyen départ négatif.

Recettes vente compost :	+ 31 526 €HT
Dépenses transport :	- 75 000€HT
Tonnage valorisé :	9 308 T

Prix de vente moyen départ : - 4,67 €HT/T pour - 3,43 €HT/T en 2021
--

Le compost de l'Éco Centre est un produit agricole local. Il devient connu et plébiscité. De par son origine et ses qualités, ce type de produit s'est implanté localement.

- ❖ 16 clients utilisateurs de commercialisation (contre 18 clients en 2021)
- ❖ Présence sur plusieurs plaines agricoles différentes 44/85.
- ❖ Dont 5 sur le territoire de CA Pornic Agglo Pays de Retz.

→ Assurances

Ces frais d'assurances comprennent :

- ❖ L'assurance responsabilité civile générale pour l'année 2022
- ❖ L'assurance responsabilité civile environnement pour l'année 2022
- ❖ L'assurance Dommages aux biens de l'ISDND pour 2022
- ❖ L'assurance Dommages aux biens du TMB pour 2022
- ❖ Les assurances pour le matériel roulant

En 2022, ces frais couvrent l'année complète.

→ Divers

Sur 2022, ce poste comprend les frais :

- ❖ De gestion du véhicule léger d'exploitation
- ❖ De location ponctuelle pour entretien ou maintenance
- ❖ De téléphonie d'exploitation
- ❖ De fournitures administratives du site
- ❖ De gestion du matériel informatique

→ **Frais de traitement externes**

En 2022, ce poste comprend :

- ❖ 74 000 € HT de frais de traitement des OM de Sud Retz Atlantique sur Arc en Ciel

→ **Amortissement et location de matériel**

Les investissements et location longue durée déjà engagés au 1er janvier 2022 étaient :

- ❖ Les options choisies par GEVAL pour les chargeuses (filtrations cabines, éléments de sécurité et de pesage embarqué)
- ❖ Les deux nacelles élévatrices
- ❖ Le tracteur et sa remorque pour le transport des refus
- ❖ Le mobilier pour la salle d'accueil et les bureaux
- ❖ Le matériel de protection du personnel (détecteurs portatifs multigaz, masques)
- ❖ Le matériel de protection contre les envols sur l'ISDND

A cela, s'ajoute l'investissement du parcours pédagogique en cours d'année 2014.

→ **Taxes et impôts**

Sont intégrés :

- ❖ La Contribution Économique Territoriale sur la base d'une estimation dans l'attente de l'appel de l'administration fiscale
- ❖ La Taxe Organic
- ❖ La TGAP sur les refus des déchets tiers
- ❖ La taxe communale enfouissement pour les refus des déchets tiers

→ **GER**

Les justificatifs de dépense (factures) sont disponibles sur le site extranet.

9. Bilan annuel 2022

Le suivi GER est détaillé en Annexe 1a et le compte rendu financier en Annexe 1b.

Ce bilan est présenté sous la forme du compte d'exploitation du marché.

III. BILAN DES FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

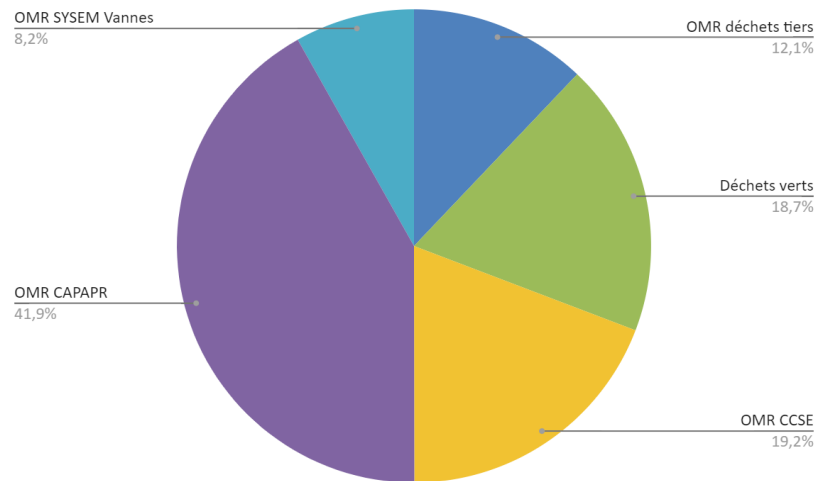
1. Bilan des flux entrants et sortant

Vous trouverez le bilan des flux entrants et sortants du site en Annexe 2.

2. Synthèse du nombre de rotations régulières

Nombre de rotation annuelle par matière			
Entrée		2022	2021
Ordures Ménagères	BOM et FMA	5125	4861
Déchets. verts	FMA	299	306
total rotation en entrée		5424	5067
Sortie		2022	2021
Métaux ferreux	Movi benne	14	12
Encombrants fosse Omr	Movi benne	1	2
Refus en balles	Tracteur - remorque	1235	1419
Refus en Vrac	Tracteur - remorque	328	0
Refus criblage DV	FMA	86	90
Compost	FMA -Tracteur remorque	418	400
total rotation en sortie		2082	1923
Total		7506	7090

3. Provenance des apports (OMR et déchets verts)



Les déchets tiers apportés par GEVAL en 2022 représentent 14,9 % des apports OMR admis en fosse, soit un total d'environ 4 219 tonnes et 24,9 % si l'on intègre les tonnages du SYSEM dans les déchets tiers .

Pour rappel, sur l'année 2021, nous avons reçu 6 255 tonnes, soit 22,2 % sur l'ensemble des apports. La répartition de ce tonnage et la provenance sont repris ci-dessous :

Les déchets tiers de 2022 proviennent:

- des contrats de Veolia Guérande pour 100,55 tonnes
- des centres de transferts de Trivalis ou du TMB de Saint Christophe du Ligneron lors d'arrêts techniques ou de problèmes de production pour un total de 263,22 tonnes
- du contrat avec la communauté de communes de Sud Retz Atlantique pour 3 855,40 tonnes

A cela s'ajoutent 2 848,7 tonnes en provenance du SYSEM de Vannes suite à l'arrêt technique de leur TMB.

→ Synthèse des indésirables réceptionnés en fosse durant l'année 2022 :

Nous avons relevé 27 non-conformités sur la qualité des apports en fosse pour 25 sur 2021. Vous trouverez le tableau récapitulatif de ces éléments est détaillé ci-dessous.

Date	Type d'événement	Unité physique	Description	Mois
13-janv.-22	Déchargement NC en Fosse	Non identifié	Poubelle 150L	1
20-janv.-22	Déchargement NC en Fosse	Saint Brévin	Poubelle 500L	1
20-janv.-22	Déchargement NC en Fosse	GP Jeudi	Panneau signalisation	1
21-janv.-22	Déchargement NC en Fosse	Non identifié	Matelas	1
6-avr.-22	Déchargement NC en Fosse	GP Jeudi	Cablages	4
7-avr.-22	Déchargement NC en Fosse	Saint Brévin	Couette	4
7-avr.-22	Déchargement NC en Fosse	Non identifié	Cablages	4
12-avr.-22	Déchargement NC en Fosse	Non identifié	Filet pêche 12m	4
12-mai-22	Déchargement NC en Fosse	Non identifié	Matelas 1 personne	5
12-mai-22	Déchargement NC en Fosse	Pornic	Filet	5
16-mai-22	Déchargement NC en Fosse	Non identifié	Filet	5
25-mai-22	Déchargement NC en Fosse	Non identifié	Filet	5
26-mai-22	Déchargement NC en Fosse	Saint Brévin	Poubelle 500L	5
3-juin-22	Déchargement NC en Fosse	Sud Retz Atlantique	Poubelle 200L	6
4-juin-22	Déchargement NC en Fosse	Non identifié	1 tancarville	6
10-juin-22	Déchargement NC en Fosse	Sud Retz Atlantique	2 matelas	6
14-juin-22	Déchargement NC en Fosse	Sud Retz Atlantique	Fils électriques	6
15-juin-22	Déchargement NC en Fosse	Non identifié	Bâche + sangles	6
15-juin-22	Déchargement NC en Fosse	Non identifié	Tuyaux d'arrosages	6
29-juin-22	Déchargement NC en Fosse	Sud Retz Atlantique	1 toile de tente	6
2-juil.-22	Déchargement NC en Fosse	Non identifié	1 poubelle 250L	7
8-juil.-22	Déchargement NC en Fosse	Non identifié	1 voile + câbles électriques	7
15-juil.-22	Déchargement NC en Fosse	Non identifié	1 poubelle 70L	7
1-août-22	Déchargement NC en Fosse	La Plaine sur Mer	2 matelas mousse	8
3-août-22	Déchargement NC en Fosse	Pornic	1 gaine électrique	8
4-août-22	Déchargement NC en Fosse	GP Jeudi	1 poubelle	8
9-sept.-22	Déchargement NC en Fosse	Non identifié	2 pneus	9

Commune	Nb de NC	
Non identifié	14	52%
GP Jeudi	3	11%
Trivalandes		0%
St Brévin	3	11%
Sud Retz Atlantique	4	15%
GP jeudi	1	4%
Pornic	2	7%
Total	27	100%

IV. BILAN DE FONCTIONNEMENT

A. BILAN D'EXPLOITATION

Indicateurs et ratios d'exploitation de ce mois			
Type de données	Description	2022	Ratios
Personnel			
Effectif en place	Effectifs techniques + encadrement	10,0 p	
Réception des déchets			
Déchets entrants	Omr vrac	28 386,07 t	
	Bio-déchets	0,00 t	0,00 %/t Omr entrant fosse
	DV	6 536,27 t	
	Total	34 922,34 t	
Déchets évacués	Indésirables fosse Omr	2,34 t	0,01 %/t Omr entrant fosse
	Compost non-conforme expédié	0,00 t	
	Omr détournées	0,00 t	
	Total	2,34 t	
Valorisation matières	Ferrailles	253,76 t	0,89 %/t Omr entrant au tri primaire
	Compost conforme (normé) expédié	9 308,40 t	
	Criblage déchet vert expédié	616,72 t	
	Biomasse	0,00 t	
	Total	10 178,88 t	
Préparation des déchets			
BRS	Tonnage entrant	30 183,93 t	106,33 %/t Omr entrant
	Tonnage extrait	25 866,79 t	85,70 %/t Omr entrant BRS
Fermentation			
	Tonnage entrant	19 031,75 t	73,58 %/t Omr entrant tri primaire
Affinage			
	Tonnage entrant Omr	14 579,57 t	
	Tonnage affinée Omr	5 093,26 t	16,87 %/t Omr entrant BRS
	Tonnage entrant DV	5 505,69 t	
	Tonnage Affinée DV	3 960,61 t	60,53 %/t Dv entrant site
Maturation			
	Tonnage entrant en maturation Omr + DV	9 053,87 t	
	Tonnage compost produit (Omr/DV)	8 512,08 t	24,37 %/t Omr+Dv entrant site
Gestion des refus			
Presse	Nombre de balles sortie presse	23 688 balles	
	Densité refus Omr	1,13 t/m3	
ISDND	Refus balles/léger	13 398,25 t	47,20 %/t Omr entrant BRS
	Refus balistique	0,00 t	0,00 %/t Omr entrant BRS
	Refus table densimétrique	0,00 t	0,00 %/t Omr entrant en affinage
	Refus vrac/légers ISDND	2 400,29 t	9,28 %/t Omr entrant BRS
	Total	15 798,54 t	62,34 %/t Omr entrant BRS
Consommables			
EDF Puissance souscrite 720 KW	Conso électrique en kWh sur le TMB	2 694 535 kWh	77,16 kWh/t Omr+Dv entrant
	Conso électrique en kWh de la STEP	61 751 kWh	
	Conso électrique totale	2 756 286 kWh	
Acide	Réactifs (traitement air) en m3	11,47 m3	
Eau potable	Compteur eau du "général"	397,00 m3	
Process	Consommat* Eau BRS	0 m3	
	Consommat* Eau Fermentation Omr	0 m3	
	Consommat* Eau Fermentation DV	1 861 m3	
	Consommat* Eau Maturation	3 539 m3	
	Consommat* Eau Maturation "Brumisation"	537 m3	
	Consommat* Eau désodorisation	2 176 m3	
	Consommat* total Eau process	8 113 m3	
Suivi matériel roulant			
	Consommation fuel (option)	40,45 m3	1,42 Lt/Omr (entrant BRS)

1. Indicateurs et ratios

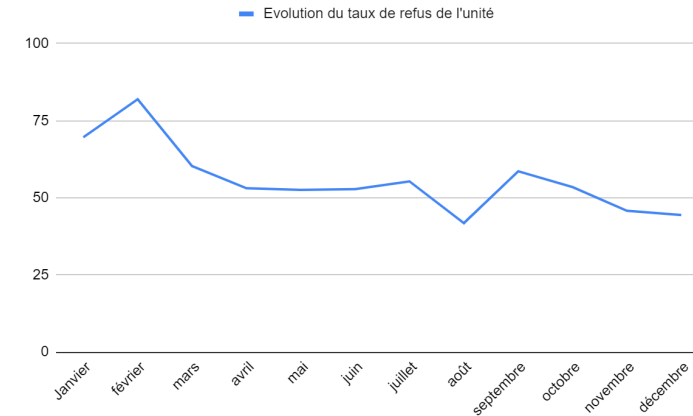
Nota :

Les données de pesage sont obtenues de différentes manières : pont-basculé, peson grappin, pesage dynamique sur bande transporteuse, pesons embarqués sur chargeuses. Ces pesages sont plus ou moins précis. Seule l'information obtenue sur le pont-basculé est fiable et validée annuellement par la DREAL.

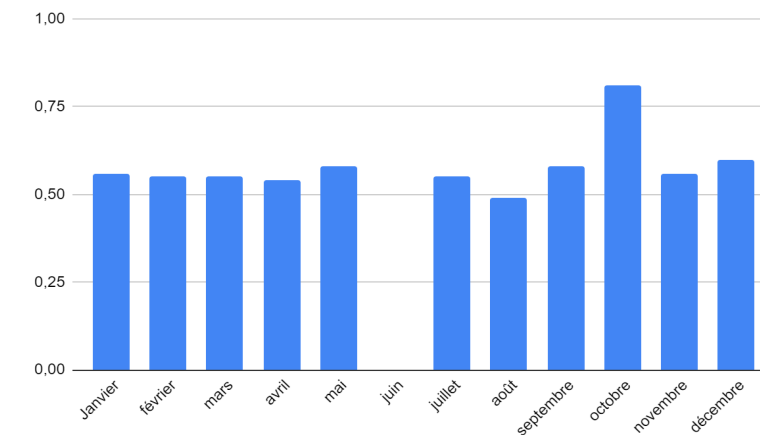
A noter sur 2022 :

- ❖ 9 308 tonnes de compost conforme ont pu être valorisées. Le stock à fin décembre est d'environ 2344 tonnes.
- ❖ Un taux de refus global de l'unité se porte à 55,66% (52,95 % en 2021)
- ❖ La valorisation ferraille en sortie du process sur l'année s'élève à 253,76 tonnes, soit un taux de valorisation de 0,89% sur les apports d'Omr réceptionnés en fosse. En 2022, la Sté Métaux Fers qui assure la reprise des aciers a réceptionné l'ensemble du tonnage sur son site en Vendée.

Ci-dessous, vous trouverez la courbe du taux de refus glissant sur 3 mois. Celle-ci permet de mieux appréhender l'évolution du processus durant l'année.



Vous trouverez ci-dessous un graphique reprenant la moyenne mensuelle de tonnage par balle (refus uniquement en vrac sur Juin):



Vous trouverez ci-dessous, un rappel de la pluviométrie depuis quatre ans:

Pluviométrie (mm)	2019	2020	2021	2022
Janvier	48	93	104	72
Février	49	146	22	30
Mars	53	53	20	26
Avril	51	43	5	39
Mai	40	67	86	41
Juin	52	121	101	75
Juillet	19	3	53	2
Août	35	66	54	19
Septembre	65	64	28	25
Octobre	128	146	175	68
Novembre	205	38	18	173
Décembre	122	191	120	154
	867	1031	786	724

L'unité a réceptionné 28 386 tonnes d'Omr, soit 94,6% du tonnage admissible.

Sur l'année précédente, la réception était 28 153 tonnes d'Omr ce qui portait à 93,8 % du tonnage admissible.

Sur l'installation de déchets non dangereux, nous avons enfoui la totalité des refus produits par le TMB, soit 15 798,54 tonnes.

Les apports non-conformes arrivés en fosse sont acheminés sur le site de transfert de TRIGNAC où ils seront rechargés pour être enfouis sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de LA VERGNE.

Vous trouverez, en annexe 3, la quote-part des refus de traitement ainsi que la valorisation des ferrailles appartenant à chaque apporteur.

2. Synthèse des faits marquants

TMB

➤ En Janvier

- Nombreux arrêts intempestifs de la presse
- Continuité des apports du SYSEM de Vannes

➤ En Février

- Mise en place de boutons poussoirs avec gyrophares pour se signaler en tant que piétons lors du passage dans la zone de co-activité engins/piétons
- Arrêt technique: réfection tôles d'usures goulotte entrée BRS, changement du réducteur du BRS par un neuf, réparations presse
- Intervention ostéopathe suite arrêt technique

➤ En Mars

- Déclenchement radioactif en provenance du SYSEM de Vannes -> isolement de la remorque
- Reprise des grilles de trommel sortie BRS + reprise des gaines de ventilations corrodées + remplacement des tôles d'usures de la trémie d'affinage

➤ En Avril

- Déclenchement radioactif en provenance du SYSEM de Vannes -> isolement de la remorque. Intervention d'une entreprise spécialisée: 1 sac de couches dans chacune des 2 remorques isolées.
- Faible tonnage de DV en provenance des déchetteries
- Panne du variateur du BRS -> bonne réactivité du fournisseur

➤ En Mai

- Fin des apports du SYSEM de Vannes début Mai
- Variateur de la presse hors service + fuite importante sur les vérins de la presse. Envoi chez COPEX des 2 vérins de Trivalandes pour reprise des tiges de vérin. Délais importants -> la presse tourne en vrac
- Curage du réseau entier des voiries extérieures du site + curage débourbeur/déshuileur

➤ En Juin

- Presse toujours à l'arrêt -> le refus continue d'être évacué en vrac
- Curage complet du bassin de voiries n°2

➤ En Juillet

- Vérins de la presse remontés. Reprise des évacuation des refus en balles.
- Pompe du bassin 6 HS pour alimenter les cuves d'eaux recyclées. Difficulté pour intervenir

➤ En Août

- RAS

➤ En Septembre

- Remise en état de la porte 11 en maturation
- 1 arrêt maladie sur le mois de Septembre

➤ En Octobre

- Audit interne ISO
- 1 arrêt maladie sur le mois d'Octobre

➤ En Novembre

- Les 2 chargeuses ont été équipées de Blaxtair: détection engins/piétons
- Nettoyage complet de l'usine

➤ En Décembre

- CSS sur l'Eco centre
- Curage des cuves eaux claires et eaux chargées
- Changement de la borne GNR et du logiciel

ISDND

16/07: départ de feu très rapidement maîtrisé sur l'alvéole A5. Inertage avec de la terre.

Septembre: reprise de fumerolles sur le flanc d'A5 et au niveau du puits.

3. Diagramme matière

Vous trouverez le diagramme matière en Annexe 4 du rapport.

4. Bilan compost

Sur 2022, l'ensemble des lots produits durant l'année se sont avérés conformes à la norme NFU 44-051.

Rappel : Le bilan ci-dessous est basé sur des données théoriques.

Lot 821 10 05	Produit sur 2021	1744
	Compost commercialisé	1602.44
	Stock (hors pertes)	
	Pertes en stockage	141.56
Lot 821 12 17	Produit sur 2021	1420
	Compost commercialisé	1013.2
	Stock (hors pertes)	
	Pertes en stockage	406.8
Lot 822 02 28	Produit sur 2022	2015
	Compost commercialisé	1805.56
	Stock (hors pertes)	
	Pertes en stockage	209.44
Lot 822 04 03	Produit sur 2022	1380.36
	Compost commercialisé	1545.98
	Stock (hors pertes)	
	Pertes en stockage	-165,62
Lot 822 06 03	Produit sur 2022	1407
	Compost commercialisé	1675,5
	Stock (hors pertes)	
	Pertes en stockage	-268,5
Lot 822 07 25	Produit sur 2022	1359,58
	Compost commercialisé	1069,3
	Stock (hors pertes)	
	Pertes en stockage	290,28
Lot 822 11 10	Produit sur 2022	1351
	Compost commercialisé	1162,6
	Stock (hors pertes)	
	Pertes en stockage	188,4
Lot 823 01 02	Produit sur 2023	1696
	Compost commercialisé	
	Stock (hors pertes)	
	Pertes en stockage	

La production de compost produit entrant sur la plateforme de stockage est pesée à l'aide des pesées embarquées sur les chargeuses. Les pesées du compost commercialisé se font sur le pont-basculé. Entre la pesée « entrée » et la pesée « commercialisée », le compost continue à fermenter avec une perte de matière (humidité, CO₂, ...).

On compte une production totale de 5 lots sur 2022. La création de lots de compost (compost OMR+DV) représente un tonnage d'environ **8 512,08 tonnes** sur l'année 2022, soit un taux de production de **24,37 %**. En 2021, celui-ci s'élevait à un taux de **26,03 %**.

5. Bilan par lots

N° DE LOT	TONNAGE
8 22 02 28	2015
8 22 04 03	1380
8 22 06 03	1407
8 22 07 25	1360
8 22 11 10	1351

6. Suivi traçabilité du compost

Suivi traçabilité du compost année 2022					
Mois	Code pesée	Client	Commune	Quantité en tonnes	N° de lot
janv.-22	154	GAEC DES CARIOLETS	SAINTE PAZANNE	113,18	8 21 12 17
janv.-22	155	EARL DE LA CAILLETIERE	SAINT ETIENNE DE MER MORTE	759,78	8 21 10 05
janv.-22	155	EARL DE LA CAILLETIERE	SAINT ETIENNE DE MER MORTE	924,00	8 21 12 17
févr.-22	155	EARL DE LA CAILLETIERE	SAINT ETIENNE DE MER MORTE	202,58	8 21 12 17
févr.-22	155	EARL DE LA CAILLETIERE	SAINT ETIENNE DE MER MORTE	51,56	8 22 02 28
févr.-22	164	EARL LA TENNEVETRIE	TOUVOIS	50,90	8 21 12 17
févr.-22	138	GAEC LA BLANCHE	ROUANS	289,60	8 21 12 17
févr.-22	138	GAEC LA BLANCHE	ROUANS	764,72	8 22 02 28
févr.-22	176	EARL DE LA MEULE	CHAUMES EN RETZ	115,72	8 22 02 28
févr.-22	173	Ville de Rouans	ROUANS	14,64	8 22 02 28
mars-22	111	PLANTIVE Laurent	SAINTE PAZANNE	499,56	8 22 02 28
mars-22	155	EARL DE LA CAILLETIERE	SAINT ETIENNE DE MER MORTE	77,66	8 22 02 28
mars-22	164	EARL LA TENNEVETRIE	TOUVOIS	24,98	8 22 02 28
avr.-22	161	GAEC LORGE	SAINTE PAZANNE	892,90	8 22 04 03
avr.-22	164	EARL LA TENNEVETRIE	TOUVOIS	23,54	8 22 04 03
avr.-22		BRIAND Laurent	CHAUMES EN RETZ	4,58	8 22 04 03
mai-22	138	GAEC LA BLANCHE	ROUANS	475,84	8 22 04 03
mai-22	148	GAEC les Genets	SAINT ETIENNE DE MER MORTE	72,42	8 22 04 03
mai-22	164	EARL LA TENNEVETRIE	TOUVOIS	76,70	8 22 04 03
juil.-22	154	GAEC DES CARIOLETS	SAINTE PAZANNE	429,64	8 22 06 03
juil.-22	167	GAEC LA BASSE AIGUILLO	SAINT MICHEL CHEF CHEF	133,68	8 22 06 03
juil.-22	148	GAEC les Genets	SAINT ETIENNE DE MER MORTE	127,46	8 22 06 03
juil.-22	107	SCEA DES FONTENELLES	LA CHEVROLIERE	622,48	8 22 06 03
août-22	118	EARL BOUCARD Régis	LA CHEVROLIERE	25,86	8 22 07 25
août-22	154	EARL JO LA	PORNIC	232,92	8 22 07 25
août-22	119	EARL L'OASIS	LA MARNE	203,58	8 22 07 25
août-22	164	EARL LA TENNEVETRIE	TOUVOIS	75,26	8 22 07 25

juil.-22	154	GAEC DES CARIOLETS	SAINTE PAZANNE	429,64	8 22 06 03
juil.-22	167	GAEC LA BASSE AIGUILLO	SAINT MICHEL CHEF CHEF	133,68	8 22 06 03
juil.-22	148	GAEC les Genets	SAINT ETIENNE DE MER MORTE	127,46	8 22 06 03
juil.-22	107	SCEA DES FONTENELLES	LA CHEVROLIERE	622,48	8 22 06 03
août-22	118	EARL BOUCARD Régis	LA CHEVROLIERE	25,86	8 22 07 25
août-22	154	EARL JO LA	PORNIC	232,92	8 22 07 25
août-22	119	EARL L'OASIS	LA MARNE	203,58	8 22 07 25
août-22	164	EARL LA TENNEVETRIE	TOUVOIS	75,26	8 22 07 25
août-22	177	GAEC LA BASSE AIGUILLO	SAINT MICHEL CHEF CHEF	186,02	8 22 06 03
août-22	148	GAEC les Genets	SAINT ETIENNE DE MER MORTE	362,48	8 22 07 25
sept.-22	118	EARL BOUCARD Régis	LA CHEVROLIERE	199,52	8 22 07 25
sept.-22	164	EARL LA TENNEVETRIE	TOUVOIS	25,18	8 22 07 25
sept.-22	111	PLANTIVE Laurent	SAINTE PAZANNE	58,84	8 22 07 25
nov.-22		FERME DU PAPADOM (LA)	CHAUMES EN RETZ	2,12	8 22 07 25
nov.-22	155	EARL DE LA CAILLETIERE	SAINT ETIENNE DE MER MORTE	25,90	8 22 11 10
déc.-22	155	EARL DE LA CAILLETIERE	SAINT ETIENNE DE MER MORTE	175,46	8 22 11 10
déc.-22	161	GAEC LORGE	SAINTE PAZANNE	909,04	8 22 11 10
déc.-22	164	EARL LA TENNEVETRIE	TOUVOIS	78,10	8 22 11 10
Total				9308,40	

7. Bilan des évacuations par client

BRIAND Laurent	CHAUMES EN RETZ		4,58
EARL BOUCARD Régis	LA CHEVROLIERE		225,38
EARL DE LA CAILLETIERE	SAINT ETIENNE DE MER MORTE		2216,94
EARL DE LA MEULE	CHAUMES EN RETZ		115,72
EARL JO LA	PORNIC		232,92
EARL L'OASIS	LA MARNE		203,58
EARL LA TENNEVETRIE	TOUVOIS		354,66
FERME DU PAPADOM (LA)	CHAUMES EN RETZ		2,12
GAEC DES CARIOLETS	SAINTE PAZANNE		542,82
GAEC La Basse Aiguillon	SAINT MICHEL CHEF CHEF		319,70
GAEC LA BLANCHE	ROUANS		1530,16
GAEC LA BOULE DES HOU	CHAUMES EN RETZ		0,00
GAEC LES GENETS	SAINT ETIENNE DE MER MORTE		562,36
GAEC LORGE	SAINTE PAZANNE		1801,94
PLANTIVE Laurent	SAINTE PAZANNE		558,40
SCEA DES FONTENELLES	LA CHEVROLIERE		622,48
Ville de Rouans	ROUANS		14,64
Nombre = 16			9308,40

8. Bilan des évacuations par client depuis le démarrage du site

L'ensemble des évacuations de compost par client depuis le démarrage du site se trouve en Annexe 5.

Lors du retrait du produit ou de la livraison, chaque client reçoit une fiche produit rappelant les principaux critères de la norme, les spécifications, le mode et la recommandation sur l'emploi du produit.

9. Fiche produit 2022 en Annexe 6

10. Bilan des évacuations de refus de déchets verts

REFUS D'AFFINAGE DV ECOCENTRE											
											2022
										Déc	14,28
BURGAUD Jacques											41,78
EARL LE CHAÏROIR											155,32
GABIGNON Adrien											102,10
GAEC BAUD											16,74
GAEC DE LUTTORAL											52,28
GAEC L'ELLETT											61,30
GAEC LA MOURAÏNERIE											76,58
GAEC LE LOGIS DE LA LANDE											10,90
GAEC LE MARAIS VERT											68,94
LESSOURD Nicolas											12,50
VERONNEAU Christophe											616,72
Tonnage 2022										0	0
Nbre de tours 2022										0	0

11. Analyse par lots

		Prélevé par AUREA				Prélevé par AUREA											
		8 22 02 28	8 22 03 04	8 22 06 03	8 22 07 25	8 22 11 10	Moyenne	Max	Norme	TERROM	Moy % norme	Max % norme					
MS	% MB	66.8	73.9	67.5	71.1	65.7	65.8	80.10	> 30	> 45 à 70 <							
pH		8.81	8.77	9	8.31	8.56	8.4	9.10									
MO	% MB	38.0	42	42.8	37.4	33.6	32.4	46.70	> 20	> 22							
ISMO	sur 100	44.2					63.6	77.30									
N total	% MB	1.10	1.38	1.10	1.15	1.20	1.17	1.82	< 3								
N organique	% MB	1.03	1.28	1.00	1.04	1.08	1.09	1.38									
rapport N organique / N total	%	93%	93%	92%	90%	90%	94%	0.98	> 33 %								
rapport C / N		17.2	15.2	19.5	16.3	14.0	14.0	19.50	> 8								
P2O5	% MB	0.35	0.47	0.39	0.36	0.40	0.47	2.86	< 3								
K2O	% MB	0.67	0.81	0.68	0.75	0.83	0.67	0.87	< 3								
N total + P2O5 + K2O	% MB	2.12	2.66	2.16	2.26	2.43	2.30	4.43	< 7								
MgO	% MB	0.39	0.503	0.44	0.38	0.38	0.43	0.63									
CaO	% MB	4.07	5.02	3.91	2.94	4.02	4.34	8.55									
Arsenic	mg/kg MS	3.94	4.81	5.32	6.63	6.86	5.4	9.10	18	16	26%	35%					
Cadmium	mg/kg MS	1.21	1.20	1.06	0.80	0.85	0.94	2.20	3	2.7	32%	40%					
Chrome	mg/kg MS	38.1	25.9	21.7	23.5	24.5	36.5	81.20	120	108	32%	45%					
Cuivre	mg/kg MS	86.0	97.1	87.1	74.6	73.5	112.1	234.0	300	270	36%	43%					
Mercur	mg/kg MS	0.14	0.21	0.15	0.40	0.10	0.22	1.40	2	1.8	10%	10%					
Nickel	mg/kg MS	21.2	18.7	16.6	14.8	13.8	22.1	48.5	60	54	36%	48%					
Plomb	mg/kg MS	43.5	45.6	41.3	38.5	38.7	61.5	155.0	180	162	30%	37%					
Sélénium	mg/kg MS	< 3.12	< 3.16	< 2.08	< 3.13	< 3.13	0.64	4.60	12	11	38%	38%					
Zinc	mg/kg MS	290	325	289	251	279	337	467	600	540	56%	64%					
Fluoranthène	mg/kg MS	0.07	0.092	0.142	0.277	0.141	0.19	0.28	< 4	< 3.6							
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS	< 0.04	< 0.04	0.063	0.152	0.055	0.08	0.15	< 2.5	< 2.3							
Benzo(a)pyrène	mg/kg MS	< 0.4	< 0.04	0.043	0.113	< 0.041	0.08	0.11	< 1.5	< 1.4							
Verre et métaux > 2 mm	% / MS	0.33	0.37	0.39	0.05	0.13	0.17	0.60	2		6%	14%					
Plastiques durs, textiles > 5 mm	% / MS	0.34	0.27	0.39	0.29	0.30	0.26	0.72	0.8	0.8	36%	56%					
Légers > 5 mm	% / MS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.09	0.23	0.3	0.3	0%	0%					
Somme des plastiques > 5 mm	% / MS	0.34	0.27	0.39	0.29	0.30	0.35	0.85		1.00							
													Projet décret				
Plastiques > 2 mm	% / MS	1.00	0.65	0.76	0.59	0.78	0.82	2.29	0.3								
Verre > 2 mm	% / MS	0.31	0.35	0.38	0.04	0.13	0.13	0.45	0.3								
Métaux > 2 mm	% / MS	0.02	0.02	0.01	0.01	0.11	0.03	0.47	0.3								
Plastiques + Verre + métaux > 2 m	% / MS	1.33	1.01	1.15	0.64	0.91	0.95	2.75	0.5								
recherche salmonella	dans 1 gr	absence	absence	absence	absence	absence			absence								
recherche œufs d'helminthes	dans 1,5 gr	absence	absence	absence	absence	absence			absence								

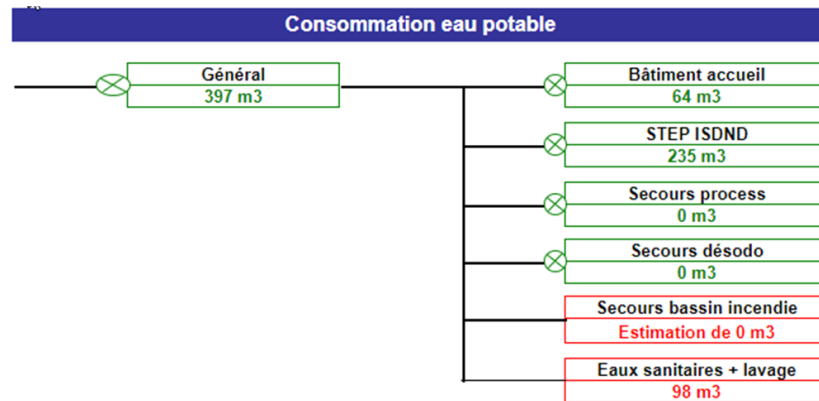
L'ensemble des résultats d'analyses sont dans le dossier consultable sur l'extranet client.

Les lots proposés à la vente sont tous bien en dessous des seuils règlementaires de la norme.

B. GESTION DES EFFLUENTS

1. Consommation eau potable

- ❖ Nous avons estimé la consommation mensuelle moyenne du site en eau de lavage et en eau sanitaire à environ 8m3/mois
- ❖ Ci-dessous, vous trouverez l'ensemble des données relevées par les compteurs du circuit d'eau potable de la ville.



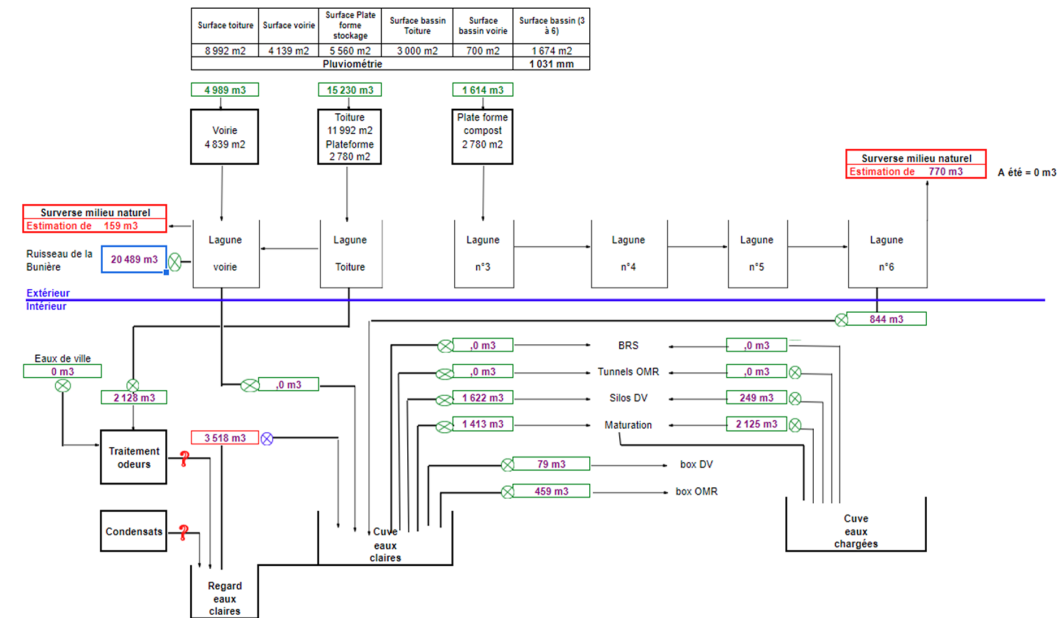
La pluviométrie est relevée sur le site par l'équipe d'exploitation depuis le démarrage du site en 2012. Depuis la mise en place de la couverture sur la plateforme de stockage du compost, nous ne rencontrons plus de surverse vers le milieu naturel durant les mois avec de forte précipitation sur le bassin n°6. Le passage en surverse du bassin des eaux de voiries restent encore d'actualités sur cette année.

Ces surverses n'étant pas équipées de comptabilisation, nous avons seulement pu estimer les quantités rejetées

ECO CENTRE - % de remplissage des bassins et Pluviométrie					
2022	Pluviométrie (mm)	Bassin N°1 Eaux toitures (%)	Bassin N°2 Eaux voiries (%)	Bassin N°6 Eaux plateforme de stockage (%)	Apport Eau de ville (m3)
Janvier	72	65%	99%	110%	0
Février	30	66%	98%	111%	0
Mars	26	61%	98%	111%	0
Avril	39	59%	97%	104%	0
Mai	41	55%	97%	104%	0
Juin	75	60%	0%	115%	0
Juillet	2	51%	43%	89%	0
Août	19	46%	88%	45%	0
Septembre	25	48%	11%	51%	0
Octobre	68	65%	1%	0%	0
Novembre	173	72%	0%	65%	0
Décembre	154	86%	0%	101%	0
	724				0

2. Diagramme des effluents liquides

Vous trouverez ci-dessous le diagramme de gestion des effluents pour l'année 2022.



Ce diagramme ne prend en compte que l'eau présente sur le site sous forme liquide (effluents). L'eau transportée par l'air ou contenue dans les déchets n'est pas intégrée.

Il subsiste toujours l'impossibilité de comptabiliser les rejets des eaux issus du réseau de purges de la désodorisation. Cette donnée apparaît en rouge sur le diagramme. Les données comptabilisées et considérées comme fiables apparaissent en vert.

A noter, certaines données importantes sont manquantes. La totalisation des volumes d'eau rejetés par le traitement des odeurs serait nécessaire à l'analyse du site.

C. TRAITEMENT DE L'AIR CUMULE (PAR AN)

Origine des eaux			Acide sulfurique			Ventilateur d'extraction chiminée	
Bassin N° 1 eaux pluie toitures	Eau de ville	Eau de ville / eaux pluie toitures					
			Cuve 07 R 400		Acide sulfurique / eaux		Analyse rejets (Annuelle)
FQI 09 101	FQI 10 103		livraison	débit		07 MC 183	
m3(cumul.)	m3(cumul.)	%	m3	m3	%	h (cumul.)	Nbre
257	0	0,00%	8,0	11,47	4,46%	121814	1

Unité de traitement N° 1						Unité de traitement N° 2					
Ventilateur d'alimentation		Dépoussiéreur		Laveur		Biofiltre		Ventilateur d'alimentation		Dépoussiéreur	
Pompe	Eau	Pompe	Eau	Pompe	Eau	Pompe	Eau	Pompe	Eau	Pompe	Eau
08 MC 100	07 MP 110	FQI 07 110	07 MP 100	FQI 07 100	FQI 07 101	08 MC 200	07 MP 210	FQI 07 210	07 MP 200	FQI 07 200	FQI 07 201
h (cumul.)	h (cumul.)	m3(cumul.)	h (cumul.)	m3(cumul.)	m3(cumul.)	h (cumul.)	h (cumul.)	m3(cumul.)	h (cumul.)	m3(cumul.)	m3(cumul.)
60785	4829	40	4803	68	498	61082	4449	428	7286	0	427

Ci-dessous, vous trouverez le tableau de suivi des mesures olfactométriques et physico-chimiques sur l'unité de traitement de l'air sur les trois dernières années.

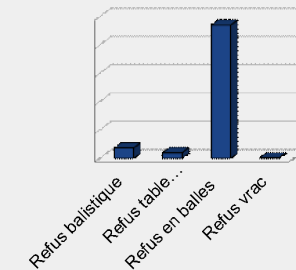
Paramètre	Unité	Arrêté préfectoral	déc.-20	déc.-21	août-22
Débit	Nm3/h	110 000	112 881	105 407	104 095
Vitesse émission	m/s	≥18	20,2	20,3	20,11
H2S	mg/Nm3	<5	< 0,08	< 0,088	< 0,088
NH3	mg/Nm3	<50	0,06	0,116	1,639
Odeur	uoE/m3	≤1250	109	115	443
Flux d'odeurs	x 106 uoE/h	≤137,5	12,3	13,1	49,49

Vous trouverez l'ensemble des rapports d'analyse sur l'extranet client.

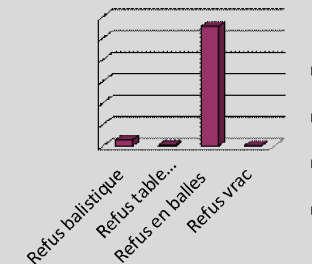
D. SUIVI D'EXPLOITATION ISDND

1. Bilan des activités

Casier 1 - Alvéole A1 ISDND.		
Refus balistique	1 855,52 t	7,00%
Refus table densimétrique	1 016,22 t	3,84%
Refus en balles	23 510,92 t	88,74%
Refus vrac	111,66 t	0,42%
Total refus dans A1	26 494,32 t	100%
Nombres de balles	42618	



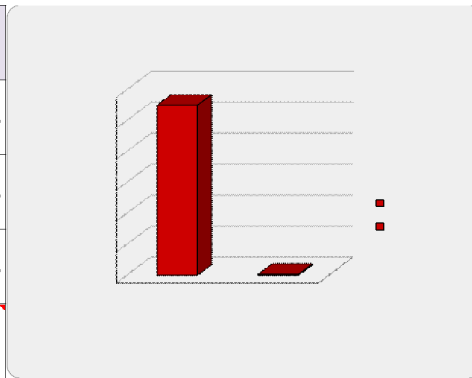
Casier 1 - Alvéole A2 ISDND.		
Refus balistique	1 463,54 t	4,96%
Refus table densimétrique	191,44 t	0,65%
Refus en balles	27 769,88 t	94,12%
Refus vrac	79,28 t	0,27%
Total refus dans A2	29 504,14 t	100%
Nombres de balles	51366	



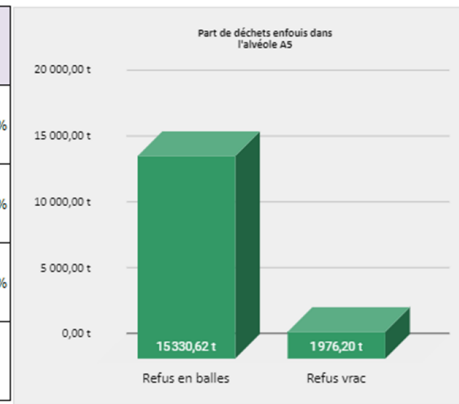
Casier 1 - Alvéole A3 ISDND.		
Refus balistique	427,75 t	1,73%
Refus en balles	32 017,58 t	96,76%
Refus vrac	485,38 t	1,51%
Total refus dans A3	32 930,71 t	100%
Nombres de balles	58882	



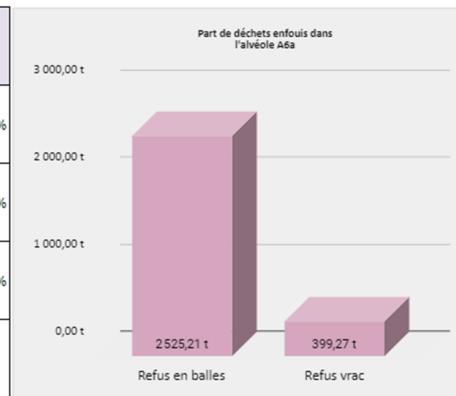
Casier 1 - Alvéole A4 ISDND.		
Refus en balles	27 480,88 t	99,49%
Refus vrac	141,58 t	0,51%
Total refus dans A4	27 622,46 t	100%
Nombres de balles	50676	



Casier 1 - Alvéole A5 ISDND.		
Refus en balles	15 330,62 t	88,58%
Refus vrac	1 976,20 t	11,42%
Total refus dans A5	17 306,82 t	100%
Nombres de balles	27828	



Casier 1 - Alvéole A6a ISDND.		
Refus en balles	2 525,21 t	86,35%
Refus vrac	399,27 t	13,65%
Total refus dans A6a	2 924,48 t	100%
Nombres de balles	3769	



2022	Refus balles	Refus vrac	Total	Gravats Utilisés	Nb de balles	Tonnage/balles
Janvier	1 568,51 t	0,00 t	1 568,51 t	28 t	2 789 balles	0,562
Février	1 643,94 t	0,00 t	1 643,94 t	76 t	3 011 balles	0,546
Mars	1 929,04 t	0,00 t	1 929,04 t	56 t	3 496 balles	0,552
Avril	1 555,50 t	0,00 t	1 555,50 t	68 t	2 862 balles	0,544
Mai	1 076,30 t	176,98 t	1 253,28 t	116 t	1 869 balles	0,576
Juin	0,00 t	1 165,90 t	1 165,90 t		0 balles	0
Juillet	721,16 t	640,44 t	1 361,60 t		1 307 balles	0,552
Août	1 125,80 t	0,00 t	1 125,80 t	69 t	2 275 balles	0,495
Septembre	1 332,31 t	24,82 t	1 357,13 t		2 350 balles	0,578
Octobre	1 011,58 t	0,00 t	1 011,58 t	288 t	1 248 balles	0,811
Novembre	816,41 t	119,84 t	936,25 t		1 459 balles	0,56
Décembre	617,70 t	272,31 t	890,01 t		1 022 balles	0,604
Total	13 398,25 t	2 400,29 t	15 798,54 t	701 t	23 688 balles	0,567
				Stock gravats	2 520 t	

2. Évolution des tonnages

Au total, le TMB a généré **13 398,25** tonnes de refus léger sous forme de balles, et **2 400,29** tonnes de refus en vrac.

La presse a produit **23 688 balles** durant l'année, ce qui donne un tonnage moyen d'une balle de 567 kg/balle pour 5636 kg/balle en 2021.

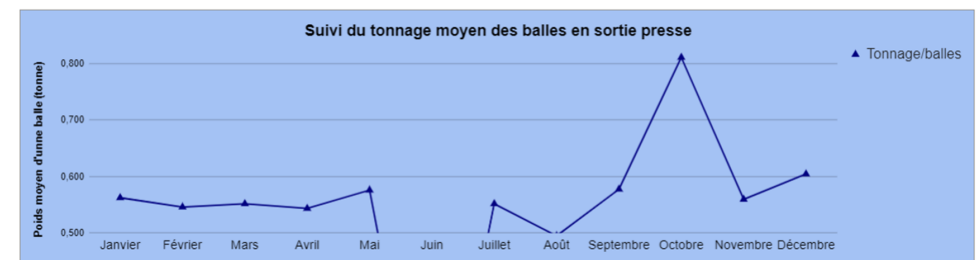
Pour limiter le risque d'odeurs sur le centre d'enfouissement, les refus lourds sont réintégrés dans le processus ce qui explique l'absence de tonnage enfouis depuis 2017.

Nous avons utilisé **701 t** de gravats sur le site au cours de l'année afin de couvrir et boucher les interstices entre les balles de refus.

Nous avons enfoui sur l'année **15 798,54 tonnes** de déchets sur l'ISDND.

Enfin, le suivi du nombre et du tonnage de balles admises sur l'ISDND permet de se rendre compte d'une éventuelle modification de la densité des balles sortant du TMB.

Le tonnage par balle sur l'année est représenté par le graphique suivant :



3. Bilan de fonctionnement

Pour le transport des balles, nous utilisons un tracteur agricole avec une remorque et la mise en place des balles est réalisée avec une pelle mécanique équipée d'une pince Arden.

L'opération de chargement des balles au niveau du TMB s'effectue avec le télescopique.

En comptant le temps passé pour les transferts des balles vers l'ISDND, ce poste représente environ 7 à 8h de travail par jour en moyenne sur l'année.

Chaque caisson de transfert (26m³) contient entre 16 et 20 balles de refus.

Une nouvelle chargeuse JCB 437 a fonctionné sur la totalité de l'année 2022. La JCB 436 n° 851 était en réparation jusqu'en Juin 2022 et nous avons donc loué une chargeuse chez Terre Net. Nous avons eu un problème technique sur la borne GNR et donc une absence de remontée des données en Février.

Matériel Routant															Matériel Levage			Moyenne consommation			
	Chargeuse JCB 436 N° 851			Chargeuse JCB 437			Manuscopique JCB 536 90 N° 8071			Pelle ISOND			Tracteur - remorque			Nacelle 16 mètres			Ensemble matériel roulant		
	Marche h	GNR l	Conso l/h	Marche h	GNR l	Conso l/h	Marche h	GNR l	Conso l/h	Marche h	GNR l	Conso l/h	Marche h	GNR l	Conso l/h	Marche h	GNR l	Conso l/h	Marche h	GNR l	Conso l/h
JANVIER				174	1229.12	7.1	68	430.54	6.3	26	257.22	9.9	29	121.82	4.2	7			304	2038.7	6.7
FEVRIER																1		0.0			
MARS				219	1980	9.0	71	539.54	7.6	23	272.1	11.8	36	278.16	7.7	4		0.0	353	3069.8	8.7
AVRIL				204	1808.08	8.9	71	528.84	7.4	34	387.46	11.4	58	376.74	6.5	5	54.52	10.9	372	3159.44	8.5
MAI				210	1900.08	9.0	60	470	7.8	28	360	12.9	47	352	7.5	5		0.0	350	3082.08	8.8
JUIN	200	1900	9.5	203	1900	9.4	52	400	7.7	16	180	11.3	34	270	7.9	3		0.0	508	4650	9.2
JUILLET	75	825	11.0	158	1738	11.0	32	240	7.5	15	180	12.0	20	220	11.0	3		0.0	303	3203	10.6
AOUT	89	979	11.0	112	1232	11.0				21	252	12.0	51	561	11.0				273	3024	11.0
SEPTEMBRE	73	803	11.0	142	1562	11.0										11		0.0	228	2365	10.5
OCTOBRE	63	693	11.0	190	2090	11.0							63	693	11.0	4		0.0	320	3476	10.9
NOVEMBRE	24	264	11.0	147	1617	11.0				30	360	12.0		385		3		0.0	204	2626	12.9
DECEMBRE	66	1038.1	15.3	69	710.42	10.3				17	123.46	7.3	47	130.52	2.8	10		0.0	211	2002.5	9.5
Total annuel	592	6502.1	11.0	1828	17767.7	9.7	354	2608.72	7.4	210	2372.24	11.3	385	3388.24	8.8	56	54.52	1.0	3424	32694	9.6

4. Bilan de fonctionnement des pompes

Le site est constitué d'un poste de relevage muni de 2 pompes. Il s'agit des pompes de relevage des eaux sous casiers et bassins, qui sont ensuite redirigées vers le bassin d'orage.

Le suivi du fonctionnement de ces 2 pompes est précisé dans le tableau ci-après.

Poste drainage sous bassins et casiers	2022	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
	Pompe 1	17	11	56	11	10	7	5	2	5	2	16	60	202,0 h
	Pompe 2	17	10	9	11	35	41	26	1	1	6	23	45	225,0 h

5. Contrôle des déchets

Tous les déchets réceptionnés sur l'année proviennent du TMB, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur.

6. Suivi des horaires et du personnel du site

L'installation de stockage a été ouverte entre 7 h et 17 h du lundi au vendredi, comme spécifié dans l'arrêté préfectoral.

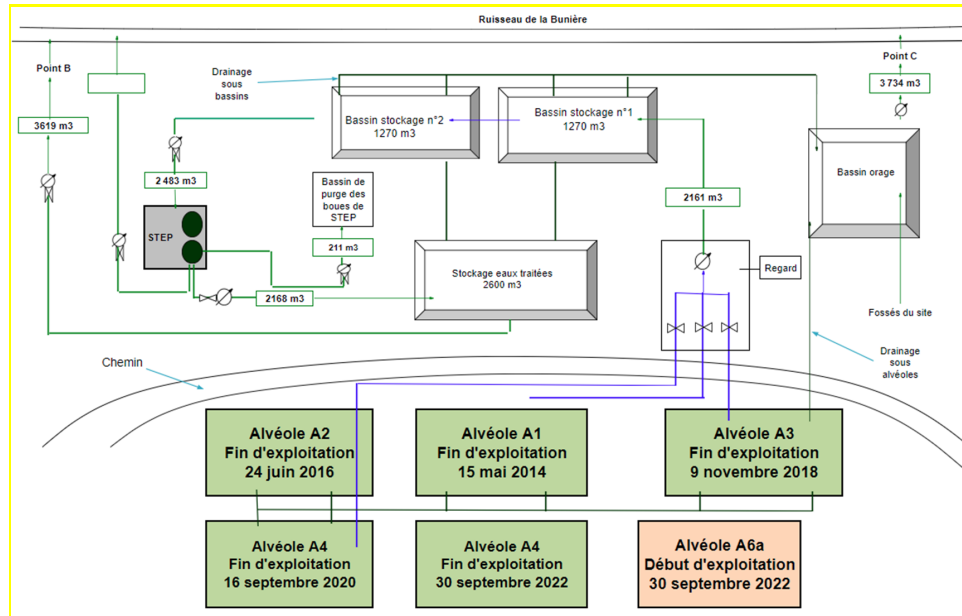
Le personnel présent sur l'installation est le personnel d'exploitation du TMB. Un opérateur est dédié à temps plein à la gestion des refus, depuis la sortie de la presse à balles du TMB et jusqu'au stockage dans l'alvéole en exploitation de l'ISDND. De plus, il assure l'ensemble des relevés et contrôles qui sont à réaliser sur les différents outils.

7. Pluviométrie et rejets

La pluviométrie relevée est celle du pluviomètre local installé sur le site.

Pluviométrie (mm)	2022
Janvier	72
Février	30
Mars	26
Avril	39
Mai	41
Juin	75
Juillet	2
Août	19
Septembre	25
Octobre	68
Novembre	173
Décembre	154
	724

8. Synoptique des rejets



9. Synthèse des données STEP

Ci-dessous, vous trouverez les éléments relevés par la Société OVIVE qui possède le marché d'exploitation de la STEP sur site :

mois	LIXIVIAT ENTRANT				Rejet						Consommation STEP OVIVE (kwh)			Consommation SPEP OVIVE (m3)			Purges boue (m3)
	fin de mois	début de mois	traités (m3)	Débit moyen installation	fin de mois	début de mois	rejet bassin Tampon (m3)	fin de mois	début de mois	rejet milieu naturel (m3)	fin de mois	début de mois	Consommation électrique	fin de mois	début de mois	Consommation en eau	
janv.-22	73222	72268	954	1,28	65462	64610	852	38825	37872	953	1587117	1570180	16937	3187	3163	24	93
févr.-22	73908	73222	686	1,02	66079	65462	617	39442	38825	617	1600284	1587117	13167	3219	3187	32	68
mars-22	74140	73908	232	0,31	66296	66079	217	40549	39442	1107	1608380	1600284	8096	3237	3219	18	10
avr.-22	74140	74140	0	0	66296	66296	0	40549	40549	0	1608591	1608380	211	3237	3237	0	0
mai-22	74140	74140	0	0	66296	66296	0	40549	40549	0	1608772	1608591	181	3237	3237	0	0
juin-22	74140	74140	0	0	66296	66296	0	40549	40549	0	1608900	1608772	128	3237	3237	0	0
juil.-22	74140	74140	0	0	66296	66296	0	40549	40549	0	1608900	1608900	0	3237	3237	0	0
août-22	74140	74140	0	0	66296	66296	0	40549	40549	0	1608900	1608900	0	3237	3237	0	0
sept.-22	74140	74140	0	0	66296	66296	0	40560	40549	11	1610428	1608900	1528	3237	3237	0	0
oct.-22	74140	74140	0	0	66296	66296	0	40560	40560	0	1610428	1610428	0	3237	3237	0	0
nov.-22	74334	74140	194	0,27	66377	66296	81	40560	40560	0	1616213	1610428	5785	3261	3237	24	0
déc.-22	74751	74334	417	0,56	66778	66377	401	41491	40560	931	1631931	1616213	15718	3298	3261	37	40
Total sur année 2022				2483			2168			3619			61751			135	211

V. DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

1. Contrôle des eaux résiduaires

L'ensemble des analyses environnementales est consultable sur l'extranet client.

L'arrêté préfectoral prévoit des contrôles des eaux résiduaires et pluviales susceptibles d'être polluées en deux points :

- le point de rejet A1, correspondant au rejet de la lagune n°6 et donc au TMB.

Effluents		Eaux résiduaires T		Rapport d'analyses					
Source	Référence	Arrêté Préfectoral		EREL 19040143	EREL 19041023	EREL 19041997	EREL 20040136	EREL 20042431	EREL 21040299
Date de prélèvement	Point de prélèvement	A1		08/01/2019	06/02/2019	05/03/2019	07/01/2020	06/03/2020	30/12/2021
T	°C	30°C		2,8	3	4,3	5	11	18,6
Potentiel hydrogène	pH	5,5 < < 8,5		7,1	6,7	6,8	7,2	7,4	7,3
Conductivité électrique	µS/cm			660	600	510	250	200	1000
Résistivité	Ohm.cm			1520	1670	1960	4000	5000	1000
Matières en suspension	mg/L	100		5	12	<5	3	5	14
Carbone organique Total	mg O2/L			15	19	15	13	12	52
demande chimique en oxygène	mg O2/L	300		47	54	37	49	41	205
demande biochimique en oxygène à 5 jours	mg N/L	100		<3,0	8	<3	<3,0	3	12
Rapport DCO / DBO	mg N/L			17,7	6,8	NS	NS	13,7	17,1
Azote total Kjeldahl	mg/L			48	42	36	8,6	6,1	75
Azote ammoniacal	mg N/L			40	37	34	6,8	4	70
Azote nitreux	mg N/L			0,12	0,022	0,02	0,012	0,024	2,1
Azote nitrique	mg N/L			3,1	2,3	1,1	0,5	1,4	0,35
Azote global (NIT+NNO3+NNO2)	mg/L			30	51	44	9,1	7,5	77
Phosphore total	mg/L	10		0,25	0,23	0,21	0,28	0,23	4,20
Fluorures	mg/L	15		0,08	0,08	0,08	0,09	0,07	0,14
Aluminium	µg/L	100		100	130	150	410	510	370
Arsenic	µg/L	100		3,3	3	<1	3,1	3	8,3
Cadmium (Cd)	µg/L	200		<1,00	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00
Chromium (Cr)	µg/L	500		<2,00	<2,00	<2	<2,00	2,1	4,2
CrVI	µg/L	100		<5,00	<5,00	<5,00	<5,00	<5,00	<25,00
Cuivre	µg/L	500		8,8	11	11	9,4	11	39
Etain (Sn)	µg/L			<10,00	<10,00	<10,00	<10,00	<10,00	<10,00
Fer	mg/L			0,24	0,25	0,66	0,77	0,95	0,64
Manganèse	µg/L			98	88	84	51	54	130
Mercur (Hg)	µg/L	50		<0,05	<0,5	<0,5	<0,05	<0,05	<0,05
Nickel (Ni)	µg/L			<3,00	3,4	<3	<3,00	<3,00	7,8
Plomb (Pb)	µg/L	500		<10,00	<10,00	<10,00	<10,00	<10,00	<10,00
Zinc (Zn)	µg/L	100		61	74	72	43	57	100
Organohalogénés adsorbables AOX	mg/L	1		0,010	0,019	0,012	0,016	0,013	0,024
Cyanures libres	µg/L	100		<5,00	<5,00	<5,00	<5,00	<5,00	<5,00
indice hydrocarbure	mg/L	10		<0,10	0,25	<0,10	<0,10	0,38	<10
indice phénol	µg/L	100		1,5	37	2	6,1	<1,0	<0,10
Fe, Aluminium & ses composés	µg/L	5000		508	556	977	1584	1291	1291
Cd+Cr+Sn+Hg+Ni+Pb+Zn	µg/L	1000		63 à 87,05	77,40 à 100,90	72 à 98,50	43 à 69,05	58,10 à 83,15	112 à 133,05

Synthèse des résultats d'analyses de la lagune n°6 pour l'année 2021. Aucune analyse n'a été réalisée en 2022 car il n'y a eu aucun rejet vers le milieu naturel.

2. Contrôle des eaux pluviales du TMB et de l'ISDND

Il s'agit des contrôles semestriels des points de rejet de :

- la lagune Voirie recueillant toutes les eaux de voiries du TMB (Point A2).
- la lagune Bassin d'Orage de l'ISDND correspondant au Point C de rejet.

Synthèse des résultats d'analyses sur le bassin de voiries de 2019 à 2022

Effluents		eaux de voirie											
Référence		Arrêté Préfectoral											
Date de prélèvement			EREL 19043281	EREL 19049811	EREL 20046062	EREL 20052364	EREL 21042399	EREL 21044598	EREL 21049273	EREL 21044598	EREL 22045874	EREL 22050952	
Point de prélèvement		A2	A2- Bassin 2 TMB	A2- Bassin 2 TMB	A2- Bassin 2 TMB	A2- Bassin 2 TMB	A2- Bassin 2 TMB	A2- Bassin 2 TMB	A2- Bassin 2 TMB	A2- Bassin 2 TMB	A2- Bassin 2 TMB	A2- Bassin 2 TMB	
T°	°C	< 30°C	4,6	4,5	8	7	2	17,2	18,4	18,5	7	12	
Potentiel hydrogène	pH	5,5 < < 8,5	7,6	7	6,8	7,1	7,5	6,9	7,2	7,3	7,3	7,4	
Matières en suspension - MEST	mg/L	35	3	8	3	46	10	20	44	7	7	30	
Demande Chimique en Oxygène - DCO	mg O2/L	125	<30	<30	<30	54	31	106	367	<30	92	83	
Indice hydrocarbure	mg/L	10	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,16	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	

Synthèse des résultats d'analyses sur le bassin d'orage de 2019 à 2022

Effluents			EREL 19043286	EREL 19049804	EREL 20046069	EREL 20052371	EREL 21042398	EREL 21044597	EREL 21044597	EREL 22045875	EREL 22050980
Référence		Arrêté Préfectoral	10/04/2019	18/10/2019	17/07/20	18/12/2020	6/4/2021	25/06/2021	11/1/2022	07/07/2022	26/12/2022
Date de prélèvement			C - bassin orage	C - bassin orage	C - bassin orage	C - bassin orage	C - bassin orage	C - bassin orage	C - bassin orage	C - bassin orage	C - bassin orage
Point de prélèvement		A2 et C	ISOND	ISOND	ISOND	ISOND	ISOND	ISOND	ISOND	ISOND	ISOND
T°	°C	< 30°C	3,6	3,8	13	4	3	9	2	8	11
Potentiel hydrogène	pH	5,5 < < 8,5	7,4	7,1	7	6,9	7,7	7,5	7,2	7,6	7,3
Matières en suspension - MEST	mg/L	35	7	21	6	57	6	6	17	6	81
Demande Chimique en Oxygène - DCO	mg O2/L	125	<30	41	<30	<30	<30	34	<30	36	35
Indice hydrocarbure	mg/L	10	<0,1	0,23	0,20	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1

Sur Décembre 2022, il y a eu de fortes pluies qui ont ravinées la terre. L'eau du bassin orage était trouble, ce qui expliquerait le taux plus élevé de MES.

3. Contrôle des eaux souterraines

Sont concernés dans ces paragraphes les contrôles semestriels des points suivants :

- ♦ Drains sous lagunes TMB.
- ♦ Drains sous lagunes ISDND.
- ♦ Piézomètres présents sur site.

Synthèse des résultats d'analyses sur drains sous lagunes TMB de 2020 à 2022

Effluents		EREL 20046068	EREL 20052372	EREL 21044599	EREL 21049298	EREL 22045878	EREL 22050953
Référence		18/07/2020	18/12/2020	6/25/2021	12/30/2021	7/7/2022	22/12/2022
Date de prélèvement							
Point de prélèvement							
T°	°C	16	3	10	18,7	8	12
Potentiel hydrogène	pH	6,5	7,1	6,8	7	6,9	6,9
Conductivité	µS/cm	270	280	400	260	430	320
Résistivité	Ohm.cm	3700	3570	2500	3850	2330	3130
Matières en suspension	mg/L	3	11	7	<5	<4	20
Carbone organique Total	mg/L	2,3	12	11	9,6	10	13
demande chimique en oxygène	mg O2/L	<30	43	<30	44	36	<30
demande biochimique en oxygène à 5 jours	mg O2/L	<3,0	7	3	9	1	2
Azote total Kjeldahl	mg/L	<0,50	6,5	7,9	9	13	7,1
Azote ammoniacal	mg N/L	0,38	5,3	6,7	7,7	12	6
Azote nitreux	mg N/L	0,046	0,026	0,055	0,093	0,07	0,09
Azote nitrique	mg N/L	1,9	0,63	3,2	1,4	2,7	7,1
Azote global (NTK+NNO3+NNO2)	mg/L	2,0	7,2	11,0	10,0	16,0	14,0
Phosphore total	mg/L	<0,10	0,11	0,43	<0,10	0,42	0,15
Orthophosphates	mg/L	<0,03	<0,03	0,7	<0,03	0,49	<0,03
Chlorures Cl-	mg/L	41,0	20,0	48,0	15,0	39,0	20,0
Sulfates SO4--	mg/L	19,0	9,3	51,0	43,0	78,0	41,0
Fluorures F-	mg/L	0,11	0,09	0,11	0,12	0,14	0,26
Aluminium	µg/L	<100	320	180	460	110	1990
Arsenic	µg/L	7,30	2,40	12,10	5,10	16,00	5,2
Cadmium (Cd)	µg/L	<1,0	<1	<1	<1	<1	<1
Chrome (Cr)	µg/L	<2,0	<2,0	<2,0	<2,0	<2,0	3,1
CrVI	µg/L	<5,00	<5,00	<5,00	<5,00	<5,00	<5,00
Cuivre	µg/L	4,8	<2,0	<2,0	<2,6	2,4	6,3
Etain (Sn)	µg/L	<10,00	<10,00	<10,00	<10,00	<10,00	<10,00
Fer	mg/L	0,27	0,62	0,34	0,87	0,87	1,9
Manganèse	µg/L	190	76	120	170	690	330
Mercur (Hg)	µg/L	0,06	0,43	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Nickel (Ni)	µg/L	<3,00	<3,00	4,7	3,7	5,4	4,9
Plomb (Pb)	µg/L	<10,00	<10,00	<10,00	<10,00	<10,00	<10,00
Zinc (Zn)	µg/L	29	48	21	75	34	87
Organohalogénés adsorbables	mg/L	0,01	0,02	0,012	0,026	<10	20
Cyanures libres	µg/L	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0
Indice hydrocarbure	mg/L	0,21	<0,10	<0,10	<0,10	0,75	<0,10
Indice phénol	µg/L	<1,0	4,1	6,3	8,0	1,2	<5
Cd+Cr+Sn+Hg+Ni+Pb+Zn	µg/L	29,06 à 55,06	48,43 à 74,43	25,1 à 48,75	78,7 à 101,75	39,4 à 62,45	95 à 116,05

Synthèse des résultats d'analyses des piézomètres

❖ Piézomètre n°1

Référence		AR-20-LK-06 9495-02	AR-20-LK-204 514-02	AR-21-LK-089 601-01	AR-21-LK-257 223-01	AR-22-FP-012 864-02	AR-23-FP-000 779-01
Date de prélèvement		14/04/2020	13/10/2020	4/13/2021	10/21/2021	14/04/2022	25/10/2022
Point de prélèvement		Piézomètre N°1	Piézomètre N°1	Piézomètre N°1	Piézomètre N°1	Piézomètre N°1	Piézomètre N°1
pH in situ	pH	5.6	6.1	6	5.9	5.55	5.85
Conductivité in situ	µS/cm	298	311	303	275	300	300
Résistivité in situ	ohm.cm	3360	3220	3310	3240	3270	3290
relevés hauteur nappe - hauteur repère / sol	m	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
relevés hauteur nappe - niv. statique / repère	m	-0.82	-2.84	-0.94	-2.41	-0.69	-3.87
relevés hauteur nappe - niv. statique / sol	m	-0.32	-2.34	-0.44	-1.91	-0.19	-3.37
dénombrement coliformes totaux	UFC/100ml	<20	350	<20	900	<1	-
Matières en suspension	mg/L	3.2	3.5	<2	<2	9	6
Demande Chimique en Oxygène	mg O2/L	<10	<10	<10	<10	<5	<5
Carbone organique Total	mg/L	0.91	1.8	0.68	1.3	0.71	
Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours	mg O2/L	<3,0	<3,0	<3,0	<3,0	<3	<3
Chlore total	mg/L						
Azote total Kjeldahl	mg/L	<0,5	<0,5	<0,5	0.6	<0.50	0.6
Azote global (NTK+NNH3+NNH2)	mg/L	0.75	0.68	0.97	1.57	1.03	
Calcium	mg/L	8.73	7.98	7.39	8.59	7.5	8.4
Magnésium	mg/L	3.82	3.74	3.49	3.85	3.5	3.9
Potassium	mg/L	2.36	1.88	1.64	1.81	1.5	1.8
Sodium	mg/L						
Phosphore total	mg/L						
Potentiel hydrogène	pH						
Potentiel redox	mV	-69	86	237	158	47	186
Chlorures	mg/L	64.5	65.8	64.9	64.6	64	60
Nitrates	mg NO3-/L	3.3	3	4.29	4.28	4.58	3.72
Nitrites	mg NO2-/L	<0.04	<0.04	<0.04	<0.04	<0.01	<0.01
Orthophosphates	PO4--	0.79	0.74	0.8	0.82	0.83	0.8
Sulfates	SO4--	11.3	8.45	9.51	8.92	10	12
Ammonium	mg NH4+/L	0.06	<0.05	<0.05	0.06	<0.04	<0.04
Aluminium	µg/L	<5	<5	<5	<5	5.4	<1
Cadmium	µg/L	<0.2	<0.20	<0.20	<0.20	0.09	0.09
Chrome	µg/L	<0.5	<0.5	1.05	<0.5	<0.05	0.11
Cuivre	µg/L	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.1	<0.1
Etain	µg/L	<1	<1	<1	<1	<0.2	<0.2
Fer	mg/L	0.06	0.05	0.02	0.01	0.015	0.009
Mercurure	µg/L	<0.20	<0.20	<0.10	<0.10	<0.01	<0.01
Manganèse	µg/L	37	37	28	32	27	37
Nickel	µg/L	<2	<2	<2	<2	1.5	1.9
Plomb	µg/L	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.10	<0.10
Zinc	µg/L	<5	<5	<5	<5	4.3	3.5
Organohalogénés adsorbables (AOX)	mg/L	<0.01	0.01	0.02	0.02	0.03	

❖ Piézomètre n°2

		Eaux souterraines					
Référence		AR-20-LK-069 495-02	AR-20-LK-204 514-02	AR-21-LK-089 601-01	AR-21-LK-257 223-01	AR-22-FP-014 934-01	AR-23-FP-000 779-01
Date de prélèvement		14/04/2020	13/10/2020	4/13/2021	10/21/2021	14/04/2022	25/10/2022
Point de prélèvement		Piézomètre N°2	Piézomètre N°2	Piézomètre N°2	Piézomètre N°2	Piézomètre N°2	Piézomètre N°2
pH in situ	pH	5.6	6.2	5.8	5.9	5.63	5.61
Conductivité in situ	µS/cm	347	348	340	293	330	330
Résistivité in situ	ohm.cm	2880	2870	2940	3000	2980	2970
relevés hauteur nappe - hauteur repère / sol	m	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
relevés hauteur nappe - niv. statique / repère	m	-2.78	-7.71	-3.57	-7.51	-4.5	-9.4
relevés hauteur nappe - niv. statique / sol	m	-2.08	-7.01	-2.87	-6.81	-3.8	-8.7
dénombrement coliformes totaux	UFC/100ml	<20	800	<20	7000	-	-
Matières en suspension	mg/L	110	160	38	1100	1600	390
Demande Chimique en Oxygène	mg O2/L	<10	<10	<10	<10	<5	<5
Carbone organique Total	mg/L	1.4	6.6	1.2	1.4	<0.50	1.2
Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours	mg O2/L	<3	<3	<3	<3	<3	<3
Chlore total	mg/L						
Azote total Kjeldahl	mg/L	<0.5	<0.5	<0.5	0.9	<0.50	0.9
Azote global (NTK+NNH3+NNH2)	mg/L	3.33	3.16 à 3.67	3.28	4.11	3.13	
Calcium	mg/L	6.73	5.97	6.45	6.41	6	6.3
Magnésium	mg/L	4.25	4.1	3.91	4.14	4	4.2
Potassium	mg/L	2.43	1.95	2.05	1.84	1.5	1.7
Sodium	mg/L						
Phosphore total	mg/L						
Potentiel hydrogène	pH						
Potentiel redox	mV	271	87	237	140	62	198
Chlorures	mg/L	59.8	58.7	59.2	54.6	54	50
Nitrates	mg NO3-/L	14.7	14	14.5	14.2	13.8	15.5
Nitrites	mg NO2-/L	<0.04	<0.04	<0.04	<0.04	<0.01	<0.01
Orthophosphates	PO4--	0.38	0.41	0.47	0.44	0.39	0.76
Sulfates	SO4--	39	36.6	38.9	37.1	35	36
Ammonium	mg NH4+/L	<0.05	<0.5	<0.05	<0.05	<0.04	<0.04
Aluminium	µg/L	5.5	<5	8.5	8.7	7.4	<1
Cadmium	µg/L	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.11	0.09
Chrome	µg/L	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.05	0.08
Cuivre	µg/L	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	0.2	0.1
Etain	µg/L	<1	<1	<1	<1	<0.20	<0.20
Fer	mg/L	0.1	<0.01	<0.01	<0.01	<0.02	0.002
Mercurure	µg/L	<0.2	<0.20	<0.10	<0.10	<0.01	<0.01
Manganèse	µg/L	8	4	5	4	10	3
Nickel	µg/L	4.7	3.4	4.4	3.5	3.5	2.9
Plomb	µg/L	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.10	<0.10
Zinc	µg/L	<5	<5	<5	<5	2.8	3.7
Organohalogénés adsorbables	mg/L	0.01	0.01	<0.010	0.01	0.01	

❖ Piézomètre n°3

Eaux souterraines		AR-20-LK-0694	AR-20-LK-20451	AR-21-LK-089	AR-21-LK-257	AR-22-FP-012	AR-23-FP-000
Référence		95-02	4-02	601-01	223-01	865-02	779-01
Date de prélèvement		14/04/2020	13/10/2020	4/13/2021	10/21/2021	14/04/2022	25/10/2022
Point de prélèvement		Piezomètre N°3	Piezomètre N°3	Piezomètre N°3	Piezomètre N°3	Piezomètre N°3	Piezomètre N°3
pH in situ	pH	6.7	6.9	6.8	6.9	6.94	6.67
Conductivité in situ	µS/cm	434	446	440	394	480	410
Résistivité in situ	ohm.cm	2300	2240	2310	2240	2070	2470
relevés hauteur nappe - hauteur repère / sol	m	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
relevés hauteur nappe - niv. statique / repère	m	-0.73	-2.53	-0.79	-6.81	-0.45	-3.38
relevés hauteur nappe - niv. statique / sol	m	-0.23	-2.03	-0.29	-6.81	0.05	-2.88
dénombrement coliformes totaux	UFC/100ml	450	1700	2700	100	<1	-
Matières en suspension	mg/L	8.6	23	12	7.1	69	15
Demande Chimique en Oxygène	mg O2/L	<10	<10	<10	<10	8	<5
Carbone organique Total	mg/L	1.4	6.9	0.96	0.96	<0.50	0.7
Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours	mg O2/L	<3	<3	<3	<3	<3	<3
Chlore total	mg/L						
Azote total Kjeldahl	mg/L	<0.5	<0.5	0.7	1	0.6	-
Azote global (NTK+NO3+NO2)	mg/L	0.12	<0.71	0.82	1.24	0.59	
Calcium	mg/L	22.3	21.3	21.5	23.1	22	19
Magnésium	mg/L	11.9	12	11.5	12.5	12	11
Potassium	mg/L	3.62	3.22	3.17	2.97	2.8	2.5
Sodium	mg/L						
Phosphore total	mg/L						
Potential hydrogène	pH						
Potentiel redox	mV	161	96	105	16	77	204
Chlorures	mg/L	55.1	55	56.7	53.8	57	46
Nitrates	mg NO3-/L	<1	<1	<1	1.04	<0.50	<0.50
Nitrites	mg NO2-/L	<0.04	<0.04	<0.04	<0.04	<0.01	<0.01
Orthophosphates	PO4--	<0.10	0.21	<0.10	0.29	0.06	0.2
Sulfates	SO4--	25.6	24.5	23.8	24.8	22	30
Ammonium	mg NH4+/L	0.11	0.31	0.19	0.38	0.08	0.09
Aluminium	µg/L	<5	<5	<5	<5	1.6	<1
Cadmium	µg/L	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.01	<0.01
Chrome	µg/L	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.05	0.11
Cuivre	µg/L	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.10	<0.10
Etain	µg/L	<1	<1	<1	<1	<0.20	<0.20
Fer	mg/L	1.48	1.83	1.32	0.14	0.98	1.87
Mercur	µg/L	<0.20	<0.20	<0.10	<0.10	<0.01	<0.01
Manganèse	µg/L	323	327	351	314	330	340
Nickel	µg/L	<2	<2	<2	<2	<0.20	0.2
Plomb	µg/L	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.10	<0.10
Zinc	µg/L	<5	<5	5.7	<5	1.4	1.3
Organohalogénés adsorbables	mg/L	0.01	0.01	0.01	0.02	0.018	

❖ Piézomètre n°4

Eaux souterraines		AR-20-LK-069	AR-20-LK-2045	AR-21-LK-089	AR-21-LK-257	AR-22-FP-012	AR-23-FP-000
Référence		495-02	14-02	601-01	223-01	866-02	779-01
Date de prélèvement		14/04/2020	13/10/2020	4/13/2021	10/21/2021	14/04/2022	25/10/2022
Point de prélèvement		Piezomètre N°4	Piezomètre N°4	Piezomètre N°4	Piezomètre N°4	Piezomètre N°4	Piezomètre N°4
pH in situ	pH	6.4	6.7	6.34	6.6	6.32	6.48
Conductivité in situ	µS/cm	448	480	460	414	460	470
Résistivité in situ	ohm.cm	2230	2080	2160	2120	2160	2140
relevés hauteur nappe - hauteur repère / sol	m	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
relevés hauteur nappe - niv. statique / repère	m	-0.45	-2.41	-0.43	-1.65	-0.1	-3.71
relevés hauteur nappe - niv. statique / sol	m	0.05	-1.91	0.07	-1.15	0.4	-3.21
dénombrement coliformes totaux	UFC/100ml	<20	<20	<20	100	<1	<1
Matières en suspension	mg/L	6.5	20	5.5	<2	5	3
Demande Chimique en Oxygène	mg O2/L	<10	<10	<10	<10	<5	<5
Carbone organique Total	mg/L	1.4	7.4	0.89	1.3	<0.50	1
Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours	mg O2/L	<3	<3	<3	<3	<3	<3
Chlore total	mg/L						
Azote total Kjeldahl	mg/L	<0.5	<0.5	0.6	<0.50	<0.50	0.8
Azote global (NTK+NO3+NO2)	mg/L	0.12	<0.71	0.72	0.12	<0.50	
Calcium	mg/L	18.7	18	16.9	19.4	17	19
Magnésium	mg/L	12.9	13.3	12.5	13.6	11	13
Potassium	mg/L	4.59	3.94	3.33	3.74	3	3.6
Sodium	mg/L						
Phosphore total	mg/L						
Potential hydrogène	pH						
Potentiel redox	mV	395	99	87	-2	41	201
Chlorures	mg/L	78.5	76.9	79.2	77.9	78	73
Nitrates	mg NO3-/L	<1	<1	<1	<1	<0.50	<0.50
Nitrites	mg NO2-/L	<0.04	<0.04	<0.04	<0.04	<0.01	<0.01
Orthophosphates	PO4--	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.05	0.1
Sulfates	SO4--	22.5	21.5	21	21.9	21	24
Ammonium	mg NH4+/L	<0.01	<0.05	<0.05	0.08	<0.04	0.06
Aluminium	µg/L	<5	<5	<5	<5	1.3	<1
Cadmium	µg/L	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0.03	<0.01
Chrome	µg/L	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.05	<0.05
Cuivre	µg/L	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.10	<0.10
Etain	µg/L	<1	<1	<1	<1	<0.20	<0.20
Fer	mg/L	1.78	2.11	1.56	2.08	1.1	2.29
Mercur	µg/L	<0.20	<0.20	<0.10	<0.10	<0.01	<0.01
Manganèse	µg/L	397	405	401	387	390	410
Nickel	µg/L	2.4	2.2	2.4	2.5	3	2.5
Plomb	µg/L	<0.50	<0.50	<0.5	<0.5	<0.10	<0.10
Zinc	µg/L	<5	<5	<5	<5	3.1	1.8
Organohalogénés adsorbables	mg/L	0.02	<0.01	0.02	0.03	<0.01	

❖ Piézomètre n°5

Référence	AR-20-LK-06 9495-02	AR-20-LK-2 04514-02	AR-21-LK-0 89601-01	AR-21-LK-257 223-01	AR-22-FP-012 867-02	AR-23-FP-000 779-01
Date de prélèvement	14/04/2020	13/10/2020	4/13/2021	21/10/2021	14/04/2022	25/10/2022
Point de prélèvement	Piézomètre N°5	Piézomètre N°5	Piézomètre N°5	Piézomètre N°5	Piézomètre N°5	Piézomètre N°5
pH in situ	6.7	7.2	6.59	6.36	6.67	6.61
Conductivité in situ	525	493	530	437	540	480
Résistivité in situ	1900	2030	1890	2010	1880	2130
relevés hauteur nappe - hauteur repère / sol	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
relevés hauteur nappe - niv. statique / repère	-1.54	-2.49	-1.41	-2.24	-1.23	-2.71
relevés hauteur nappe - niv. statique / sol	-0.74	-1.69	-0.61	-1.44	-0.43	-1.91
dénombrement coliformes totaux	100	580	2000	1000	-	-
Matières en suspension	27	12	12	14	35	33
Demande Chimique en Oxygène	<10	<10	<10	<10	<5	<5
Carbone organique Total	1.9	6.4	0.87	1.2	0.52	0.5
Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours	<3	<3	<3	<3	<3	<3
Chlore total						
Azote total Kjeldahl	<0.5	<0.5	0.6	<0.50	<0.50	<0.50
Azote global (NTK+NNO3+NNO2)	0.12	0.49 à 1	0.72	0.12	<0.50	
Calcium	23.5	38.4	23.7	22	22	20
Magnésium	15	13.8	14.5	14.3	14	13
Potassium	4.63	4.35	3.96	3.75	3.1	3.4
Sodium						
Phosphore total						
Potentiel hydrogène						
Potentiel redox	135	88	235	89	92	199
Chlorures	84.6	70.9	82.5	72.4	81	61
Nitrates	<1	2.18	<1	<1	<0.50	<0.50
Nitrites	<0.04	<0.04	<0.04	<0.04	<0.01	<0.01
Orthophosphates	0.11	0.11	0.11	0.13	0.1	0.12
Sulfates	28.7	25.3	28	23.6	27	29
Ammonium	<0.05	0.11	<0.05	0.08	<0.04	0.08
Aluminium	<5	<5	<5	<5	2.1	<1
Cadmium	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.01	<0.01
Chrome	<0.5	<0.50	<0.5	<0.5	<0.05	0.07
Cuivre	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.10	<0.10
Etain	<1	<1	<1	<1	<0.20	<0.20
Fer	0.06	0.38	0.03	0.06	0.07	0.179
Mercure	<0.20	<0.20	<0.10	<0.10	<0.01	<0.01
Manganèse	391	355	395	343	390	370
Nickel	4.4	2.7	3.6	3.6	5	2.9
Plomb	<0.50	<0.5	<0.5	<0.5	0.2	<0.10
Zinc	<5	<5	<5	<5	2.1	1.4
Organohalogénés adsorbables	<0.01	0.01	0.01	0.01	0.016	

❖ Piézomètre n°6

Référence	AR-20-LK-06 9495-02	AR-20-LK-20 4514-02	AR-21-LK-089 601-01	AR-21-LK-257 223-01	AR-22-FP-014 935-01	AR-23-FP-000 779-01
Date de prélèvement	14/04/2020	13/10/2020	13/04/2021	21/10/2021	14/04/2022	25/10/2022
Point de prélèvement	Piézomètre N°6	Piézomètre N°6	Piézomètre N°6	Piézomètre N°6	Piézomètre N°6	Piézomètre N°6
pH in situ	5.7	6.1	5.56	4.89	5.66	5.66
Conductivité in situ	523	262	250	233	250	250
Résistivité in situ	3950	3820	3930	3810	3850	3880
relevés hauteur nappe - hauteur repère / sol	0.43	0.43	0.43	0.43	0.43	0.43
relevés hauteur nappe - niv. statique / repère	-0.82	-2.90	-0.9	-2.93	-0.64	-4.08
relevés hauteur nappe - niv. statique / sol	-0.39	-2.47	-0.47	-2.5	-0.21	-3.65
dénombrement coliformes totaux	<20	<20	62	200	<1	-
Matières en suspension	280	130	61	83	180	340
Demande Chimique en Oxygène	<10	<10	<10	<10	<5	<5
Carbone organique Total	0.74	4.3	0.74	0.98	0.71	0.5
Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours	<3	<3	<3	<3	<3	<3
Chlore total						
Azote total Kjeldahl	<0.5	<0.5	0.6	<0.50	<0.50	-
Azote global (NTK+NNO3+NNO2)	5.43	5.57 à 6.08	5.91	5.15	5.1	
Calcium	4.26	3.39	3.81	3.81	3.9	3.6
Magnésium	2.82	2.74	2.71	2.92	2.7	2.8
Potassium	1.94	1.57	1.52	1.53	1.3	1.5
Sodium						
Phosphore total						
Potentiel hydrogène						
Potentiel redox	172	80	265	156	137	202
Chlorures	46.7	47.3	47.7	46.2	45	42
Nitrates	24	24.7	23.5	22.8	22.6	22.9
Nitrites	<0.04	<0.04	<0.04	<0.04	<0.01	<0.01
Orthophosphates	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.05	<0.05
Sulfates	12.2	10.4	10.6	10.1	11	12
Ammonium	<0.01	<0.05	<0.05	<0.05	<0.04	<0.04
Aluminium	<5	<5	5.9	<5	2.6	<1
Cadmium	<0.20	0.2	0.22	<0.20	0.19	0.2
Chrome	0.61	0.7	0.74	0.7	<0.05	0.91
Cuivre	<0.5	<0.50	<0.5	<0.5	0.1	<0.10
Etain	<1	<1	<1	<1	<0.20	<0.20
Fer	0.02	<0.01	<0.01	<0.01	0.011	0.003
Mercure	<0.20	<0.20	<0.10	<0.10	<0.01	<0.01
Manganèse	2	1	2	1	7	1
Nickel	5.5	5.3	5.8	5.4	4.7	5.5
Plomb	<0.50	<0.50	<0.5	<0.5	<0.10	0.2
Zinc	<5	<5	<5	<5	1.9	1.5
Organohalogénés adsorbables	0.01	<0.05	0.02	0.01	0.012	

4. Analyses de routine et de suivi

Par ailleurs, les analyses précisées dans l'article 42 de l'arrêté du 9 septembre 1997 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux sont également effectuées :

- ❖ conductivité (bassin tampon eaux de ruissellement)
- ❖ pH (bassin tampon eaux de ruissellement)
- ❖ relevés piézométriques (niveau d'eau)

Mesure de niveau des piézomètres (par rapport au niveau du sol)

	Entrée TMB	Entrée ISDND	Abord ruisseau Bunière VNC et Step	Entre ruisseau Bunière et STEP	Abord ruisseau Bunière sur rte de la ferme Ste Anne	Entre ferme Paudrie et ISDND
	Pz1	Pz2	Pz3	Pz4	Pz5	Pz6
Janvier	0 mm	-4500 mm	0 mm	0 mm	-500 mm	0 mm
Février	0 mm	-4000 mm	0 mm	0 mm	-500 mm	0 mm
Mars	0 mm	-3650 mm	0 mm	0 mm	-500 mm	0 mm
Avril	-500 mm	-3950 mm	0 mm	0 mm	-1170 mm	-500 mm
Mai	-800 mm	-5000 mm	-920 mm	-500 mm	-1500 mm	-900 mm
Juin	-1350 mm	-5800 mm	-1300 mm	-900 mm	-1700 mm	-1500 mm
Juillet	-1900 mm	-7420 mm	-1900 mm	-1500 mm	-2200 mm	-2300 mm
Août	-2500 mm	-8000 mm	-2500 mm	-2750 mm	-2500 mm	-2950 mm
Septembre	-3100 mm	-5100 mm	-2800 mm	-3000 mm	-2900 mm	-3300 mm
Octobre	-3500 mm	-8800 mm	-2850 mm	-3150 mm	-2100 mm	-3500 mm
Novembre	-1200 mm	-8000 mm	-1900 mm	-1500 mm	-1350 mm	-2500 mm
Décembre	0 mm	-4500 mm	0 mm	0 mm	-500 mm	0 mm

Analyse de la qualité de l'eau du bassin d'orage

Bassin d'orage - eaux de ruisselleme nt	2022	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
pH		6,82	6,80	6,20	6,80	5,80	6,20	5,80	6,20	5,50	6,40	8,11	7,75
Conductivité		20,2	41,4	22,3	21,2	20,3	22,0	24,0	22,0	24,0	22,0	19,3	19,2

Rem : La conductivité est mesurée en µs/cm

5. Surveillance de la qualité de l'air de l'ISDND

Des mesures sont prises sur l'ISDND afin de quantifier 3 gaz odorants sur l'alvéole en exploitation :

- ❖ Ammoniac (NH3)
- ❖ Hydrogène sulfuré (H2S)
- ❖ Mercaptans

Ces mesures sont réalisées au niveau du puits mixte de l'alvéole en exploitation, avec une mesure sur un flux canalisé. Le dispositif de mesure est constitué d'une pompe Dräger et de tubes colorés de quantification des gaz.

Bilan des mesures effectuées (en ppm):

	PUITS MIXTE A5		
	NH3	H2S	MERCAPTANS
Janvier	600	<1	<0,1
Février	600	<1	<0,1
Mars	500	<1	<0,1
Avril			
Mai	500	<1	<0,1
Juin	300	<1	<0,1
Juillet	300	<1	<0,1
Août	300	<1	<0,1
Septembre	400	<1	<0,1
Octobre	300	<1	<0,1
Novembre	100	<1	<0,1
Décembre	100	<1	<0,1

Pour information, les caractéristiques de ces gaz sont les suivantes :

Ammoniac :

- ❖ Seuil olfactif dans l'air : 5 ppm
- ❖ Valeur moyenne d'exposition : 25 ppm
- ❖ Valeur limite d'exposition : 50 ppm

Hydrogène sulfuré et mercaptans :

- ❖ Seuil olfactif : < 0,2 ppm
- ❖ Valeur moyenne d'exposition (H2S) : 5 ppm
- ❖ Valeur limite d'exposition (H2S) : 10 ppm

6. Suivi torchère

2022	BIOGAZ								
	CH4	CO2	H2	H2O	H2S	O2	Température de combustion	Temps de fonctionnement	Volume traité
Mois	Nb (FRA)	Nb (FRA)	Nb (FRA)	Nb (FRA)	Nb (FRA)	Nb (FRA)	C° (FRA)	h (FRA)	m3 (FRA)
janv.	36,7	28	233	91	5	2	955	260	26202
févr.	62,6	35,4	10	94	15	7	948	79	7869
mars	33,1	28	10	92	5	2	946	290	29027
avr.							943	222	22002
mai	48,1	46,5	10	94	25	1	947	236	23221
juin	51	35	128	95	14	0	944	450	44021
juil.	31,2	27,6	119	94	12	2,8	953	279	27643
août	41,4	33,1	10	95	16	1,4	952	399	38930
sept.	36,1	28,5	120	95	18	3,4	950	338	24108
oct.	41,5	33,4	25	95	25	0,4	954	248	34722
nov.	51,4	35,2	10	95	0	0,2	941	243	25318
déc.	34,1	27,2	195	97	33	4,8	950	338	40145
								3382	343208

VI. MAINTENANCE

L'ensemble des rapports de vérifications périodiques obligatoires sont inclus dans le dossier consultable sur l'extranet client.

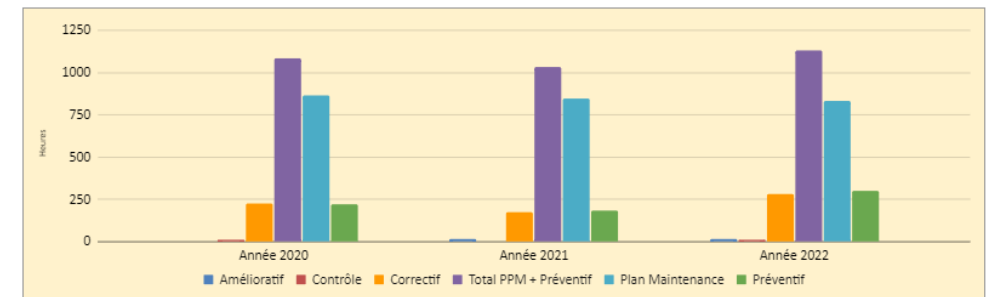
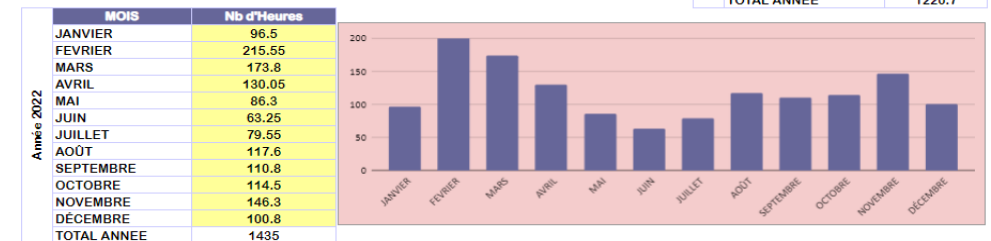
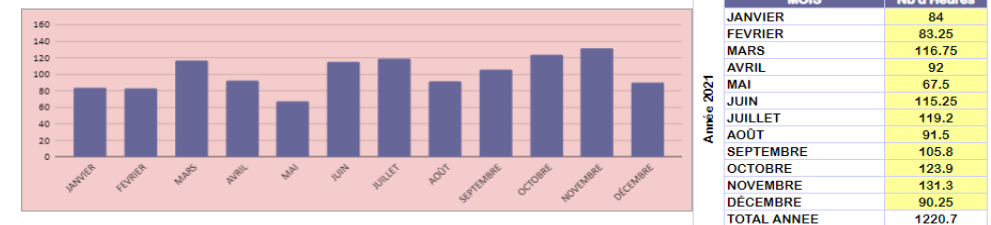
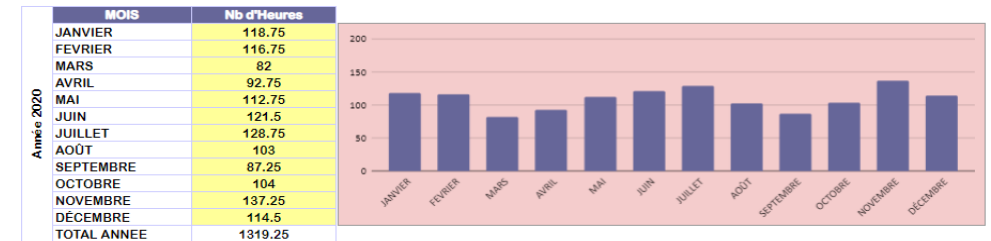
Vous trouverez ci-dessous quelques graphiques qui représentent :

1. La synthèse des heures par type d'actions entreprises entre 2020 et 2022

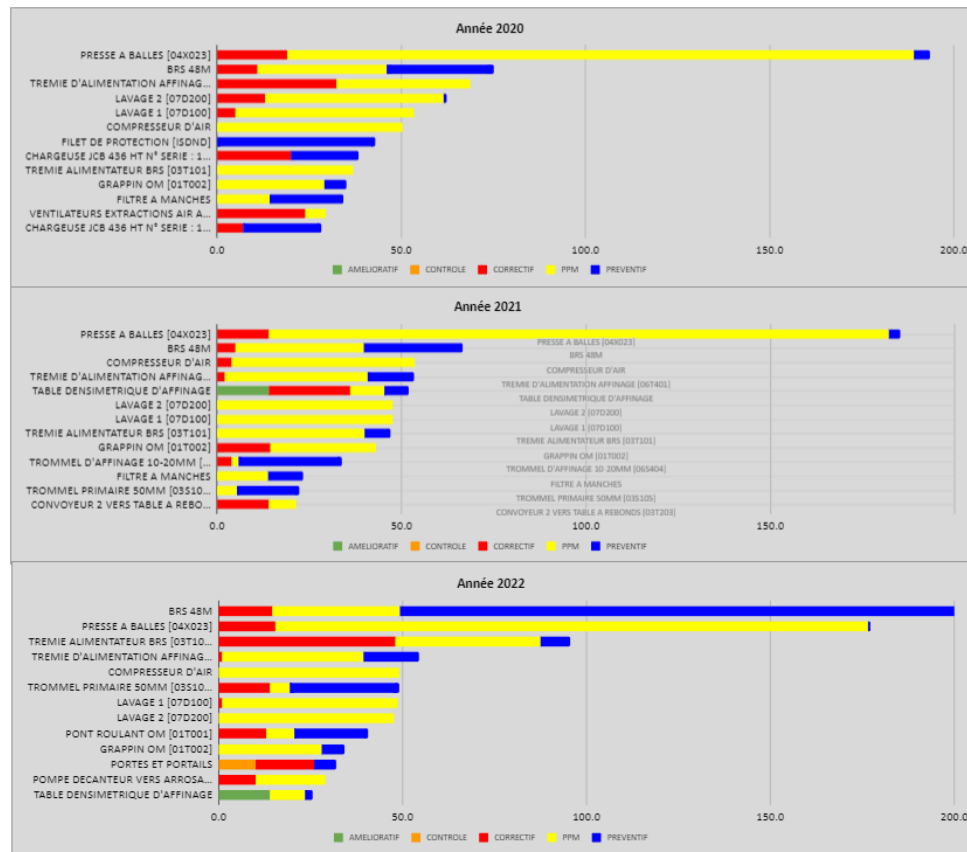
Année 2020	Type d'OT	Nb d'Heures	Année 2021	Type d'OT	Nb d'Heures	Année 2022	Type d'OT	Nb d'Heures
	Amélioratif			Amélioratif	14		Amélioratif	14
	Contrôle	10,5		Contrôle			Contrôle	10
	Correctif	225,75		Correctif	173,75		Correctif	279,75
	Plan Maint	864,25		Plan Maint.	847,7		Plan Maint.	830
	Préventif	218,75		Préventif	184,25		Préventif	301,25
	TOTAL ANNEE	1319,25		TOTAL ANNEE	1219,7		TOTAL ANNEE	1435



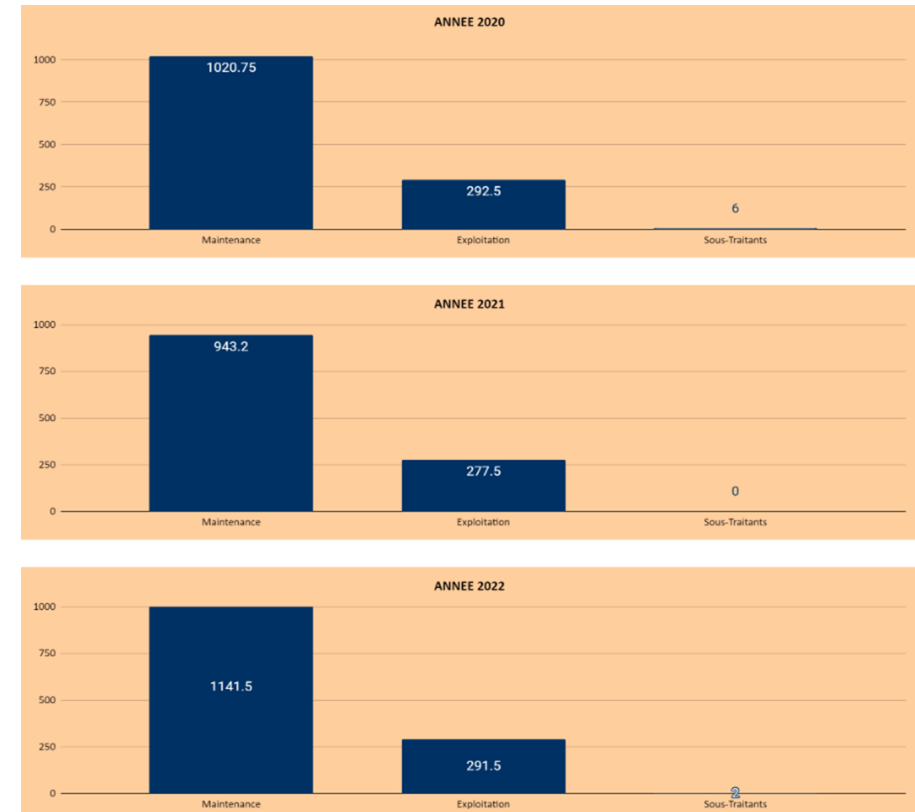
2. La synthèse des heures de maintenance par mois entre 2020 et 2022



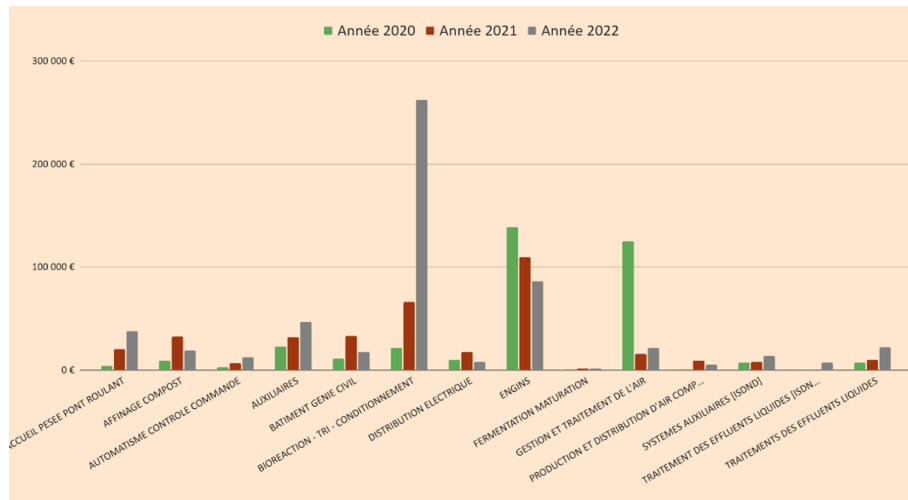
3. La synthèse du temps passé par équipement entre 2020 et 2022



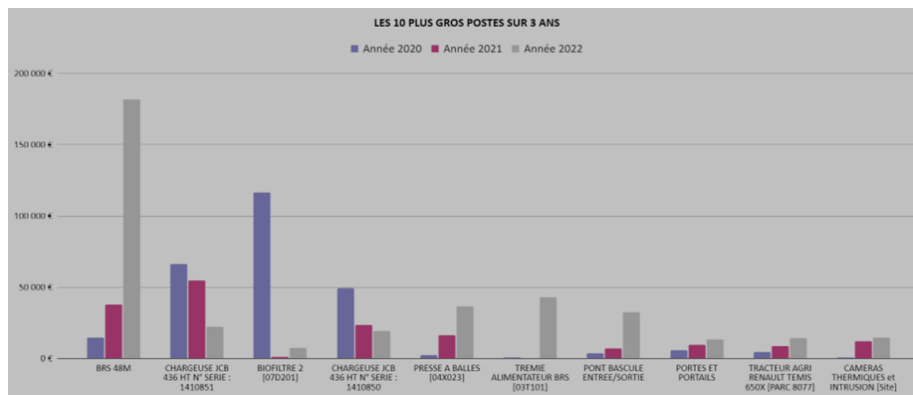
4. La synthèse des temps passés par opérateur entre 2020 et 2022



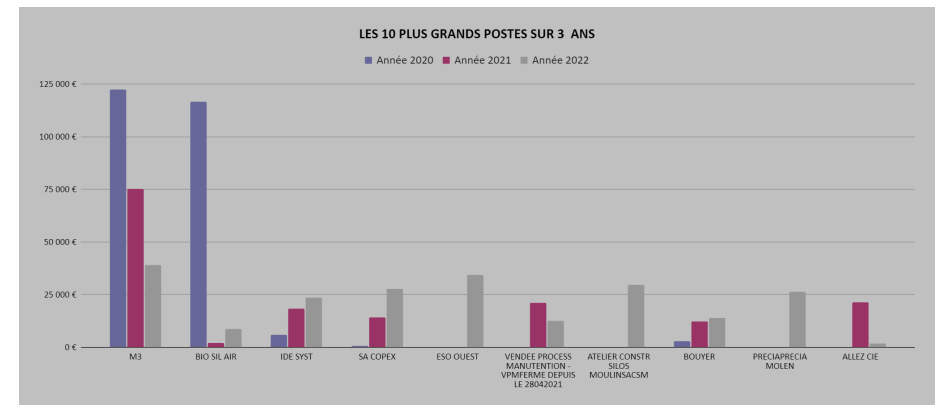
5. La synthèse des montants engagés par Groupe Fonctionnel sur les équipements entre 2020 et 2022



6. La synthèse des 10 plus gros postes de dépense entre 2020 et 2022



7. La synthèse des 10 plus grands postes de dépense entre 2020 et 2022



8. Evolution des coûts de maintenance sur 3 ans entre 2020 et 2022

Année 2020	Type d'OT	Coût
	Amélioratif	558 €
	Contrôle	30 733 €
	Correctif	267 329 €
	Plan Maintenance	
	Préventif	51 478 €
TOTAL Année		350 098 €



Année 2021	Type d'OT	Coût
	Amélioratif	21 920 €
	Contrôle	39 720 €
	Correctif	184 791 €
	Plan Maintenance	
	Préventif	108 511 €
TOTAL Année		354 942 €



Année 2022	Type d'OT	Coût
	Amélioratif	3 466 €
	Contrôle	34 041 €
	Correctif	243 585 €
	Plan Maintenance	
	Préventif	268 144 €
TOTAL Année		549 236 €



VII. ANNEXES

A. PLANNING DES VÉRIFICATIONS

Vous trouverez le planning des vérifications périodiques en Annexe 7 du rapport.

B. COMPTE-RENDU visite DREAL– ECO CENTRE

Annexe : CONSTATATIONS DE L'INSPECTION

ECOCENTRE DE SAINTE-ANNE à Chaumes-en-Retz – Inspection du 1er Décembre 2022

Les constats faits par l'Inspection des installations classées qui appellent de la part de l'exploitant des informations ou des propositions d'actions sont qualifiés selon la hiérarchisation suivante :

- ❖ Non conformités majeures : il s'agit de non-conformités réglementaires présentant un enjeu de sécurité, de santé ou d'atteinte à l'environnement important ;
- ❖ Non conformités : il s'agit de non-conformités réglementaires ne mettant pas en jeu de façon immédiate ou forte la sécurité, la santé ou l'environnement. Elles pourront être reclassées en non conformités majeures si l'inspection constate que l'exploitant ne s'est pas mis en conformité malgré un ou plusieurs rappels à l'ordre ou si le nombre d'écarts est jugé trop important par l'inspecteur ;
- ❖ Faits susceptibles d'être non conformes : il s'agit de points pour lesquels l'exploitant doit justifier de sa conformité ;
- ❖ Observations : il s'agit de points pour lesquels l'exploitant devra apporter des compléments d'informations ou des propositions d'amélioration. Il peut également s'agir de rappels d'échéances.
- ❖ Ces constats sont numérotés dans le tableau.

Le respect de la réglementation relève de la responsabilité de l'exploitant. L'inspection réalisée par l'inspection des installations classées est un contrôle partiel de certaines prescriptions selon différents degrés d'approfondissement. Ce type de contrôle ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions applicables par l'exploitant.

L'ensemble des constatations suite à la visite d'inspection se trouve en Annexe 8.

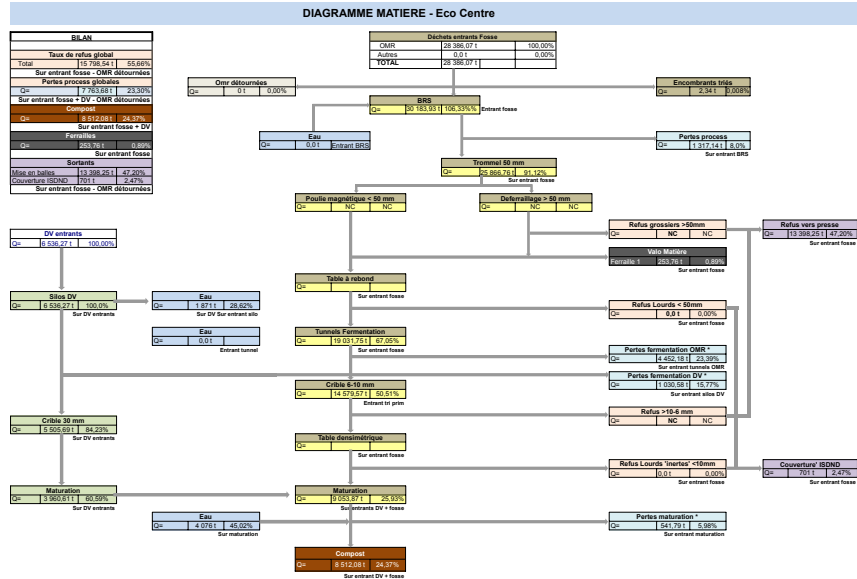
Annexe 1a - Suivi GER 2022

ECOCENTRE

2022

Lieu-dt Sainte Anne										Rapport 2021	1,276,134.4 €	
Ref.	Ann. comptable	Date facture	Fournisseur	Équipement	N° de commande	N° Facture	Nature de dépense	Commentaires	Nature	Débit HT	DOTATIONS	CRÉDIT
1	21/09/2021	21/09/2021	OFFICE ENERGIE SUD LOIRE JOURNAIS	DETECTION INCENDIE	410812238	FD02910000111	CORRECTIF	Intervention suite alarme incendie (déclenchement de SO)	66C09412	1,481.07 € Janvier		11,811.41 €
1	15/10/2021	15/10/2021	JOURNEE FAMS	MANUTENTION DE CAPTEURS DANS DES TOUTES DE L'ANNÉE 2	410808888	344	PREVENTIF	Remplacement de la manivelle MC300	66C09412	1,760.00 € Février		11,811.41 €
1	24/12/2021 31/12/2021	24/12/2021 31/12/2021	441	CHARGEUSE JCB 404 HT N° 1086 H40850	410807969 410808268 410810025	COI-20064/021 COI-20111/021	CORRECTIF	Chargement ne démarre plus, nettoyage des roues des roues par 403	66C09412	1,162.14 € Mars		11,811.41 €
1	25/01/2022	25/01/2022	SAGA PIONEER TRANSMISSION FRANCE	BS5 404	410798368	PAC_31108	PREVENTIF	Contrôle du réducteur	66C09412	5,540.00 € Avril		11,811.41 €
1	26/01/2022	26/01/2022	SACTOUM ELECTRIC FRANCE JOURNAIS	BS5 404	410804056	3901211012	PREVENTIF	Remplacement Tête d'arrosage goudron BMS	66C09412	3,908.00 € Mai		11,811.41 €
1	04/01/2022	04/01/2022	AGRICOL ELECTRICITE TESTING AF&VE NE7	PONT ROULANT OM (BT700)	410809146	92200093	PREVENTIF	Remplacement du câblage du pont roulant et de la structure	66C09412	5,400.00 € Juin		11,811.41 €
3	31/01/2022	31/01/2022	BERNEX	TRAME D'ENTRAÎNEMENT AUTOMATIQUE (BT401)	410808001	PC24014	CORRECTIF	Remplacement du tapis roulant affichage (traumatisé)	66C09412	3,551.71 € Juillet		11,811.41 €
3	31/01/2022	31/01/2022	110 G.E.F.A	TABLE D'ENTRAÎNEMENT AUTOMATIQUE	410808076	120100011	CORRECTIF	Changement goudron et câbles de transmission	66C09412	5,680.00 € Août		11,811.41 €
3	31/01/2022	31/01/2022	BERNEX	TRAME D'ENTRAÎNEMENT AUTOMATIQUE	410810686	PC2425	PREVENTIF	Remplacement du tapis par Bâtière (casse)	66C09412	3,388.00 € Septembre		11,811.41 €
3	14/10/2022	14/10/2022	OFFICE ENERGIE SUD LOIRE JOURNAIS	BS5 404	410814687	1300019	CONTROLE	Contrôle régulation suite changement du réducteur (2 vitesses)	66C09412	910.00 € Octobre		11,811.41 €
3	04/02/2022	04/02/2022	FRANCE PLOUILLARD	PREPTE A SALLE (D44021)	410817081	2021532	CORRECTIF	Remplacement du matériel de sonnerie câblage par France Ploillard	66C09412	7,624.38 € Novembre		11,811.41 €
3	16/04/2022	16/04/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410814687	15149	CORRECTIF	Modification programme automate pour suite d'arrosage interne site de cartilage	66C09412	4,050.00 € Décembre		11,811.41 €
3	21/02/2022	21/02/2022	OFFICE ENERGIE SUD LOIRE JOURNAIS	BS5 404	410808309	1200019	PREVENTIF	Suivi câbles vibratoire réducteur BS5 en temps de réajustement	66C09412	2,800.00 €		11,811.41 €
3	28/10/2022	28/10/2022	SDO DUEST	BS5 404	410811716	0144613	PREVENTIF	Dépense secour et repare roue réducteur BS5	66C09412	11,591.00 €		11,811.41 €
3	28/10/2022	28/10/2022	AGRICOL ELECTRICITE TESTING AF&VE NE7	BS5 404 - TRAME D'ENTRAÎNEMENT AUTOMATIQUE - GARAGE D'ENTRAÎNEMENT AUTOMATIQUE - GARAGE D'ENTRAÎNEMENT AUTOMATIQUE - GARAGE	410810155	21-479	PREVENTIF	Remplacement des grilles de la table de la table BS5 - Contrôle des câbles de la table de la table - Contrôle des câbles de la table de la table - Contrôle des câbles de la table de la table	66C09412	12,670.00 €		11,811.41 €
3	24/08/2019	24/08/2019	SAGA PIONEER TRANSMISSION FRANCE	BS5 404	410617467	10408	CORRECTIF	Remplacement 1 REDUCTEUR D'ENTRAÎNEMENT	66C09412	16,475.00 €		11,811.41 €
3	01/03/2022	01/03/2022	ARNETEC	TABLE D'ENTRAÎNEMENT AUTOMATIQUE	410804309	2200011	MELOCOMUT	mise en place de verrous pour bloquer les grilles entre la table et le bas	66C09412	775.00 €		11,811.41 €
3	28/01/2022	28/01/2022	MELOCOMUT	CHARGEUSE JCB 404 HT N° 1086 H40850	410811854	0102201215	CORRECTIF	Remplacement des câbles de la BS5 (404 - remplace)	66C09412	17,490.00 €		11,811.41 €
3	28/01/2022	28/01/2022	ARNETEC	TABLE D'ENTRAÎNEMENT AUTOMATIQUE	410811854	2200011	CORRECTIF	Changement du câble de remonte	66C09412	1,410.00 €		11,811.41 €
3	31/01/2022	31/01/2022	110 G.E.F.A	TABLE D'ENTRAÎNEMENT AUTOMATIQUE	410817018	120000011	CORRECTIF	Changement d'éléments et câbles plaque d'entraînement	66C09412	911.00 €		11,811.41 €
3	31/03/2022	31/03/2022	AGRICOL ELECTRICITE TESTING AF&VE NE7	BS5 404	410808864	21-544	CORRECTIF	Remplacement du tapis roulant (casse, roue, etc.)	66C09412	7,370.00 €		11,811.41 €
3	31/03/2022	31/03/2022	AGRICOL ELECTRICITE TESTING AF&VE NE7	BS5 404	410808407	90902	CORRECTIF	Remplacement du moteur d'entraînement	66C09412	4,680.00 €		11,811.41 €
4	30/04/2022	30/04/2022	AGRICOL ELECTRICITE TESTING AF&VE NE7	TABLE D'ENTRAÎNEMENT AUTOMATIQUE	410817011	11004	MELOCOMUT	mise en place de verrous pour bloquer les grilles entre la table et le bas	66C09412	400.00 €		11,811.41 €
4	01/04/2022	01/04/2022	BEEL FRANCE	TOUT 1	410811607	07611446	CORRECTIF	Changement de câble d'entraînement	66C09412	3,336.91 €		11,811.41 €
4	20/04/2022	20/04/2022	AGRICOL ELECTRICITE TESTING AF&VE NE7	BS5 404	410820318	PA10036	PREVENTIF	Changement des roulements du moteur grs 404	66C09412	914.61 €		11,811.41 €
4	23/04/2022	23/04/2022	BERTELLI FRANCE	PONT BASCULE ENTREE / SORTIE	410810600	PA120007	PREVENTIF	Remplacement d'éléments électriques suite démontage d'éléments du pont bascule	66C09412	938.00 €		11,811.41 €
4	23/04/2022	23/04/2022	BERTELLI FRANCE	PONT BASCULE ENTREE / SORTIE	410810608	PA120008	CORRECTIF	Changement de la table de la table (BT10)	66C09412	2,034.00 €		11,811.41 €
4	30/04/2022	30/04/2022	AGRICOL ELECTRICITE TESTING AF&VE NE7	BS5 404	410811383	PA10118	PREVENTIF	Changement des roulements du moteur grs 404	66C09412	1,695.91 €		11,811.41 €
4	01/05/2022	01/05/2022	AGC	PONT ROULANT OM (BT700)	410808442	2021	PREVENTIF	Remplacement de l'entraînement moteur du pont roulant (alimentation grappe)	66C09412	5,951.00 €		11,811.41 €
4	01/05/2022	01/05/2022	MELOCOMUT	TABLE D'ENTRAÎNEMENT AUTOMATIQUE	410817011	9946	CORRECTIF	Remplacement des câbles de la table de la table (BT10)	66C09412	1,400.00 €		11,811.41 €
4	14/06/2022	14/06/2022	OFFICE ENERGIE SUD LOIRE JOURNAIS	BS5 404	410814681	FD0292200006	CORRECTIF	Remplacement 1 REDUCTEUR D'ENTRAÎNEMENT	66C09412	1,510.00 €		11,811.41 €
4	15/06/2022	15/06/2022	SDO DUEST	BS5 404	410817467	0144613	CORRECTIF	Remplacement 1 REDUCTEUR D'ENTRAÎNEMENT	66C09412	16,950.00 €		11,811.41 €
4	17/06/2022	17/06/2022	AGC	CHARGEUSE JCB 404 HT N° 1086 H40850	410808862	COI00064/022	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	29,594.71 €		11,811.41 €
4	24/06/2022	24/06/2022	441	CHARGEUSE JCB 404 HT N° 1086 H40850	410808006	COI00106/023	CORRECTIF	Changement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,552.54 €		11,811.41 €
4	30/06/2022	30/06/2022	BEEL FRANCE	TABLE D'ENTRAÎNEMENT AUTOMATIQUE	410817018	120000011	CORRECTIF	Changement du roulement poutre 111	66C09412	1,387.57 €		11,811.41 €
4	02/07/2022	02/07/2022	BEEL FRANCE	PREPTE A SALLE (D44021)	410811384	06070001123	CORRECTIF	Remplacement d'éléments et fabrication d'éléments de la table de la table (BT10)	66C09412	3,395.00 €		11,811.41 €
7	31/07/2022	31/07/2022	BEEL FRANCE	PREPTE A SALLE (D44021)	410811381	06070001123	CORRECTIF	Vérification disponibilité et fabrication d'éléments de la table de la table (BT10)	66C09412	651.04 €		11,811.41 €
7	01/08/2022	01/08/2022	AGC	CHARGEUSE JCB 404 HT N° 1086 H40850	410812240	COI00064/023	CORRECTIF	Remplacement vane régulation suite fuite	66C09412	913.27 €		11,811.41 €
7	03/08/2022	03/08/2022	AGRICOL ELECTRICITE TESTING AF&VE NE7	BS5 404	410814687	1300019	CONTROLE	Contrôle régulation suite changement du réducteur (2 vitesses)	66C09412	2,100.00 €		11,811.41 €
8	30/08/2022	30/08/2022	AGRICOL ELECTRICITE TESTING AF&VE NE7	BS5 404	410808008	PA0292200001	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	1,640.00 €		11,811.41 €
8	31/08/2022	31/08/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307	15613 2475814	CORRECTIF	Remplacement de la table de la table de la table (BT10)	66C09412	8,210.56 €		11,811.41 €
8	26/09/2022	26/09/2022	SA CORDEX	PREPTE A SALLE (D44021)	410810307							

Annexe 4 - Diagramme matières 2022



Annexe 5 - Evacuations compost par client

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ARTUS Joël	BEAUVOIR SUR MER		140									
BICHON Joseph	SAINT PERE EN RETZ	938			276							
BRIAND Laurent	CHEMERE										5	
BRETAGNE Pierre	BOURGNEUF EN RETZ			114								
Com Aglo PAPR	PORNIC						4	8	6			
Com Com Sud Estuaire	PAIMBOEUF						5	10	6			
DAHERON Cédric	CORCOUE SUR LOGNE							106				
DOUSSET Julien	SAINT HILAIRE DE CHALEONS						144					
DOUX Jacques	CORCOUE SUR LOGNE	69										
EARL A BON PORC	SAINT VIAUD		560	225	329	826		178				
EARL BOUCARD	LA CHEVROLIERE		575						361	369	195	225
EARL BOUTET Bertrand	VILLENEUVE EN RETZ					286						
EARL DE L'OREE DE LA F	TOUVOIS							48	206	154		
EARL DE LA MEULE	CHAUMES EN RETZ											116
EARL DE LA CAILLIETIER	SAINT ETIENNE DE MER MORTE							754	1398	1583	1325	2217
EARL DES GITES	CORCOUE SUR LOGNE				422	341	382					
EARL DU PAS ROBIN	LA CHEVROLIERE	23	522	424	157	251	27					
EARL DU PRE CLOS	CORCOUE SUR LOGNE		504									
EARL DU PREZARD	LEGE		113									
EARL JO LA	PORNIC											
EARL L'OASIS	LA MARNE	399					92	149	164	207	209	233
EARL LA BERNAIRIE	PORT SAINT PÈRE										302	204
EARL LA MASURE	SAINT VIAUD			190	293	567					427	
EARL LA PALETTE	BOUIN		480	299								
EARL LA TENNEVETRIE	TOUVOIS							181	475	588	657	355
EARL LA TUCHERESSE	CORCOUE SUR LOGNE		182	237								
EARL LE CAIROIR	LA GARNACHE							195			120	
EARL SIMON	FROSSAY		77									
FERME DU PAPADOM												2
FOUCHER Edith	FROSSAY					90		123	110		39	
GAEC DE LA BOUGE	SAINT HILAIRE DE CHALEONS									88		
GAEC de LA PEIGNERIE	FROSSAY							18				
GAEC DE LA RIVIERE	BOIS DE CENE	389	299	280		26	50					
GAEC DES CARIOLETS	SAINT PÉZANNE								411		406	
GAEC DES CARIOLETS	SAINT PÉZANNE											543
GAEC DES CHARTRES	SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU		1775	694	872	576						
GAEC DES CINQ CHEMIN	FROSSAY		471	391	233	208	347		261			
GAEC DES LACAS	FROSSAY		202	305	302	698	301	216	305		256	
GAEC DES PLANCHETTES	SAINT PÉZANNE				205	204	214	208				
GAEC DES PRADOUX	FROSSAY			172								
GAEC DES PRES VERTS	CORCOUE SUR LOGNE						26					
GAEC DES ROSIERS	LA PLAINE SUR MER	55	421									
GAEC DU RUISSEAU	FROSSAY					261	400	390				
GAEC LA BASSE AIGUILL	SAINT MICHEL CHEF CHEF											320
SCEA LA BLANCHE	ROUANS			384	1346	965	1243	1050	774	1484	1483	1530
GAEC LA BOULE DES HC	CHAUMES EN RETZ						901					
GAEC LA CATHELLERAIS	FROSSAY					126						
GAEC LA GRANDOU	VUE		26	94	10	1						
GAEC LA MAULEVRAIS	SAINT PERE EN RETZ			293	448	378	341	512	303			
GAEC LA SOURCE	SAINT PHILBERT DE BOUAINE			348	256	225	153	448	352	77	149	
GAEC LE BOIS JOLY	CHAUVE						165	282	76			
GAEC LES GENETS	SAINT ETIENNE DE MER MORTE					1216	1409	1426	623	536	937	562
GAEC LORGE	PORT SAINT PÈRE							449	254	226	458	1802
GAEC OLIMEL	SAINT PERE EN RETZ				208	129	205					
GAEC ROUSSELEAU	FRESNAY EN RETZ			334								
GAEC VAL ROCHE	SAINT PHILBERT DE BOUAINE		170	1185	1472	1057	1108	1198	906	759	786	
GAEC VENDELOIRE	SAINT PHILBERT DE BOUAINE		460	198	298							
GALLAIRE Christian	SAINT PERE EN RETZ		450	157								
GOURMAUD Patrice	PORNIC			15		34						
GRAVOUIL Guy	SAINT MARS DE COUTAIS					51	76					
GUILBAUD Joël	LA LIMOUZINIÈRE	180	370	396	486							
GUILLEAU Baptiste	BRAINS		351		295	493	129	156				
HERMAN Susie et Jean-Lc	SAINT PERE EN RETZ	12										
LE POTAGER MILITANT	SAINT MARS DE COUTAIS										18	
MABILEAU OLIVIER	SAINT PERE EN RETZ	90	272	384	105	447	579	20	179			
PLANTIVE Laurent	SAINT PÉZANNE (CHAUVE)		78			100		84				
PLANTIVE Laurent	SAINT PÉZANNE (CHAUVE)										275	558
PROU Thierry	CORCOUE SUR LOGNE								25			
RENAUD Philippe	SAINT PHILBERT DE BOUAINE								97			
RUSSELEAU Michel	FRESNAY EN RETZ	204		67	147							
SCEA DE PRINCE	CHEMERE								192	498		
SCEA DES FONTENELLE	LA CHEVROLIERE	24	1421	1562	337				1087	1102	1100	622
SCEA DU BUZARD	ROUANS	122	113	93	83							
SCEA DU MOULIN CHOIS	VUE						198					
SCEA DU PETIT POIRIER	LA LIMOUZINIÈRE					105						
SCEA LA ROSIERE	MACHECOUL			179	154							
VERI QUALI AGRO							26					
Ville de Rouans	ROUANS									29		15
Ville de St Brevin	SAINT BREVIN		9	9		7						
									</			

Compost de l'ECOCENTRE

Fiche produit 2022
: moyenne de 5 lots

nov.-22

AMENDEMENT ORGANIQUE – NF U 44-051

Compost de fermentescibles alimentaires, et ménagers, obtenu par tri mécanique, et mélangé à un compost de déchets verts, proportion 50/50 %

Durée de fabrication : 16 semaines

Valeur agronomique en % sur produit brut :

MS	MO	N total	N organique	P2O5	K2O	CaO	MgO	SO3
69,0	38,8	1,18	1,09	0,39	0,75	3,99	0,42	0,47

C/N total								16,4
pH								8,7

Bio disponibilité de l'azote, par tonne de produit brut

Concentration en N organique x biodisponibilité =	10,9	x	3,3%	=	0,4	UF
Formes d'azote solubles (N total - N orga)	11,8	moins	10,9	=	0,9	UF
			TOTAL		1,3	UF

Spécification

Usine de tri mécano biologique ECOCENTRE de CHAUMES EN RETZ (Loire Atlantique)

Granulométrie : 100 % de produit passant au tamis à la maille de 30 mm

Mode d'emploi

Dose d'emploi : 10 à 15 tonnes/ha. Selon la culture, l'analyse de sol ou le plan de fumure et la réglementation en vigueur. Le compost ECOCENTRE est utilisable avant les cultures de printemps et d'automne.

Enfouissement conseillé après épandage.

C/N > 8 : Fertilisant de type I au titre de Directive Nitrate. Tenir à jour le cahier d'enregistrement des épandages.

Stockage et épandage : respecter l'arrêté préfectoral 2014 n° 132 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates pour la région des Pays de la Loire et le règlement Sanitaire Départemental (lire le détail en page 3).

Recommandation d'emploi

Ne pas dépasser la dose préconisée. Ne pas ingérer, se laver et se sécher les mains après usage.

Mise en marche

GEVAL VEOLIA – Zi de Villejames - BP 5309 – 44352 GUERANDE -

Commercial : Vincent TURMEL : 06.10.47.18.52. vincent.turmel@veolia.com

Le compost ECOCENTRE est certifié



Estimation de la stabilité de la matière organique (XP U 44-162) par fractionnement biochimique

Lot 8 22 02 28

le plus récent

Fibres en % de la matière organique	
Composés organiques solubles "SOL"	19,7
Hémicellulose "HEM"	13,3
Cellulose "CEL"	40,1
Lignine et cutine "LIC"	26,9

ISMO - Indice de stabilité de la matière organique 44,2

$$ISMO = 10 \times (44,5 + 0,5 \times SOL(\%MO) - 0,2 \times CEL(\%MO) + 0,7 \times LIC(\%MO) - 2,3 \times Ct3(\%Corg))$$

Potentiel humigène du produit (en moyenne)

Quantité de MO sur brut (en kg/tonne) x ISMO = 313 x 59,4 %

Potentiel humigène du produit (en moyenne) 186 kg par tonne de produit

Base de données de l'usine ECOCENTRE 2012-2022 (24 mesures)

Minéralisation du Carbone et de l'azote selon XP U44-163 en 91 jours

Base de données de l'usine ECOCENTRE 2012-2022 12 valeurs

Coefficient de minéralisation du carbone	22,5	%
Coefficient de minéralisation de l'azote organique	3,3	%

Eléments en traces métalliques en mg/kg de MS

Arsenic	Cadmium	Chrome	Cuivre	Mercur	Nickel	Plomb	Sélénium	Zinc
6,4	1,30	31,0	114,0	0,2	20,5	60,1	< 0,5	354

Valeurs limites de la norme NF U 44-051

18	3	120	300	2	60	180	12	600
----	---	-----	-----	---	----	-----	----	-----

Valeurs limites du label TERROM

16	2,7	108	270	1,8	54	162	11	540
----	-----	-----	-----	-----	----	-----	----	-----

Composés en traces organiques en mg/kg de MS

		Valeurs limites de la norme NF U 44-051	Valeurs limites du label TERROM
Fluoranthène	0,14	4,0	3,6
Benzo(a) pyrène	0,01	2,5	2,3
Benzo(b) fluoranthène	< 0,04	1,5	1,4

Indésirables (d'après NF U 44-164)

		Valeurs limites de la norme NF U 44-051	Valeurs limites du label TERROM
Verres et métaux > 2 mm	0,25	2	1,8
Plastiques durs, textile > 5	0,30	0,8	0,8
Légers > 5 mm	0,08	0,3	0,3
Somme plastiques > 5 mm	0,38	-----	1,0

Dose maximale utilisable en considérant les flux d'ETM et de CTO

25 tonnes par hectare et par an et 123 tonnes par hectare sur 10 ans

Conseils d'utilisation :

Stockage au champ :

Principes : Tous les dépôts, qu'ils soient définitifs ou temporaires, ne doivent pas entraîner une pollution des ressources en eau. Leur implantation devra satisfaire aux prescriptions générales et particulières relatives aux périmètres de protection des sources, puits, captages, prises d'eau et retenues.

Suivant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Ces prescriptions s'appliquent à tout stockage de fertilisants azotés en zone vulnérable.

Lors de la constitution du dépôt au champ, le compost doit tenir naturellement en tas, sans produire d'écoulement latéral de jus. Les mélanges avec des produits différents n'ayant pas ces caractéristiques sont interdits. Le volume du dépôt est adapté à la fertilisation des parcelles réceptrices. Le tas doit être constitué de façon continue pour disposer d'un produit homogène et limiter les infiltrations d'eau. Le contenu de chaque remorque doit être adossé au précédent sans manipulation.

Le stockage ne peut être réalisé sur les zones où l'épandage est interdit ainsi que dans les zones inondables y compris par la remontée de la nappe phréatique, pendant les périodes de forte pluviosité et dans les zones d'infiltration préférentielles telles que failles ou bétoires.

Distances :

Puits et forages, sources, aqueducs en écoulement libre, toute installation souterraine ou semi-enterrée utilisée pour le stockage des eaux, que les eaux soient destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'arrosage des cultures maraîchères, rivages, berges, cours d'eau : distance 50 mètres.

Habitations : 50 mètres.

Fossés : distance 5 mètres.

Epandage :

En l'absence de dispositions plus strictes s'appliquant selon les tailles d'exploitation ou à l'échelle départementale ou locale, l'épandage est interdit à moins de :

10 mètres des tiers.

50 mètres des points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines ou des particuliers, et à 35 mètres dans le cas des points de prélèvement en eaux souterraines (puits, forages et sources).

50 mètres des lieux de baignade (à l'exception des piscines privées) et des plages.

500 mètres en amont des zones conchylicoles, sauf dérogation liée à la topographie, à la circulation des eaux et prévue par l'arrêté préfectoral d'autorisation.

50 mètres des berges des cours d'eau alimentant une pisciculture, à l'exclusion des étangs empoisonnés où l'élevage est extensif sans nourrissage ou avec apport de nourriture exceptionnel, sur un linéaire d'un kilomètre le long des cours d'eau en amont de la pisciculture.

Délai maximal d'enfouissement après épandage sur terres nues : enfouissement non imposé.



La certification TERROM, tout en s'appuyant sur la norme NF U44-051, va plus loin en termes de garantie car elle :

Renforce les exigences de qualité par rapport à la norme NF U 44-051 (+ 50 % de la teneur en matière sèche et – 10% sur les seuils d'innocuité). ;

Accentue le contrôle de la qualité des composts en augmentant la fréquence des analyses et en externalisant une partie des prélèvements de composts (30% minimum).

Un prélèvement d'échantillon sur trois est effectué par le laboratoire AUREA.

Valide les procédures de traçabilité via des audits de certification annuels réalisés par un organisme indépendant accrédité COFRAC.

Le compost ECOCENTRE est labellisé par Apave Certification



Annexe 7 - Contrôles périodiques 2022

Date de dernière mise à jour du document :
01/03/2023

Planning de vérification périodique sur l'ECOCENTRE									
Famille	Equipement / Elément surveillé	Nombre équipem ent	Fréquence	Reg	Non reg	Dernier contrôle	Date prévisionel	Nombre de jours restants	Qui
Famille	Equipement / Elément surveillé	Nombre équipem ent	Fréquence	Reg	Non reg	Dernier contrôle	Date prévisionel	Nombre de jours restants	Qui
INCENDIE	Trappes de désenfumage / Exutoires de fumées	6	Annuelle	X		07/07/2022	07/07/23	126 Jours	Desautel / Eurofeu
	RIA	16	Annuelle	X		27/07/2022	27/07/23	146 Jours	Eurofeu
	Extincteurs	61	Annuelle	X		27/07/2022	27/07/23	146 Jours	Eurofeu
	B A E S (alimentations de secours)	95	Annuelle	X		03/08/2022	03/08/23	152 Jours	Eurofeu
	Bornes incendie	4	Annuelle	X		03/08/2022	03/08/23	152 Jours	Eurofeu
	Système de détection automatique (Maintenance SSI)	1	Semestrielle	X		20/01/2023	20/07/23	139 Jours	DEKRA Franck Drouet
	Système de détection automatique (Maintenance SSI)	1	Semestrielle	X		15/12/2022	15/06/23	104 Jours	EIFFAGE
	Test de situation d'urgence incendie	/	Annuelle	X		15/06/2022	15/06/23	104 Jours	Interne
	Canon à eau	1	Annuelle	X		06/09/2022	06/09/23	185 Jours	PROMAT/ENGIE
	Conformité vitre coupe feu salle de commande-fosse OM	1	Quinquennale	X		16/02/2019	16/02/24	345 Jours	BPMétal
	Alarmer intrusion, caméra thermique, vidéo surveillance (maintenance)	1			X	26/09/2022	26/09/23	205 Jours	IDE système
Electrique	Poste haute tension	1	Triennale	X		06/04/2021	06/04/24	395 Jours	Eiffage
	Installations électriques	/	Annuelle	X		12/09/2022	12/09/23	191 Jours	DEKRA
	Thermographie	/	Annuelle	X		09/12/2022	09/12/23	278 Jours	DEKRA
	Protection foudre (vérification visuelle)		Annuelle	X		15/10/2022	15/10/23	224 Jours	Interne
	Protection foudre (vérification complète)	3	Biennale	X		15/10/2021	15/10/23	224 Jours	DEKRA
Levage	Accessoires de levage (crochets, grappins, élingues, chèvre, manilles...)		Annuelle	X		24/03/2022	24/03/23	23 Jours	DEKRA
	Appareils de levage (transpalette, ...)	1	Annuelle	X		24/03/2022	24/03/23	23 Jours	DEKRA
	Potences et rails		Annuelle	X		24/03/2022	24/03/23	23 Jours	DEKRA
	Palans		Semestrielle	X		08/11/2022	08/05/23	67 Jours	DEKRA
	Harnais, lignes de vie et point d'ancrage, longues tissus	15	Annuelle	X		17/03/2022	17/03/23	16 Jours	Interne/ DEKRA
Equipements	Relevé topographique BRS	1	Annuelle		X	18/01/2022	18/01/23	43 Jours	Cabinet CIR (MORINIERE)
	Ascenseur (6 semaines)	1	6 semaines (au maximum)	X		01/02/2023	15/03/23	14 Jours	OTIS
	Ascenseur (Semestrielle)		Semestrielle (au minimum)	X		15/12/2022	15/06/23	104 Jours	OTIS
	Ascenseur (Annuelle) = parachute		Annuelle (au minimum)	X		15/12/2022	15/12/23	284 Jours	OTIS
	Ascenseur (Annuel électrique)		Annuelle	X		15/12/2022	15/12/23	284 Jours	DEKRA
	Ascenseur (Quinquennale)		Quinquennale	X		15/12/2022	15/12/27	1724 Jours	OTIS
	Clapet anti-retour/Disconnecteur (Compteur eau ville site)	1	Annuelle	X		19/01/2023	19/01/24	318 Jours	DEKRA
	Climatisation (salle de commande, locaux électrique et bâtiment administratif)	4	Quinquennale	X		22/01/2019	22/01/24	321 Jours	DEKRA
	Climatisation (salle de commande, locaux électrique et bâtiment administratif)	5	Annuelle	X		20/10/2022	20/10/23	229 Jours	CFC
	Entretien des unités intérieures et extérieures climatisations	10 + 5	Annuelle		X	05/09/2022	05/09/23	184 Jours	Interne
	Réservoir air comprimé (Compresseur) (Inspection)	1	48 mois	X		21/11/2019	21/11/23	260 Jours	DEKRA
	Réservoir air comprimé (Requalification)		Decennale	X		23/04/2021	23/04/31	2932 Jours	DEKRA/Bureau vérifas
	Réseau air comprimé (Tuyauterie)		Decennale	X		30/03/2012	30/03/22	331 Jours	DEKRA
	Cuve Acide		Annuelle	X		26/10/2022	26/10/23	235 Jours	Apave
	Cuve enterrée GNR		Quinquennale	X		24/08/2022	24/08/27	1613 Jours	S.O.A (37320) (SARP)
	Cuve enterrée GNR (canalisation)	1	Decennale	X		24/08/2022	24/08/32	3413 Jours	SOA
	Détecteur de fuite cuve GNR	1	Annuelle		X	01/02/2023	01/02/24	330 Jours	Interne
	Détection Radioactive (Portique + radiamètre portatif)	2	Annuelle	X		10/03/2022	10/03/23	9 Jours	Berthold
	Echelles, escabots		Annuelle		X	17/01/2023	17/01/24	316 Jours	Interne
	Fosse septique	1	Quinquennale		X	25/04/2018	25/04/23	54 Jours	ABL
	Groupe Electrogène	1	Trimestrielle	X		16/01/2023	16/04/23	45 Jours	Interne

Date de dernière mise à jour du document :
01/03/2023

Planning de vérification périodique sur l'ECOCENTRE									
Famille	Equipement / Elément surveillé	Nombre équipem ent	Fréquence	Reg	Non reg	Dernier contrôle	Date prévisionel	Nombre de jours restants	Qui
	Groupe Electrogène (Maintenance)	1	Annuelle	X		06/01/2023	06/01/24	305 Jours	BES (KOHLER)
	Portes & portails automatiques ou semi-automatiques	15 + 4	Semestrielle	X		07/11/2022	07/05/23	66 Jours	DEKRA
	Portes & portails automatiques ou semi-automatiques (maintenance)	15 + 4	Semestrielle	X		08/09/2022	08/03/23	7 Jours	KONE
	Support portes manuelles de tunnels de fermentation OMR	2+2	Annuelle		X	28/02/2023	28/08/23	177 Jours	Interne
	Pont bascule	1	Annuelle	X		04/01/2023	04/01/24	303 Jours	Precia Molen
	Pont roulant	1	Annuelle	X		27/01/2023	27/01/24	326 Jours	DEKRA
	Presse à balles	1	Trimestrielle	X		14/12/2022	14/03/23	13 Jours	DEKRA
	Rétentions (hydrocavage cuves + réseau) + déboureur/déshuileur + séparateur hydrocarbure	2	Annuelle	X		22/12/2022	22/12/23	291 Jours	ABL et SOREDI
	Ventilation Process TMB		Annuelle	X		19/07/2022	19/07/23	138 Jours	DEKRA
	Débimètres		Triennale	X		01/09/2020	01/09/23	180 Jours	SGS
	Sondes de température		Annuelle	X		15/06/2022	15/06/23	104 Jours	DEKRA
	hiles mailles 10mm et 6 mm sur trommel affinage		Biennale		X	07/08/2021	07/08/23	156 Jours	Interne
	Analyse vibratoire entraînement BRS 2x/an Analyse vibratoire galets supports BRS 1x/tous les 2 ans				X	08/09/2022	08/03/23	7 Jours	DYNAE
	Mise en stockage réducteur BRS				X				PIV
	Contrôle intérieur BRS				X	02/02/2022	02/02/23	-29 Jours	Interne
	Lignage (alignement) BRS				X	30/11/2021	30/11/22	-91 Jours	Thyssen
EPI	Masques ventilés x2	2	Annuelle	X		26/09/2022	26/09/23	205 Jours	PROMAT/ENGIE
	Stock des EPI	1	Annuelle	X		22/02/2023	22/08/23	171 Jours	Interne
	Bouées de sauvetage	7	Annuelle	X		22/02/2023	22/08/23	171 Jours	Interne
	Boîtes de premiers secours (Salle de pause)	0	Annuelle	X		15/12/2022	15/06/23	104 Jours	Interne
	Boîtes de premiers secours (Laboratoire)	1	Annuelle	X		15/12/2022	15/06/23	104 Jours	Interne
	Casques	22/02/2023	Quadiennale	X		22/08/23	171 Jours	Interne	
	Détecteurs multigaz	6	Semestrielle	X		15/12/2022	15/06/23	104 Jours	DRAGER
	Détecteurs monogaz (à faire en 2 fois)	4	Semestrielle	X		12/07/2022	12/01/23	49 Jours	LEMS
	Gilet de sauvetage	3	Annuelle	X		14/02/2023	14/08/23	163 Jours	Interne
	Gilet de sauvetage	3	Annuelle	X		03/07/2021	03/07/22	-238 Jours	Coopérative maritime St Nazaire
	Masque et cartouches filtrantes	2	Annuelle		X	03/10/2022	03/04/23	32 Jours	Interne
	Talkies-Walkies PTI	6	Annuelle	X		06/04/2022	06/04/23	35 Jours	ICOM
	Masque auto-sauveteur	1	Quinquennale	X		26/09/2022	26/09/27	1645 Jours	EQUANS/ Promat
	Masque auto-sauveteur	2	Annuelle		X	05/09/2022	05/03/23	4 Jours	Interne
Engins	Camion ampli-roll (levage)	1	Semestrielle	X					DEKRA
	Camion ampli-roll (chronotachygraphe)		Biennale	X					AS 44
	Camion ampli-roll (Limiteur de vitesse)		Annuelle	X					Pneumatiques 44
	Camion ampli-roll (Vérification Technique Périodique)		Annuelle	X					DEKRA
	Chargeuse JCB 436 (R51)	1	Annuelle	X		26/01/2023	26/01/24	325 Jours	DEKRA
	Chargeuse JCB 437	1	Annuelle	X		26/01/2023	26/01/24	325 Jours	DEKRA
	Télescopique	1	Semestrielle	X		08/11/2022	08/05/23	67 Jours	DEKRA
	Nacelle électrique	1	Semestrielle	X		08/11/2022	08/05/23	67 Jours	DEKRA

Date de dernière mise à jour du document :
01/03/2023

Planning de vérification périodique sur l'ECOCENTRE

Famille	Équipement / Élément surveillé	Nombre équipement	Fréquence	Reg	Non reg	Dernier contrôle	Date prévisionnel	Nombre de jours restants	Qui
	Nacelle thermique	1	Semestrielle	X		08/11/2022	08/05/23	67 Jours	DEKRA
	Pelle à pince	1	Semestrielle	X		26/01/2023	26/07/23	145 Jours	DEKRA
	Comptage de la recolonisation des mares	6	Annuelle		X				BLOND Cyrille
	Fauchage tardif au niveau des 3 étangs, arrachage des ligneux, piégeage des ragondins et curage partiel des plans d'eau en fonction de l'atterrissement		Triennale		X	08/02/2017			CCPornic
	Dératisation	1	Trimestrielle	X		10/01/2023	10/04/23	39 Jours	CAD (CG Déral*) cyril.gaboriau@orange.fr
	Niveaux sonores & émergence en limite de propriété	1	Triennale		X	17/08/2021	17/08/24	526 Jours	DEKRA
	Analyses conformités compost DV				X	13/12/2022	13/12/23	282 Jours	
	Analyses MONS sur refus produits.				X	11/07/2022	11/07/23	130 Jours	SODAE
	Piezomètres	6	Semestrielle	X		25/10/2022	25/04/23	54 Jours	Géoscop prélèvement Eurofins analyses Attention 2 devis.
	Bilan hydrique	1	Annuelle		X				Interne
	Relevé topographique ISDND accompagné d'un document dont le contenu est précisé à l'article 8.4.3.1 de l'AP	1	Annuelle		X	24/01/2023	24/01/24	323 Jours	Cabinet CJR (MORINIERE)
	Biogaz capté (ISDND en exploitation)	1	Mensuelle		X	15/02/2023	15/03/23	14 Jours	Interne
	Biogaz capté (ISDND en post-exploitation)	1	Semestrielle		X				
	Emission torchère (ISDND)	1	Annuelle	X		03/11/2022	03/11/23	242 Jours	DEKRA
	Eaux drainées sous bassin et casier (Entrée bassin orage ISDND - Point D)	1	Semestrielle	X		25/10/2022	25/04/23	54 Jours	Géoscop et analyses Eurofins
	Eaux pluviales (Sortie du bassin orage ISDND - Point C)	1	Semestrielle	X		26/12/2022	26/06/23	115 Jours	Aurée
	Eaux résiduaires après STEP (Point B)	1	Mensuelle durant la période de rejet (du 1er Octobre au 31 Mars)	X					
	Contrôle débitmètre rejet extérieur STEP et rejet Bassin n° 6 TMB		Tous les 3 ans	X		06/06/2018	06/06/21	625 Jours	C.C Pornic (SGS Mutilab)
	Biogaz sortie cheminée + débit d'odeur (durant la première année)	1	Trimestrielle	X					AROMA CONSULT
	Biogaz sortie cheminée + débit d'odeur (si les valeurs de rejets durant la 1ère année sont conformes)	1	Semestrielle	X		04/08/2022	04/02/24	333 Jours	EGIS
	Eaux drainées sous bassins TMB (avant entrée bassin 2)	1	Semestrielle	X		26/12/2022	26/06/23	115 Jours	Aurée
	Eaux voiries TMB (sortie du bassin 2 : point A2)	1	Semestrielle	X		26/12/2022	26/06/23	115 Jours	Aurée
	Eaux résiduaires plate-forme TMB (Sortie du bassin 6 : Point A1)	1	Mensuelle (si rejet) durant la période de rejet (du 1er Octobre au 31 Mars)	X		30/12/2021	30/01/22	391 Jours	Aurée
	Vérification complète de la chaîne de mesure des paramètres de l'auto surveillance eau	1	Triennale (selon A.P. Art. 9.1.3)		X	06/06/2018	06/06/21	625 Jours	C.C Pornic (SGS Mutilab)

Annexe 8 - Rapport DREAL inspection du 01.12.2022

PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement des
Pays de la Loire

Unité départementale de Loire-Atlantique
5 rue Françoise Giroud
CS 16326
Cedex 2
44036 NANTES

NANTES, le 18/01/2023
La Directrice
à
Madame la Directrice
PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ
2 rue du docteur Ange Guépin
Z.A.C de la Chaussée
44210 Pornic

Bordereau de transmission d'un rapport de visite d'inspection

Affaire suivie par : SERRET Alain
Téléphone : 02 72 74 77 97
Courriel : alain.serret@developpement-durable.gouv.fr
Références : N3-2023-15-Bordereau_exploitant
Code AIOT : 0006305491
Pièce jointe :
• Rapport de l'inspection du 01/12/2022

Madame la Directrice,

L'inspection des installations classées s'est rendue le 01/12/2022 sur le site implanté Eco Centre - Route de Bignon 44320 CHAUMES EN RETZ afin de procéder à une visite d'inspection.

En application des articles L. 171-6 et L. 514-5 du Code de l'environnement, vous voudrez bien trouver ci-joint une copie du rapport établi par l'inspection et transmis à Monsieur le Préfet à la suite de cette visite.

Je vous invite à prendre connaissance avec la plus grande attention des constats établis et des suites administratives éventuellement proposées par l'inspection. Vous voudrez bien me faire parvenir les éléments de réponses et les justificatifs attendus, selon les délais précisés dans le rapport.

La partie de ce rapport intitulée « Contexte et constats de l'inspection » sera publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>). En tant que de besoin, vous pouvez informer l'inspection des installations classées des données que vous considérez non publiables pour des raisons de confidentialité ou de secret de fabrication.

L'inspection des installations classées examinera la recevabilité de votre demande, masquera uniquement les données retenues comme confidentielles et procédera à la publication.

Je vous invite à formuler vos observations sur cette correspondance et sur le rapport dans le délai de 15 jours. Sans retour de votre part dans ce délai, il sera considéré que vous n'avez pas d'observations.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice, par délégation,
Le chef du service régional des risques,

L'adjoint à la chef de division
risques chroniques,



Julien CAILHOL



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement des
Pays de la Loire

Unité départementale de Loire-Atlantique
5 rue Françoise Giroud
CS 16326
Cedex 2
44036 NANTES

NANTES, le 18/01/2023

Rapport de l'inspection des installations classées

Visite d'inspection du 01/12/2022

Partie nominative

PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

2 rue du docteur Ange Guépin
Z.A.C de la Chaussée
44210 Pornic

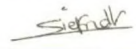
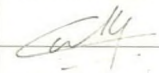
Affaire suivie par : SERRET Alain
Téléphone : 02 72 74 77 97
Courriel : alain.serret@developpement-durable.gouv.fr
Références : N3-2023-15-RapportInspection
Code AIOT : 0006305491

L'inspection des installations classées a réalisé une visite d'inspection le 01/12/2022 de l'établissement PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ implanté Eco Centre - Route de Bignon 44320 CHAUMES EN RETZ. Le présent rapport rend compte de cette visite. Cette partie contient des informations nominatives qui ne seront pas publiées sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>). Toute demande écrite de consultation ou transmission fera l'objet d'un examen selon les règles en vigueur.

Les participants à l'inspection, représentant l'inspection des installations classées, sont :
SERRET Alain, Unité départementale de Loire-Atlantique, SUB-03, inspecteur de l'environnement

Les participants à l'inspection, hors inspection des installations classées, sont :
Mme LOIZEUIL, directrice PORNIC AGGLO
M Maxime CLEMENT, Pornic Agglo Pays de Retz, responsable pôle déchèteries et suivi ISDND
Mme Ingrid BASTARD, GEVAL TMB Eco Centre, responsable de site
Mme Emmanuelle DAMIENS, VEOLIA, directrice pôle TMB - Centre Ouest

Le courriel d'échange avec l'administration est environnement@pornicagglo.fr.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
 L'inspecteur de l'environnement SERRET Alain	 Nathalie SIEFRIDT	 L'adjoint à la chef de division risques chroniques, Julien CAILHOL

Unité départementale de Loire-Atlantique
5 rue Françoise Giroud
CS 16326
Cedex 2
44036 NANTES

NANTES, le 18/01/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 01/12/2022

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

2 rue du docteur Ange Guépin
Z.A.C de la Chaussée
44210 Pornic

Références : N3-2023-15-RapportInspection
Code AIOT : 0006305491

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 01/12/2022 dans l'établissement PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ implanté Eco Centre - Route de Bignon 44320 CHAUMES EN RETZ. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La visite d'inspection s'inscrit dans le cadre d'une action nationale 2022 de l'inspection des installations classées. Cette action nationale vise à vérifier que les dispositions concernant le renforcement des conditions d'élimination en installation de stockage de déchets non dangereux, introduites par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, ont été prises en compte par l'exploitant.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ
- Eco Centre - Route de Bignon 44320 CHAUMES EN RETZ
- Code AIOT : 0006305491
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- Ied : Oui

La communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz exploite, sur la commune de Chaumes-en-Retz, une installation de tri-mécano-biologique (TMB) d'ordures ménagères résiduelles et une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) dédiée au refus du TMB.

Les installations sont réglementées par l'arrêté préfectoral d'autorisation du 8 novembre 2010, modifié.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

Traçabilité et conditions d'admission des déchets dans l'ISDND

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées, portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire; il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Conditions de l'élimination – Contrôle visuel	Code de l'environnement du 16/09/2021, article R. 541-48-3 IV	/	Sans objet
2	Conditions de l'élimination – Caractérisation	Code de l'environnement du 16/09/2021, article R. 541-48-3 IV	/	Sans objet
3	Conditions de l'élimination – Justificatifs	Code de l'environnement du 16/09/2021, article R. 541-48-4 I et II	/	Sans objet
4	Conditions de l'élimination – Contrôle vidéo	Code de l'environnement du 30/03/2021, article D.541-48-1 II	/	Sans objet
5	Traçabilité des déchets – Registre national des déchets	Code de l'environnement du 25/03/2021, article R.541-43 II	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Les nouvelles dispositions concernant les conditions d'élimination en installation de stockage de déchets non dangereux appellent des questionnements de l'exploitant quant à leur applicabilité, en particulier pour celles qui concernent le contrôle visuel et la justification du respect des consignes de tri à la source et la mise en place effective des dispositifs de collecte séparée.

Dans les faits, les objectifs de tri et de réduction des quantités de matières entrantes sont largement pris en compte.

La phase d'appropriation du registre chronologique interne au registre national des déchets, terres excavées et sédiments (RNDTS) se poursuit jusqu'à fin février 2023.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Conditions de l'élimination – Contrôle visuel

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 16/09/2021, article R. 541-48-3 IV
Thème(s) : Actions nationales 2022, Conditions de l'élimination
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : IV. L'exploitant de l'installation de stockage de déchets non dangereux met en place une procédure de contrôle des déchets entrants. Cette procédure comporte notamment : 2° Un contrôle visuel des déchets lors de leur admission sur site ou de leur déchargement par les préposés de l'exploitant. Lorsqu'il est constaté lors de ce contrôle que les dispositions du présent article ne sont pas respectées, l'exploitant refuse la réception des déchets. En cas de doute, l'exploitant peut faire procéder à une caractérisation de ces déchets. Les frais correspondants sont à la charge du producteur ou détenteur des déchets lorsqu'il est constaté que les dispositions du présent article ne sont pas respectées et à la charge de l'exploitant dans le cas contraire. Constats : Le contrôle visuel des déchets a été mis en place dans l'installation de stockage, un opérateur est présent en continu dans la zone de déchargement (conduite du compacteur) et une caméra filme également en continu les déchargements dans le casier en cours d'exploitation. L'ISDND présente la singularité de recevoir exclusivement des déchets ultimes provenant de l'unité de tri-mécano-biologique (TMB) dont les déchets entrants sont essentiellement constitués des collectes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) des territoires affiliés à PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ. La prise en charge des déchets par le site est réalisée dès leur déversement dans la fosse du TMB qui est contrôlée en permanence (techniquement, au niveau du poste d'alimentation du tube de pré-fermentation). De cette fosse, l'opérateur extrait au grappin des erreurs de tri, essentiellement des macro-déchets comme des pneumatiques, qui sont alors temporairement entreposés dans une benne dédiée avant leur évacuation. Les opérations successives de traitement effectuées par le TMB tendent à standardiser la structure des déchets sortants qui sont directement acheminés vers le casier. Ainsi, des contrôles visuels sont effectivement réalisés par les opérateurs à la réception des déchets dans la fosse du TMB et au déversement des refus de tri dans le casier qui est exclusivement desservi par le tracteur du site qui fait la navette entre le TMB et le casier.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 2 : Conditions de l'élimination – Caractérisation

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 16/09/2021, article R. 541-48-3 IV
Thème(s) : Actions nationales 2022, Conditions de l'élimination
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : IV. L'exploitant de l'installation de stockage de déchets non dangereux met en place une procédure de contrôle des déchets entrants. Cette procédure comporte notamment : 1° Un rapport annuel de caractérisation des déchets apportés dans l'installation dont la réalisation incombe au producteur des déchets ou à défaut leur détenteur. Cette tâche peut être confiée à l'exploitant de l'installation ou à un laboratoire s'ils disposent des compétences techniques requises. Constats : A noter que pour la mise en place de cette disposition, les exploitants des installations de stockage de déchets non dangereux bénéficient d'un délai de tolérance jusqu'en février 2023 dans le cadre d'une expérimentation portant sur l'utilisation des documents justificatifs et du protocole de caractérisation. L'intégralité des déchets non dangereux reçus par le site provient de la collecte des déchets ménagers des territoires affiliés à PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ. Les caractérisations actuellement réalisées résultent des inventaires périodiques liés au MODECOM dont les objectifs et la périodicité de réalisation ne répondent pas aux attentes du référentiel visé. A noter que l'article 5.1.5 de l'arrêté préfectoral (AP) du 8 novembre 2011, modifié par l'AP du 18 novembre 2016, impose que l'exploitant réalise annuellement une caractérisation des refus générés par le TMB (seuls déchets acceptés sur l'ISDND). Cette analyse porte uniquement sur le taux de matières organiques non synthétiques présentes dans ces refus. Une caractérisation complète, conforme à l'article R.541-48-3 IV du code de l'environnement, doit être réalisée dès 2023.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 3 : Conditions de l'élimination – Justificatifs

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 16/09/2021, article R. 541-48-4 I et II
Thème(s) : Actions nationales 2022, Conditions de l'élimination
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : I. Les producteurs des déchets non dangereux qui ne sont pas pris en charge par le service public local de gestion des déchets ne peuvent faire procéder à leur élimination dans des installations de stockage et d'incinération de déchets non dangereux non inertes que s'ils justifient respecter les obligations de tri prescrites par les articles L.541-21-1, L.541-21-2, L.541-21-2-1 et L.541-21-2-2. A cette fin, est transmise chaque année à l'exploitant de l'installation <u>une attestation sur l'honneur signée par les représentants légaux des producteurs de déchets concernés</u> comprenant : 1° La liste de leurs obligations de tri ; 2° La description des éléments de nature à démontrer le respect de ces obligations et notamment la liste des collectes séparées mises en place et les consignes de tri associées. L'attestation sur l'honneur du producteur de déchets est transmise, préalablement à la réception de tout déchet pour l'année en cours, par ce producteur ou, lorsque les déchets sont apportés à l'installation par un autre détenteur que celui-ci, par ce dernier. II. La réception dans les installations mentionnées au I des déchets pris en charge par le service public local de gestion des déchets est subordonnée à la transmission annuelle à l'exploitant par la collectivité compétente en matière de traitement de documents justifiant le respect des obligations de collecte séparée définies à l'article L.2224-16 du code général des collectivités territoriales par chaque collectivité compétente en matière de collecte. <u>Lorsque l'exploitant est la collectivité compétente en matière de traitement des déchets, celle-ci tient ces documents à la disposition des inspecteurs des installations classées.</u> Ces documents décrivent les consignes de tri à la source et les dispositifs de collecte séparée mis en place pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. Cette description concerne tous les déchets concernés, qu'ils soient collectés en porte-à-porte, en point d'apport volontaire ou en déchetterie. Constats : Les déchets pris en charge par PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, exploitant du TMB et de l'ISDND, sont essentiellement constitués des collectes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) des habitants des territoires adhérents de cette structure publique. Sur site, les entrants sont des OMR. Il s'agit des ordures ménagères brutes (OMB) desquelles ont été retirées une part conséquente de déchets valorisables au travers des actions de tri déployées dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), dont les accès aux déchetteries, les collectes sélectives, les différents points d'apport volontaires (PAV) spécialisés comme le verre, les papiers ou les bouteilles plastiques et prochainement les bio-déchets dont la collecte séparée est en cours de déploiement. L'unité de tri-mécano-biologique (TMB) reçoit les OMR desquelles elle va progressivement retirer l'essentiel de la fraction fermentescible par la suite transformée en composts actuellement valorisés en agriculture, les métaux par séparation par boucles aimantées et courants de Foucault qui rejoignent les filières de recyclage et prochainement, les refus primaires de la chaîne de tri qui seront valorisés dans une unité de production de CSR. Dans les faits, les OMB confiées au SPGD par les habitants font l'objet de plusieurs opérations de tri préalables à leur arrivée dans l'ECOCENTRE qui les traite avant d'adresser leur fraction résiduelle dans le casier.

Le référentiel réglementaire exige de justifier de l'exécution effective d'opérations sérieuses de tri. Lorsque le SPGD prend en charge les déchets ménagers et assimilés, l'absence de tiers intervenant dans la chaîne de traitement des déchets ne permet pas l'émission des attestations attendues. Le respect de cette obligation est alors acquis par la mise à la disposition de l'inspection des installations classées des justificatifs qui attestent de la mise en place effective de collecte séparée et décrivent les consignes de tri mises en oeuvre.

Aussi, pour répondre aux exigences réglementaires visées, l'inspection des installations classées propose que, dans le cas particulier de cette gestion intégrale des déchets ménagers et assimilés par le SPGD, l'exploitant enrichisse son rapport annuel d'activités d'un chapitre dédié qui présente les consignes de tri et les différentes opérations de tri effectivement réalisées depuis la production des OMB par les habitants jusqu'à l'élimination de la fraction résiduelle des déchets. Pour l'ISDND, cette présentation commenterait, performances et tendances à l'appui, chacune des étapes suivies par les déchets et proposerait les améliorations envisagées pour réduire les enfouissements.

Au niveau du territoire, il ressort que de nombreuses solutions techniques visant à retirer des fractions valorisables de déchets sont déployées. Pour les compléter, PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ travaille sur la valorisation de la fraction primaire des refus de tri du TMB pour l'intégrer à une filière CSR ainsi que sur la collecte séparée des bio-déchets.

Malgré les opérations décrites, force est de constater que la qualité du tri est encore perfectible, pour exemple les présences de papiers, piles, métaux, détectés et extraits par le process du TMB. Ces constats résultent, pour l'essentiel, de comportements inappropriés des habitants (erreurs de tri, autres...). Ainsi, l'inspection des installations propose que l'exploitant présente, également dans son rapport annuel d'activités, les actions entreprises auprès de la population pour améliorer les taux de valorisation des matières.

Sachant que le rapport annuel d'activités est présenté en CSS, ce dernier pourrait faire l'objet d'une communication élargie.

Contrairement aux déchets ménagers que le SPGD a obligation de prendre en charge en application à l'art. L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la prise en charge des déchets ménagers assimilés (DMA) reste à la seule appréciation de la collectivité comme le prévoit l'art. L. 2224-14 du CGCT. Ainsi, le règlement de collecte (L. 2224-16 du CGCT) constitue un levier d'actions important pour améliorer la gestion des déchets dont les producteurs ne sont pas les ménages, notamment les déchets d'activités économiques.

Type de suites proposées : Sans suite

Proposition de suites : Sans objet

N° 4 : Conditions de l'élimination - Contrôle vidéo

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 30/03/2021, article D.541-48-1 II
Thème(s) : Risques chroniques, Contrôle vidéo des déchargements de déchets
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : L'exploitant d'une installation visée à l'article D.541-48-4 met en place un dispositif mobile ou fixe de contrôle par vidéo des déchargements de déchets non dangereux non inertes selon les modalités prévues par les articles suivants. Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de ce dispositif de contrôle par vidéo a pour finalité le contrôle, par l'exploitant et par l'autorité administrative compétente, du respect des dispositions du chapitre unique du titre VIII du livre Ier, du chapitre Ier du titre IV et du titre Ier du livre V de la partie législative du code de l'environnement et des textes pris pour leur application. Le droit d'accès prévu aux articles 49, 105 et 119 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès de l'exploitant de l'installation. Le dispositif de contrôle par vidéo enregistre : - les images des opérations de déchargement de manière à pouvoir identifier le contenu qui est déchargé ; - la plaque d'immatriculation de chaque véhicule réceptionné dans l'installation à cette fin. Constats : PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ a mis en place un contrôle vidéo depuis le début de l'année 2022 au niveau du quai de déchargement (installée par la société ID SYSTEM). L'exploitant a adapté le dispositif aux spécificités de ses installations et activités. En particulier, la caméra filme en permanence les déchargements au niveau du quai mais la fonction lecture de plaques n'est pas disponible, en raison d'une desserte exclusivement assurée par un tracteur agricole équipé d'une remorque qui fait tous les allers-retours internes entre le TMB et le quai de déchargement. Lors de la visite, la caméra était en fonctionnement et disposait d'une précision de lecture jugée suffisante pour identifier des déchets valorisables non admissibles en ISDND. La caméra intègre un zoom. Un récepteur est positionné dans la salle de commandes du TMB où est également positionné l'unité d'enregistrement numérique des données.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 5 : Traçabilité des déchets – Registre national des déchets

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 25/03/2021, article R.541-43 II
Thème(s) : Risques chroniques, Déclaration au registre national des déchets
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : II. Le ministre chargé de l'environnement met en place une base de données électronique centralisée, dénommée " registre national des déchets ", dans laquelle sont enregistrées les données transmises par les personnes suivantes : [...] 4° Les exploitants des installations d'incinération ou de stockage de déchets non dangereux non inertes ; A compter du 1er janvier 2022, ces personnes transmettent par voie électronique au ministre chargé de l'environnement les données constitutives du registre mentionné au I. Cette transmission se fait au moyen du télé-service mis en place par le ministre chargé de l'environnement ou par échanges de données informatisées selon les modalités définies par le ministre chargé de l'environnement. Elle a lieu, au plus tard, sept jours après la production, l'expédition, la réception ou le traitement des déchets ou des produits et matières issus de la valorisation des déchets, et chaque fois que cela est nécessaire pour mettre à jour ou corriger une donnée.
Constats : La transmission des éléments du registre chronologique vers le registre national des déchets, terres excavées et sédiments (RNDTS), auquel PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ est soumis en tant qu'exploitant d'ISDND, n'est pas en place mais des réflexions quant à sa mise en application sont engagées avec VEOLIA, prestataire exploitant, pour y répondre.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

Quai de Transfert De Saint Père en Retz

BILAN 2022

Raison sociale :

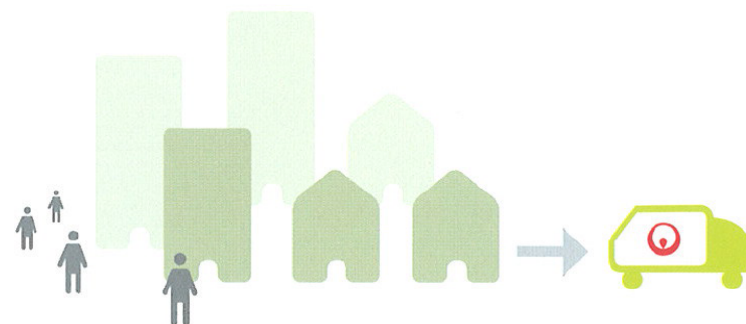
Nom de la collectivité :



Le bilan annuel d'exploitation a été réalisé par l'unité opérationnelle du Pays de Retz / Vendée pour :

Respecter le cahier des charges du contrat liant l'agence Veolia du Littoral 44, la Communauté de Communes Sud-Estuaire et la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz,

Vous permettre de préparer votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets **selon les recommandations du décret n°2000-404 du 11 mai 2000.**



SOMMAIRE

I.	VOTRE AGENCE LITTORAL 44	5
	A. COORDONEES DE L'UNITE	5
	B. AVANT PROPOS	6
	C. ORGANISATION A VOTRE SERVICE	6
	D. CHIFFRES CLES QUAI DE TRANSFERT ST PÈRE EN RETZ	7
II.	NOTRE CONTRAT	9
	A. COLLECTIVITE	9
	B. CONTRAT	9
	C. PRESENTATION GENERALE DU SITE	9
	D. CAPACITE ANUELLE	10
III.	BILAN DES PRESTATIONS	12
	1. <i>Suivi des tonnages réceptionnés et transférés sur QT St Père pour 2022</i>	12
	2. <i>Graphe de suivi des apports et expéditions sur le QT de St Père pour 2022</i>	13
	3. <i>Etat des réceptions des emballages par Communes pour 2022</i>	13
	4. <i>Répartition des Emballages par Client pour 2022</i>	14
	5. <i>Répartition du Papier par Client pour 2022</i>	14
	6. <i>Répartition du Verre par Client pour 2022</i>	14
	7. <i>Bilan tonnage des transports par centre de traitement pour 2022</i>	15
	8. <i>Bilan nombre des transports par centre de traitement pour 2022</i>	15
	9. <i>Bilan kilomètres parcourus des transports par centre de traitement pour 2022</i>	15
	10. <i>Montant facturés HT des activités sur le QT St Père par client pour 2022</i>	16
	11. <i>Décomposition financière pour 2022</i>	17

L'agence Littoral 44

I. VOTRE AGENCE LITTORAL 44

A. COORDONÉES DE L'UNITÉ

Nous contacter :

Véolia Agence Littoral 44
3 rue de Bréhany PA de Villejames
44350 Guérande

02 40 24 81 62

02 40 24 98 61

Unité Opérationnelle
Za du Pont Neuf
44320 Saint Père en Retz

02 40 64 04 90

02 40 82 79 63

Vos interlocuteurs contrat :

Directeur Unité Opérationnelle - ENNAERT Nicolas
Responsable Opérationnel Terrain - UBERTI Eric

06 16 01 85 67

06 25 53 30 01

B. AVANT PROPOS

La réalisation de ce compte rendu annuel d'exploitation est logiquement l'occasion de vous réaffirmer notre ambition de vous satisfaire tout en conciliant les exigences de qualité, d'économie et d'environnement.

Ainsi, fort de notre connaissance de votre territoire, nous avons pris un soin tout particulier tout au long de l'année 2022 à élaborer une prestation de service de collecte des déchets ménagers qui puisse être conforme à vos attentes et à vos objectifs et nous nous attachons dans ce CRAE 2022 à vous le restituer le plus fidèlement possible.

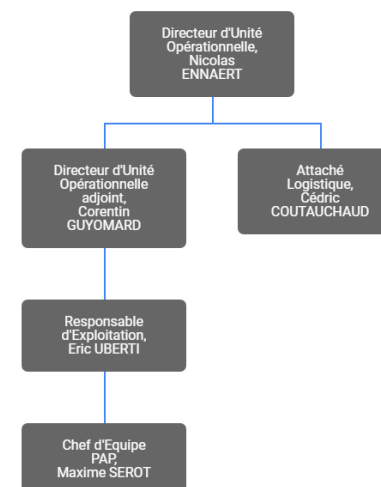
Ce bilan constitue une base de données du service rendu et s'appréhende aussi comme un outil de réflexion pour identifier les axes d'amélioration du service de gestion des déchets sur votre territoire pour les prochaines années.

Nous restons à votre disposition pour partager avec vous, à l'occasion d'une présentation orale, ce bilan, au cours du premier semestre 2023.

N'hésitez pas à nous solliciter, et très bonne lecture.

Emmanuel BODINEAU
Directeur de Pôle

C. ORGANISATION A VOTRE SERVICE



D. CHIFFRES CLES QUAI DE TRANSFERT ST PÈRE EN RETZ

LES CHIFFRES CLES 2022

DU CENTRE DE TRANSFERT DE SAINT PÈRE EN RETZ

Flux réceptionnés : 12 428,56 t

Flux expédiés : 12 457,80 t

Stock au 1 janvier 2022 :

20,52 tonnes d'Emballages
118,09 tonnes de Verres
76,50 tonnes de Papiers

Apports :

4409,18 tonnes d'Emballages
6397,84 tonnes de Verres
1621,54 tonnes de Papiers

Evacuations :

4348,66 tonnes d'Emballages
6490,02 tonnes de Verres
1619,12 tonnes de Papiers

Stock au 31 décembre 2022 :

95,28 tonnes d'Emballages
17,72 tonnes de Verres
82,85 tonnes de Papiers

Informations complémentaires :

- * Certification ISO 14 001 renouveler le 13 septembre 2018 pour 3 ans
- * Certification Mase Obtenue le 13 décembre 2019
- * 2 engins dédiés à l'exploitation

RAPPEL DU CONTRAT

II. NOTRE CONTRAT

A. COLLECTIVITE

Mme GUIHARD, responsable du service environnement en charge pour la collectivité, supervise la bonne exécution du contrat et assure les relations quotidiennes avec l'agence littoral 44 de Guérande.

Le site doit prendre en compte :

L'augmentation des apports durant les vacances scolaires et la période estivale

B. CONTRAT

Depuis le 1er avril 2020, l'agence assure la réception et le rechargement des déchets d'emballages de la Communauté de Communes de Sud-Estuaire et de la C.A.P.A.P.R sur le quai de transfert de Saint Père en Retz.

Début du contrat actuel : 01/04/2019

Durée 4 ans

Contrat reconductible : 1 x 1 an + 2 x 6 mois (Fin ultime le 30/09/2025)

Le Quai de transfert est basé dans la zone industrielle du Pont Neuf à Saint Père en Retz dans le département de la Loire Atlantique à environ 40 Km à l'Ouest de Nantes.

C. PRESENTATION GENERALE DU SITE

Procédés et modalités d'exploitation	Regroupement de verre collecté auprès des ménages et assimilés sur le territoire des collectivités précitées en vue d'être évacué vers un site de valorisation matière.
	Regroupement de déchets issus de collecte des gros producteurs (carton) sur le territoire des collectivités précitées.
	Regroupement de déchets issus de collectes sélectives (emballages, papiers, journaux et revues) auprès des ménages sur le territoire des collectivités précitées.
Produits mis en œuvre et stockés	Les produits stockés avant d'être transférés sont : collecte sélective (M.M; journaux magazines), verre et le carton.
Matières premières	Utilisation de fioul pour les engins du site, d'électricité et d'eau pour les usages quotidiens.
Produits intermédiaires	Stockage de bac pour permettre la réalisation d'intervention sur le parc conteneurs du porte à porte.
Produits finis fabriqués et stockés	Il n'y a pas de produits fabriqués sur le site. Il y a un stockage temporaire d'emballages légers, de verre, de carton et de journaux magazines.

A noter :

Suite à la fusion de la CC Pornic et la CC de Cœur Pays de Retz en janvier 2017, nous avons réceptionné en complément à partir du mois de mars, les apports de verre en provenance de l'ex C.C.C.P.R et à partir du 1 er janvier 2018, les apports d'emballages de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz. Suite à la mise en place du nouveau marché de collecte PàP pour le client CCSE, nous recevons le flux d'emballages et le flux papiers séparément depuis le 1 avril 2019. A partir de janvier 2020, la commune de Villeneuve en Retz intègre la C.A.P.A.P.R.

D. CAPACITE ANUELLE

Le tonnage représente l'activité du site du 1 Janvier au 31 décembre 2022

Caractéristiques des installations	Rubrique	Tonnage maximum admissible A P	Tonanges réceptionnés	Taux remplissage du site
Regroupement ou tri des déchets non dangereux de papier/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	2714-1	Plasrtiques : 5000 T	4409,18	88,18%
		Papier/Carton : 3000 T	1621,54	54,05%
Verre	2715	7000 Tonnes	6397,84	91,40%
Tri de déchets non dangereux non inertes	2716	<100m3	0	0,00%
Total		15000	12428,56	82,86%

- Valeur maximale autorisée = 15 000 tonnes

- Réel réceptionné = 12428.560

Nous avons pour l'année 202 atteint 82.86 % du tonnage maximum autorisé dans le cadre de l'arrêté préfectoral.

A noter : Dans le cadre de notre démarche (Dossier de porté à connaissance) que nous avons lancé en juillet 2021 afin de modifier les tonnages admissibles sur l'arrêté préfectoral du site, nous avons reçu de vos services la confirmation par courrier en date du 27 juillet 2021 de l'acceptation des nouveaux seuils pour les rubriques 2714-1 et 2715.

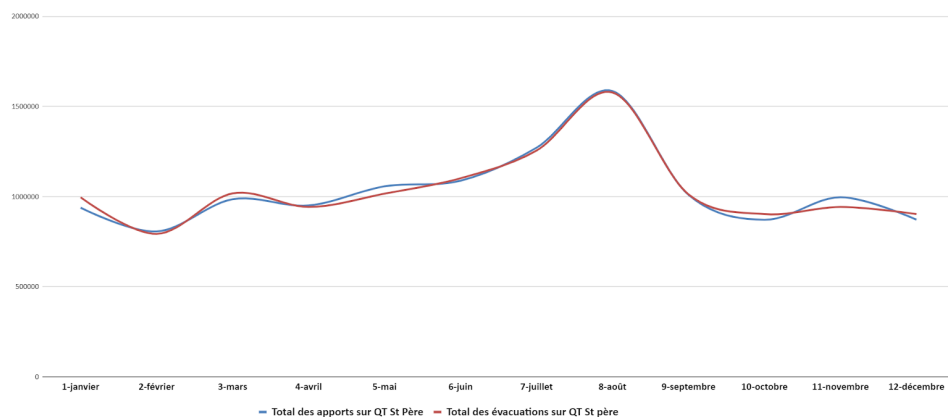
Vous trouverez une copie de ce courrier dans les annexes de ce rapport.

RECEPTION ET TRANSFERT

III. BILAN DES PRESTATIONS

2022	Code client	Code provenance	Description produit	MOIS												11-novembre	12-décembre	TOTAL
CC SE				1-janvier	2-février	3-mars	4-avril	5-mai	6-juin	7-juillet	8-août	9-septembre	10-octobre					
CAPAPR	CAPAPR	PAPERS	APV	29 580	29 580	27 720	31 240	30 500	21 520	27 900	29 560	27 140	24 700	33 320	32 440	337 560	453 920	
			DOMANIA	42 440	39 880	38 600	40 220	40 180	21 520	42 260	48 260	35 540	55 120	34 500	54 180	52 440		
			Papier à joints	111 840	98 640	109 200	109 200	120 160	118 040	128 400	138 460	114 160	109 140	198 640	193 200	1 372 600		
			APV	4 960	5 020	4 880	6 300	7 160	7 220	8 320	13 100	8 320	6 900	5 260	6 900	81 900		
			VERRES	118 440	100 640	114 160	111 500	127 320	123 240	137 720	131 960	121 080	111 640	121 900	118 500	1 454 100		
			Fedex Couriers-Pax	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
			APV	119 440	100 600	130 760	136 800	165 000	148 960	168 000	230 320	133 020	119 420	130 160	131 100	1 740 560		
			VERRES	119 440	100 640	130 760	136 800	165 000	148 960	168 000	230 320	133 020	119 420	130 160	131 100	1 740 560		
			APV	271 540	238 600	285 600	288 700	335 600	291 760	379 360	417 620	293 220	246 040	508 440	281 440	3 648 280		
			VERRES	93 120	85 600	114 600	93 120	84 160	110 200	101 000	110 220	101 240	87 620	98 000	89 140	1 187 920		
CAPAPR	CAPAPR	PAPERS	APV	33 120	35 680	114 600	53 320	84 160	110 200	110 200	110 220	101 240	87 620	98 000	89 140	1 187 920	2 861 200	
			P.A.P.	221 160	195 200	213 920	216 220	215 760	218 120	238 300	289 100	200 660	200 420	213 620	193 920	2 614 200		
			VERRES	18 960	15 420	17 340	25 600	28 400	26 660	48 640	74 900	27 620	20 360	20 360	18 140	340 660		
			APV	240 160	210 620	231 260	241 900	244 140	244 760	262 840	264 000	228 280	220 780	223 800	212 160	2 861 200		
			VERRES	320 280	271 120	356 440	326 440	356 680	441 020	513 140	693 360	396 780	297 140	367 360	289 120	4 657 320		
			APV	328 280	271 120	356 440	326 440	356 680	441 020	513 140	693 360	396 780	297 140	367 360	289 120	4 657 320		
			VERRES	658 560	567 520	701 360	651 760	724 160	756 080	887 140	1 157 600	726 300	604 540	695 440	550 420	8 780 240		
			SAINT DOMIN	499 720	353 660	496 820	497 600	498 360	600 220	687 600	902 920	499 740	436 620	471 600	466 000	6 480 000		
			NORDH RUPRECH - OULBY	187 600	122 640	173 540	100 460	148 760	92 460	163 900	141 740	150 000	151 120	130 640	166 760	1 619 120		
			VERRES	348 400	316 640	348 100	344 360	368 000	348 740	403 460	813 000	362 260	316 800	339 660	339 360	4 340 600		
VERRES	VERRES	PAPERS	APV	595 720	732 440	1 017 460	542 340	1 016 000	1 101 420	1 285 160	1 577 660	1 012 080	902 600	942 180	942 620	12 457 600	12 457 600	
			VERRES	118 020	58 800	81 420	71 820	37 140	28 200	41 540	42 320	66 360	47 320	63 360	17 720	1 740 560		
			SAINT DOMIN	78 400	68 368	61 708	41 628	74 508	69 608	74 828	79 248	65 528	36 608	58 028	82 148	82 148		
			NORDH RUPRECH - OULBY	20 021	43 607	37 637	34 607	48 607	68 607	83 607	86 617	72 617	80 277	105 607	21 021	21 021		
			VERRES	187 266	180 768	248 266	156 326	187 066	183 466	189 426	207 186	204 626	173 026	227 606	28 946	28 946		
			APV	135 560	115 360	153 360	133 540	134 340	131 900	148 320	148 160	136 360	122 000	152 860	121 960	1 740 560		
			VERRES	158 600	138 700	171 700	158 520	159 600	153 000	172 240	188 480	151 660	140 000	169 160	148 960	1 740 560		
			APV	20 840	13 140	18 520	31 600	5 260	21 000	27 620	43 120	18 500	21 000	3 100	25 000	25 000		
			VERRES	15 000	10 700	10 700	15 000	10 700	10 700	10 700	10 700	10 700	10 700	10 700	10 700	10 700	10 700	
			APV	338 640	311 280	342 420	353 100	371 400	371 460	368 440	427 600	373 600	328 400	342 360	363 600	329 600	329 600	
VERRES	VERRES	PAPERS	APV	358 340	310 660	358 960	369 540	359 300	394 740	443 800	485 200	485 200	392 240	341 660	382 720	4 657 320	4 657 320	
			VERRES	300	400	5 540	16 140	12 160	28 200	12 160	60 360	32 680	17 900	12 220	53 660	53 660		
			APV	0,08%	0,15%	-1,95%	-4,37%	3,98%	-6,76%	-4,59%	13,34%	-8,89%	-5,11%	3,94%	-16,02%	-16,02%		
			VERRES	438 420	379 740	526 420	518 740	558 760	697 760	899 460	848 900	678 400	403 140	486 100	436 140	436 140	436 140	
			APV	1,07%	-0,09%	-6,87%	-10,65%	0,75%	2,84%	1,55%	3,20%	-3,45%	3,33%	0,35%	-3,51%	-3,51%		
			VERRES	438 420	379 740	526 420	518 740	558 760	697 760	899 460	848 900	678 400	403 140	486 100	436 140	436 140	436 140	
			APV	1,00%	0,66%	12,59%	11,17%	7,11%	6,76%	1,27%	4,76%	-0,85%	-0,85%	7,72%	6,76%	6,76%		
			VERRES	438 420	379 740	526 420	518 740	558 760	697 760	899 460	848 900	678 400	403 140	486 100	436 140	436 140	436 140	
			APV	441 700	339 360	367 620	319 600	319 600	319 600	319 600	319 600	319 600	319 600	319 600	319 600	319 600	319 600	
			VERRES	441 700	339 360	367 620	319 600	319 600	319 600	319 600	319 600	319 600	319 600	319 600	319 600	319 600	319 600	

2. Graphique de suivi des apports et expéditions sur le QT de St Père pour 2022



3. Etat des réceptions des emballages par Communes pour 2022

Client	Code provenance	1-janvier	2-février	3-mars	4-avril	5-mai	6-juin	7-juillet	8-août	9-septembre	10-octobre	11-novembre	12-décembre	TOTAL
CCSE	CORSEPT	7 380	7 380	7 320	8 240	6 680	11 680	9 680	8 420	7 420	9 140	12 120	8 640	104 080
	FROSBAY	10 300	5 800	9 420	8 900	4 640	3 240	8 600	9 400	11 680	7 240	8 600	7 640	90 020
	PUMBOEUR	9 820	9 760	8 020	8 760	9 480	11 960	8 640	8 840	10 580	9 700	14 680	11 020	119 260
	ST BREVIN LUNDI	28 360	20 640	19 840	21 960	29 740	25 000	21 500	30 840	23 540	24 960	21 240	19 960	287 480
	ST BREVIN MARDI	27 180	24 280	32 120	26 180	33 880	26 640	28 320	33 900	26 000	25 340	31 800	25 020	340 660
	ST PERE	15 900	14 740	13 620	16 800	18 040	14 540	23 040	13 480	11 900	15 680	15 180	25 240	198 360
	ST VIAUD	9 340	9 520	14 980	9 340	12 940	12 540	9 740	8 680	14 980	8 960	7 820	7 360	126 200
	GP LUNDI	-	-	-	-	-	-	4 120	6 760	-	-	-	-	10 880
	GP MARDI	-	-	-	-	-	-	2 800	3 480	-	-	-	-	6 280
	GP MERCREDI	-	-	-	-	-	-	2 360	3 280	-	-	-	-	5 640
	GP JEUDI	780	1 480	1 480	3 080	1 900	1 700	1 280	2 360	2 460	1 880	3 180	3 080	24 660
	GP VENDREDI	-	-	-	720	-	-	3 080	2 500	3 920	-	-	-	10 220
	GP SAMEDI	2 480	2 140	2 280	3 220	2 960	3 720	6 120	4 900	2 280	2 840	1 880	2 360	37 200
	GP DIMANCHE	-	-	-	-	-	-	1 640	1 640	-	-	-	-	3 280
	Total emballages PAP	111 540	55 640	105 280	105 200	120 180	116 640	128 400	138 480	114 760	105 740	116 640	110 320	1 372 200
	EMBALLAGES EN MELANGE APV	4 940	5 020	4 080	6 300	7 140	7 220	9 300	13 100	6 300	9 900	5 260	6 960	81 900
	Total emballages CCSE	116 480	60 660	109 360	111 500	127 320	123 260	137 720	151 580	121 060	115 640	121 900	116 960	1 454 100
P à P	ARTHON EN RETZ	15 540	15 040	21 480	14 500	13 540	12 580	12 040	12 840	10 560	13 960	12 700	13 020	175 040
	CHAUVY	12 880	9 200	8 720	8 920	9 300	13 580	8 640	8 820	8 760	9 920	9 340	13 940	121 040
	BERNINX EN RETZ	10 700	8 860	8 840	9 740	14 000	9 800	14 260	19 160	8 480	8 380	12 860	10 080	135 160
	LA PLANE SUR MER	16 060	12 900	13 480	21 920	14 400	16 240	21 680	23 360	11 900	16 940	13 540	11 580	197 200
	LES MOUTIERS	4 280	5 600	7 120	5 240	5 500	5 140	10 560	5 840	5 060	5 120	1 600	71 620	171 620
	PORNIC	61 480	52 340	56 540	54 520	66 960	66 700	66 440	83 740	51 700	56 600	68 280	49 680	734 980
	PREFAILLAS	4 820	6 020	4 020	5 780	10 140	4 440	8 400	14 400	4 920	5 240	6 540	4 500	79 200
	ST MICHEL CHEF CHEF	18 740	17 920	13 020	15 200	15 060	15 460	22 340	31 240	14 420	14 880	15 840	12 380	206 500
	VILLENEUVE EN RETZ	15 180	12 020	12 460	12 900	11 300	10 680	17 320	17 140	11 600	10 780	11 500	19 280	162 160
	CHEIX EN RETZ	4 080	3 500	3 440	3 260	3 260	3 560	3 060	4 840	-	3 480	4 560	-	37 040
Total	CHEMERE	7 760	7 240	9 960	7 100	5 500	6 580	5 400	8 500	5 480	5 920	8 220	8 040	85 700
	PORT SAINT PERE	7 300	7 480	7 600	6 960	7 680	9 900	6 440	8 860	5 640	7 700	6 340	8 040	89 940
	ROUANS	10 060	7 100	12 560	9 760	7 380	8 460	8 880	13 140	10 060	7 940	9 140	12 420	116 900
	ST HILAIRE DE CHALEONS	6 660	6 180	6 620	6 200	5 600	9 040	5 380	5 800	7 940	6 260	7 240	6 020	78 940
	SAINTE PAZANNE	20 420	19 580	20 600	29 940	19 520	21 780	19 240	18 260	29 940	21 260	19 500	20 680	261 200
	VUE	5 220	4 220	7 460	4 300	6 200	4 200	6 020	8 340	5 200	4 080	2 860	2 860	60 620
	Total des apports de la C.A.P.A.P.R.	237 080	208 020	235 540	251 740	241 420	264 680	308 420	310 680	258 000	240 180	225 020	254 700	3 034 480
	Total des apports	356 340	310 880	350 960	369 540	359 300	354 740	440 860	455 200	382 240	350 320	343 660	382 720	4 496 760
	MELANGE APV - PORNIC AGGLO	13 980	15 420	17 540	25 680	25 400	26 660	46 640	74 900	27 320	23 360	20 360	18 240	340 800
	Total des	240 160	210 620	231 260	241 900	244 140	244 780	282 940	304 000	228 260	220 780	233 980	212 160	2 955 000
	Total des	356 640	311 280	345 420	353 400	371 480	368 040	420 660	515 660	349 360	332 420	355 880	320 060	4 409 180

4. Répartition des Emballages par Client pour 2022

	Tonnage AP (ton)	5000	1-janvier	2-février	3-mars	4-avril	5-mai	6-juin	7-juillet	8-août	9-septembre	10-octobre	11-novembre	12-décembre	Total
Apports	CCSE		116 480	100 860	114 160	111 500	127 320	123 260	137 720	151 580	121 060	111 640	121 900	116 960	1 454 180
	C.A.P.A.P.R.		240 160	210 620	231 260	241 900	244 140	244 780	282 940	384 000	228 260	220 780	233 980	212 160	2 955 000
	Total		356 640	311 280	345 420	353 400	371 480	368 040	420 660	515 580	349 360	332 420	355 880	329 060	4 409 180
Evacuations	CCSE		32,66%	32,34%	33,05%	33,49%	34,28%	33,49%	34,06%	34,06%	33,58%	34,25%	34,25%	35,53%	32,86%
	C.A.P.A.P.R.		67,34%	67,66%	66,95%	66,51%	65,72%	65,51%	65,94%	65,94%	66,42%	65,75%	64,75%	64,47%	67,14%
	Total		348 400	316 640	348 100	344 380	368 880	348 740	403 460	513 000	382 260	315 680	339 960	339 060	4 348 660
Répartition	CCSE	VENDEE TRI	113 789	102 393	115 046	108 654	126 436	116 796	132 089	150 807	125 551	106 078	116 310	120 566	1 434 516
	LE RHEU		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	C.A.P.A.P.R.	VENDEE TRI	234 611	214 247	233 054	235 726	242 444	231 944	271 371	362 193	236 709	209 782	223 250	218 814	2 914 144
Stock	CCSE		19 998	19 957	17 024	17 038	19 884	20 768	27 322	32 063	33 916	20 145	34 708	40 297	369 300
	C.A.P.A.P.R.		17 791	23 340	19 713	17 919	24 093	25 789	38 025	50 194	42 001	43 572	54 571	65 300	590 477
	Stock fin de mois		42 997	37 637	34 957	43 977	45 557	46 557	65 347	82 057	75 917	63 717	89 277	105 597	959 777

5. Répartition du Papier par Client pour 2022

	Tonnage AP (ton)	4000	1-janvier	2-février	3-mars	4-avril	5-mai	6-juin	7-juillet	8-août	9-septembre	10-octobre	11-novembre	12-décembre	Total
Apports	CCSE		42 440	20 880	38 880	40 020	40 180	21 520	48 280	35 040	38 120	34 880	54 180	32 440	453 020
	C.A.P.A.P.R.		9 3120	8 580	11 480	9 3120	8 4100	10 1280	10 1280	10 1280	8 7020	9 8080	8 9140	11 0720	116 760
	Total		135 560	11 5360	153 260	133 540	124 340	13 1800	149 320	145 160	136 360	123 000	152 280	121 580	162 1540
Evacuations	CCSE		31,31%	25,73%	25,23%	30,12%	32,31%	16,33%	32,33%	24,59%	25,76%	26,87%	35,56%	29,60%	27,87%
	C.A.P.A.P.R.		68,69%	74,27%	74,77%	69,88%	67,69%	83,67%	67,67%	75,41%	74,24%	71,33%	64,42%	73,32%	72,03%
	E PAPERIE - GOLBEY		14 7900	12 2040	17 3540	100 480	14 8780	92 460	163 960	141 740	150 080	151 120	130 040	96 780	161 9120
Répartition par contrat	CCSE		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	C.A.P.A.P.R.		14 7900	12 2040	17 3540	100 480	14 8780	92 460	163 960	141 740	150 080	151 120	130 040	96 780	161 9120
	Total		14 7900	12 2040	17 3540	100 480	14 8780	92 460	163 960	141 740	150 080	151 120	130 040	96 780	161 9120
Stock	NORSKE PAPERIE - GOLBEY	CCSE	49 280	50 460	76 040	0	56 640	24 680	23 700	14 780	26 200	23 640	27 360	7 020	445 020
	C.A.P.A.P.R.		9 8320	71 580	97 500	100 480	96 140	67 660	140 200	116 960	124 880	127 480	103 280	26 740	117 3200
	CCSE		32 933	26 093	5 313	-32 097	81 53	-23 07	-55 87	18 973	30 133	40 053	51 943	7 8213	40 933
Stock	C.A.P.A.P.R.		47 495	42 295	59 395	73 495	63 355	52 375	94 995	55 855	49 115	26 475	-14 695	-20 185	422 15
	Stock fin de mois		83 388	61 708	41 428	74 508	50 008	89 408	74 828	79 248	65 528	36 408	58 028	9 248	1 173 200

6. Répartition du Verre par Client pour 2022

Tonnage AP (tonne)		7000	1-janvier	2-février	3-mars	4-avril	5-mai	6-juin	7-juillet	8-août	9-septembre	10-octobre	11-novembre	12-décembre	Total
Apports	CC SUD ESTUAIRE		110440	108080	130780	139980	165080	149980	188000	230320	133020	119420	130780	131700	1740520
	C.A.P.A.P.R		320280	271320	355400	329540	365880	441020	513140	603380	390780	297140	357280	299120	4957320
	Total		442720	379580	486220	469520	580940	588000	701140	823700	523800	418560	488040	420820	6397820
	CC SUD ESTUAIRE		26.80%	26.43%	26.90%	26.55%	26.43%	25.00%	26.81%	24.83%	25.40%	26.87%	26.79%	31.30%	27.20%
C.A.P.A.P.R		73.20%	73.57%	73.10%	70.45%	70.57%	75.00%	73.19%	75.07%	74.60%	71.13%	73.21%	68.70%	72.80%	
Evacuations Répartition	Total		522500	351900	556200	464380	554950	529980	652060	633420	524420	457140	464740	410120	5491820
	CCSE		133910	100791	133352	147022	146645	165033	184423	230126	126919	124884	126457	145990	1705550
	C.A.P.A.P.R		365810	250909	362458	350478	351715	495187	503377	692794	392769	316709	345423	320490	4724440
Stock	CCSE	25900	11430	18899	16118	5075	24489	6437	10013	10208	16318	10854	15157	887	
	C.A.P.A.P.R	84000	44470	62721	57820	31785	75631	21763	31527	32112	50082	36406	48223	19893	
	Stock fin de mois		55900	81420	71670	37840	100420	28200	41540	42320	69380	47320	63380	17720	

8. Bilan nombre des transports par centre de traitement pour 2022

Exutoire	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total général
NORSKE PAPETERIE - GOLBEY	6	5	7	4	6	4	7	6	6	6	5	4	66
ST GOBAIN - EVERGLASS	17	12	17	17	17	23	24	32	17	15	16	14	221
VENDEE TRI	34	31	35	36	41	40	47	62	43	31	32	28	460
Total général	57	48	59	57	64	67	78	100	66	52	53	46	747

9. Bilan kilomètres parcourus des transports par centre de traitement pour 2022

Exutoire	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total général
NORSKE PAPETERIE - GOLBEY	4 680 kms	3 900 kms	5 460 kms	3 120 kms	4 680 kms	3 120 kms	5 460 kms	4 680 kms	4 680 kms	4 680 kms	3 900 kms	3 120 kms	51 480 kms
ST GOBAIN - EVERGLASS	6 630 kms	4 680 kms	6 630 kms	6 630 kms	6 630 kms	8 970 kms	9 360 kms	12 480 kms	6 630 kms	5 850 kms	6 240 kms	5 460 kms	86 190 kms
VENDEE TRI	3 468 kms	3 162 kms	3 570 kms	3 672 kms	4 182 kms	4 080 kms	4 794 kms	6 324 kms	4 386 kms	3 162 kms	3 264 kms	2 856 kms	46 920 kms
Total général	14 778 kms	11 742 kms	15 660 kms	13 422 kms	15 492 kms	16 170 kms	19 614 kms	23 484 kms	15 696 kms	13 692 kms	13 404 kms	11 436 kms	184 590 kms

10. Montant facturés HT des activités sur le QT St Père par client pour 2022

	MOIS DE FACTURATION												Total général
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
1.6.1 RECHARGEMENT DES EMBALLAGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE SUD ESTUAIRE	1 466,74 €	1 319,85 €	1 482,94 €	1 448,36 €	1 686,47 €	1 550,57 €	1 840,00 €	2 100,74 €	1 748,93 €	1 532,83 €	1 680,68 €	1 742,18 €	19 600,29 €
1.6.2 RECHARGEMENT DES PAPIERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE	99,05 €	101,42 €	152,84 €		105,33 €		51,67 €	54,02 €	54,98 €	53,43 €	61,83 €	158,25 €	892,82 €
1.6.3 RECHARGEMENT DU VERRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE	1 189,12 €	895,02 €	1 184,25 €	1 351,13 €	1 347,67 €	1 516,65 €	1 770,46 €	2 209,21 €	1 218,34 €	1 242,60 €	1 258,25 €	1 452,60 €	16 635,30 €
1.6.4 RECHARGEMENT DES EMBALLAGES DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	3 024,14 €	2 761,64 €	3 004,07 €	3 142,23 €	3 230,70 €	3 098,13 €	3 780,20 €	5 045,35 €	3 297,36 €	3 031,35 €	3 225,96 €	3 161,86 €	39 802,99 €
1.6.5 RECHARGEMENT DES PAPIERS DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	197,62 €	143,88 €	195,98 €	208,96 €	204,13 €		305,64 €	254,97 €	272,24 €	288,10 €	233,41 €	60,43 €	2 365,36 €
1.6.6 RECHARGEMENT DU VERRE DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	3 248,39 €	2 247,25 €	3 218,63 €	3 220,89 €	3 232,26 €	4 550,77 €	4 832,42 €	6 650,82 €	3 579,17 €	3 091,82 €	3 437,95 €	3 188,88 €	44 499,25 €
1.6.7 - Réalisation des Prélèvements CCSE			30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	300,00 €
1.6.8 - Réalisation des Prélèvements CAPAPR			30,00 €	60,00 €	30,00 €	30,00 €	60,00 €	60,00 €	30,00 €	60,00 €	30,00 €	60,00 €	450,00 €
Transport d'emballages ménagers du centre de transfert de St-père au centre de tri la Ferrière pour la Communauté de Communes de Sud-Estuaire	5 610,94 €	5 049,00 €	5 672,92 €	5 606,55 €	6 528,28 €	6 002,22 €	7 419,44 €	8 470,83 €	7 052,20 €	6 151,46 €	6 744,82 €	6 991,62 €	77 300,28 €
Transport d'emballages ménagers du centre de transfert de St-père au centre de tri la Ferrière pour la Communauté d'Agglomération de Ponc Agglo Pays de Retz	11 568,67 €	10 564,52 €	11 491,89 €	12 163,46 €	12 505,93 €	11 992,77 €	15 242,91 €	20 344,38 €	13 295,94 €	12 165,26 €	12 946,27 €	12 689,02 €	156 971,02 €
Total général	26 404,67 €	23 082,58 €	26 463,52 €	27 231,58 €	28 900,77 €	28 771,11 €	35 332,74 €	45 220,32 €	30 579,16 €	27 646,85 €	29 649,17 €	29 534,84 €	358 817,31 €

11. Décomposition financière pour 2022

Il n'y a pas eu de rachat matière sur le centre de transfert en 2022



Sud Estuaire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

tiissons nos horizons...

BILAN ANNUEL D'EXPLOITATION 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE



AVANT PROPOS

PAR EMMANUEL BODINEAU, DIRECTEUR DE PÔLE

La réalisation de ce nouveau compte rendu annuel d'exploitation est logiquement l'occasion de vous réaffirmer notre ambition de vous satisfaire tout en conciliant les exigences de qualité, d'économie et d'environnement.

Ainsi, fort de notre connaissance de votre territoire, nous avons pris un soin tout particulier tout au long de l'année 2022 à élaborer une prestation de service de collecte des déchets ménagers qui puisse être conforme à vos attentes et à vos objectifs et nous nous attachons dans ce CRAE 2022 à vous le restituer le plus fidèlement possible.

Ce bilan constitue une base de données du service rendu et s'appréhende aussi comme un outil de réflexion pour identifier les axes d'amélioration du service de gestion des déchets sur votre territoire pour les prochaines années.

Nous restons à votre disposition pour partager avec vous, à l'occasion d'une présentation orale, ce bilan, au cours du premier semestre 2023.

N'hésitez pas à nous solliciter, et très bonne lecture.



QUOI DE NEUF CHEZ VEOLIA EN 2022

Le Manifeste de la Transformation Écologique | Veolia

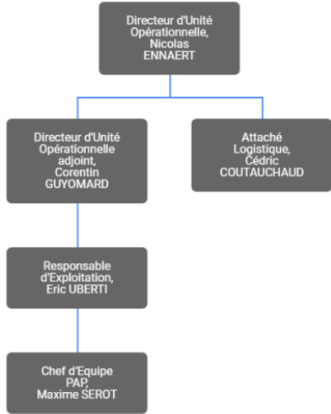
TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

Regarder sur  YouTube



VOTRE AGENCE VEOLIA RDV

ORGANIGRAMME



```

graph TD
    A["Directeur d'Unité Opérationnelle, Nicolas ENNAERT"] --> B["Directeur d'Unité Opérationnelle adjoint, Corentin GUYOMARD"]
    A --> C["Attaché Logistique, Cédric COUTAUCHAUD"]
    B --> D["Responsable d'Exploitation, Eric UBERTI"]
    D --> E["Chef d'Equipe PAP, Maxime SEROT"]
    
```

UNE ORGANISATION CONFORTÉE :

Sous la responsabilité d'Emmanuel Bodineau, Directeur de Pôle Nantes Collectivités, notre organisation a comme objectifs de mieux répondre à vos attentes et d'améliorer son fonctionnement interne.

Notre Secteur est organisé autour de 2 axes forts :

- Accroître notre présence sur le terrain pour renforcer la proximité avec vos équipes.
- Améliorer la qualité du service afin de mieux satisfaire les usagers.

Vous disposez ainsi d'un interlocuteur unique sur l'ensemble de votre territoire pour gagner en réactivité et en cohésion : Nicolas Ennaert, Directeur de l'Unité Opérationnelle.

Il s'appuie sur un manager de proximité, Eric UBERTI, votre interlocuteur technique privilégié. Il est dédié à la gestion de votre contrat tant sur la gestion des problématiques terrain que sur les propositions d'axes d'amélioration du service dont la mission est centrée autour du management des équipes opérationnelles et du suivi des prestations. Ce dernier est joignable en permanence durant la prestation. Dans ses missions Eric UBERTI bénéficie de l'assistance de Maxime SEROT. Ce dernier assure également le remplacement de Eric UBERTI pendant ses absences.

Cette organisation opérationnelle permet ainsi :

- D'entretenir de la proximité avec les opérateurs : du dialogue et une sensibilisation accrue à la sécurité, la qualité du service et la performance.
- Une meilleure lisibilité pour vous : gain en réactivité et suivi des dossiers.

Chaque manager est responsable de son contrat, il est le garant de la sécurité, de la performance et de tous les résultats (opérationnels, économiques, sociaux).

A noter que Eric UBERTI est aussi votre interlocuteur spécifique pour l'activité apport volontaire.

Mme GUIHARD, responsable du service environnement en charge pour la collectivité, supervise la bonne exécution du contrat et assure les relations quotidiennes avec l'unité opérationnelle Veolia.

MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS

N° Parc	Marque	Type de benne	Equipement	Date de mise en service
113	SCANIA	BICOMPARTIMENTEE PTAC 26 T	Lève-conteneurs FAUN	11-juin-19
114	SCANIA	BICOMPARTIMENTEE PTAC 26 T	Lève-conteneurs FAUN	11-juin-19
803	SCANIA	BICOMPARTIMENTEE PTAC 26 T	Lève-conteneurs FAUN	17-nov-15
843	MERCEDES	BICOMPARTIMENTEE PTAC 26 T	Lève-conteneurs Tierberg	15-avr-11
770	SCANIA	BICOMPARTIMENTEE PTAC 26 T	Lève-conteneurs Tierberg	15-déc-07
21372	4*4 FORD	VL	Provence benne	2-janv-15

Fonction

Norm - Prénom

Coef

Responsable d'Exploitation	Uberti Eric	150
Manager Proximité	Serot Maxime	110
Conducteur	Dousset Daniel	110
Conducteur	Caillon Géraldine	110
Conducteur	Caillaud Dominique	114
Conducteur	Roscoet Marc	110
Conducteur	Avril Rémi	110
Equipier de collecte	Nourry Jean-Yves	104
Equipier de collecte	Flandre Alexis	104
Equipier de collecte	Dupin Thierry	104

RAPPEL DU CONTRAT

Données générales :

L'unité opérationnelle réalise depuis le 01/04/2013, les prestations de collecte en PaP et PaV sur votre territoire.

• Début du contrat : 01/04/2019

• Échéance du contrat : 31/03/2025

• Fréquence de collecte : C1 (OM) et C0.5 (Emballage)

• Lieu de traitement : Ecocentre - Chaume en Retz

Prestations :

• Collecte des OMR et des emballages en porte à porte

• Collecte des corbeilles de propreté et des restaurants de plage

• Collecte du verre, OMR, emballages et papier en apport volontaire

• Collecte des cartons des artisans Z.A de la Guerche à Saint-Brevin

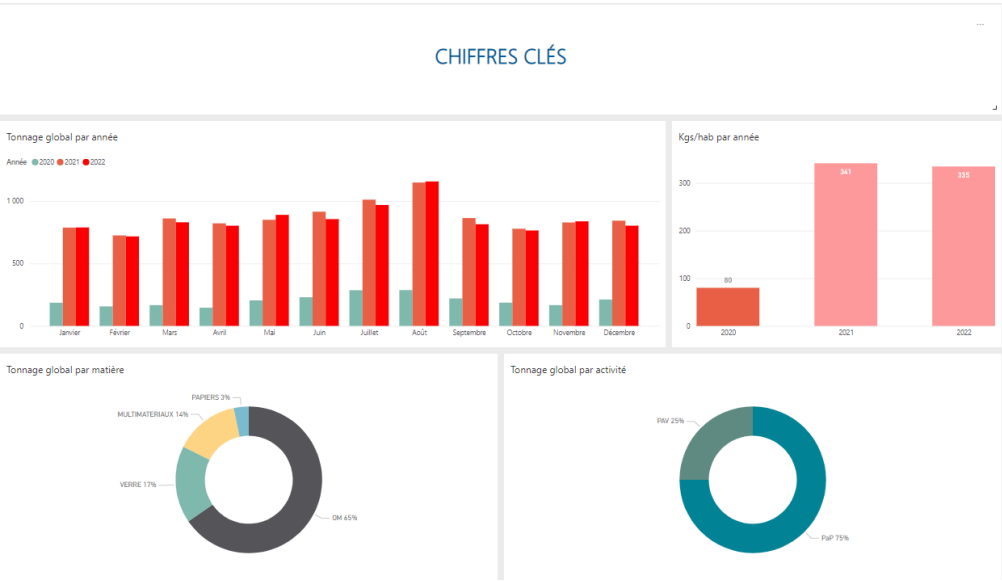
• Lavage des colonnes des point d'apports volontaires

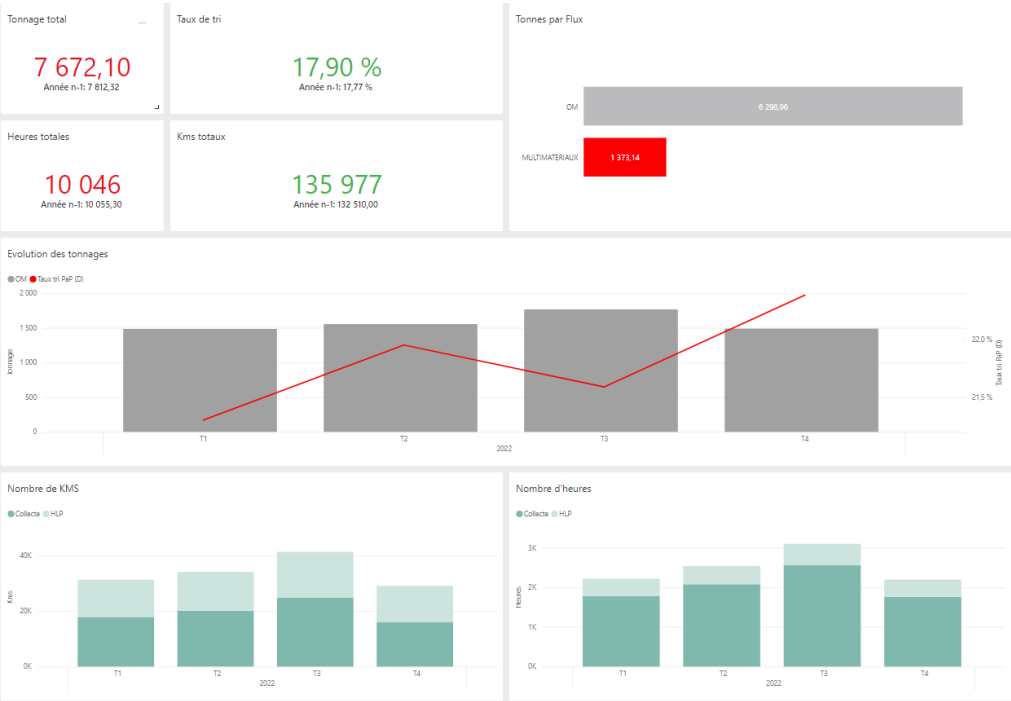
• Lavage des bacs des points de regroupement

• Conteneurisation , maintenance et valorisation des conteneurs usagés

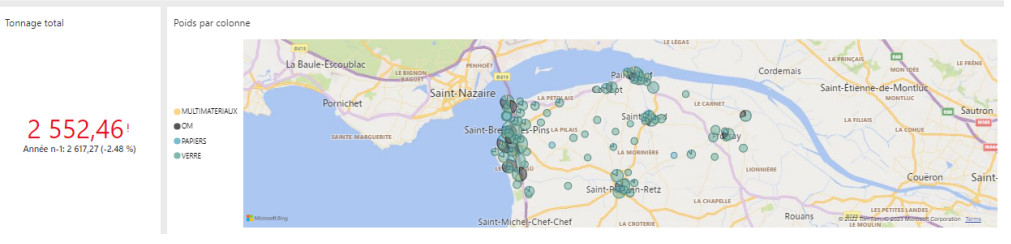
• Stockage et rechargement du Verre, des OMR, des emballages et du papier

Faits marquants :

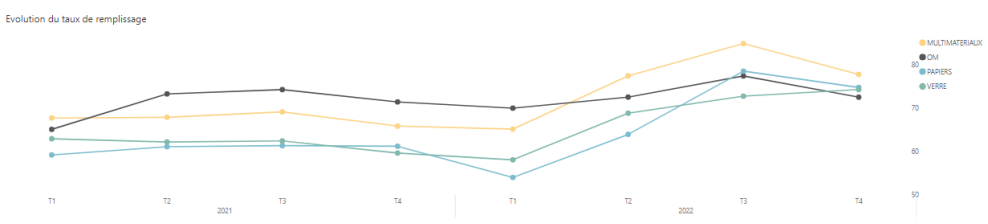




COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



MULTIMATERIAUX	81,99	1 315	62	78
matières	Poids	Colonnes levées	kgs moy/colonne	Tx remplissage
OM	392,09	1 860	211	73
matières	Poids	Colonnes levées	kgs moy/colonne	Tx remplissage
PAPIERS	337,64	847	398	67
matières	Poids	Colonnes levées	kgs moy/colonne	Tx remplissage
VERRE	1 740,75	2 441	713	69
matières	Poids	Colonnes levées	kgs moy/colonne	Tx remplissage



BILAN FINANCIER

PAY

	2022	2021	2020
Collecte en porte à porte des Omi et Emballages	1 000 486,08 €	893 780,34 €	873 636,90 €
Collecte en PAP des Om et MM des Gros Producteurs	117 636,30 €	104 553,87 €	102 197,52 €
Collecte des corbeilles de St-Brevin	41 354,83 €	36 742,08 €	35 758,32 €
Entretien des conteneurs (maintenance et lavage)	24 892,28 €	23 093,98 €	15 192,56 €
Déplacement ou Entretien des colonnes (lavage)	19 046,80 €	18 519,47 €	549,77 €
Stockage, Rechargement et Transport du Verre, du Papier et de l'Emballage sur le QT de St-Pierre en Réal	201 288,58 €	177 017,52 €	164 542,23 €
Collecte des colonnes Omi, EL, Verre et Papier en APV	157 761,43 €	137 122,43 €	117 279,15 €
Collecte des cartons des artisans Z.A de la Guenche à St-Brevin	6 760,00 €	6 890,00 €	6 630,00 €
Mise à disposition d'un équipement et d'une BOM sur 122 journées	0,00 €	0,00 €	548,32 €
Réalisation des Prélèvements	450,00 €	300,00 €	960,00 €
Prestations Ponctuelles	29 204,55 €	23 930,00 €	16 741,58 €
TOTAL	1 589 280,85 €	1 421 949,69 €	1 323 087,32 €

GESTION DES RECIPIENTS

Nombre d'interventions	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total année
Total en 2022	68	44	46	85	88	105	101	78	99	60	67	60	901
Total en 2021	63	57	105	112	85	58	120	83	82	108	33	95	1001
Total en 2020	91	66	62	31	63	99	108	68	87	64	40	67	846
Evolution du nombre d'intervention entre 2021 et 2020	-28	-9	43	81	22	-41	12	15	-5	44	-7	28	155
Bacs livrés	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total année
Total en 2022	97	52	53	102	109	150	81	70	119	75	89	74	1071
Total en 2021	86	84	133	132	110	90	179	124	115	134	46	113	1346
Total en 2020	133	94	94	39	95	147	123	93	110	76	60	102	1166
Evolution du nombre de conteneur livré entre 2021 et 2020	-47	-10	39	93	15	-57	56	31	5	58	-14	11	180

SECURITE

Les indicateurs de sécurité sont de :

- TFI : 10,5
- TG : 0,16

Nous avons enregistré :

- 1 accidents de travail avec arrêt
- 2 accident de travail sans arrêt
- 11 accidents bénins

Aucun accident avec arrêt n'est à déplorer sur votre contrat.

Nous maintenons nos efforts au travers de :

- Déploiement d'une politique commune sécurité (démarche VIGILANCE)
- Mise en place d'un challenge sécurité
- Suivi terrain pour accompagner et contrôler les équipes
- Causeries auprès des agents.
- Analyse systématique des événements accident et presque accident
- Formations régulières des agents
- Développement et formalisation des actions de tutorat.

